

**MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION**

CAHIERS DU CENTRE D'ÉTUDES D'HISTOIRE DE LA DÉFENSE

**LES ASSOCIATIONS D'ANCIENS RÉSISTANTS
ET LA FABRIQUE DE LA MÉMOIRE
DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE**

sous la direction de

Gilles VERGNON et Michèle BATTESTI

JOURNÉE D'ÉTUDES DU 19 OCTOBRE 2005

VINCENNES

**CAHIER N° 28
2006**

1^{re} Partie

La fabrique de la mémoire : régions et mouvements de Résistance

<i>Vingt ans après et soixante ans plus tard</i> par Jean-Pierre RIOUX	9
---	---

<i>Introduction. Les associations d'anciens résistants sous le regard des historiens</i> par Gilles VERGNON	11
--	----

<i>Les trois temps de la construction de la mémoire de Glières</i> par Marina GUICHARD-CROSET	19
--	----

<i>Les associations d'anciens résistants dans l'Oise et la mémoire de guerre</i> par Jean-Pierre BESSE	29
---	----

<i>SÉCURITÉ PARISIENNE : mémoire oubliée, mémoire retrouvée</i> par Emmanuel RANVOISY	35
--	----

<i>RÉSISTANCE-FER : construction et perpétuation d'une mémoire corporative unitaire</i> par Georges RIBEILL	47
--	----

<i>Les associations d'anciens combattants du maquis du Vercors, le souvenir et la mémoire</i> par Gilles VERGNON	61
---	----

2^e Partie

La fabrique de la mémoire : les axes nationaux

<i>Le concours national de la Résistance : une pédagogie de « l'esprit de la Résistance »</i> par Denis MAZZUCCHETTI	73
---	----

<i>Les résistants et l'invention du « devoir de mémoire »</i> par Olivier LALIEU	87
---	----

<i>Anciens combattants, musées et fabrique du passé</i> par Jean-Yves BOURSIER	101
---	-----

<i>Conclusion</i> par Antoine PROST	111
--	-----

<i>Liste des sigles</i>	115
-------------------------------	-----

1^{re} Partie

LA FABRIQUE DE LA MÉMOIRE : RÉGIONS ET MOUVEMENTS DE RÉSISTANCE

Vingt ans après et soixante ans plus tard

par Jean-Pierre RIOUX,

inspecteur général honoraire de l'Éducation nationale

Heureuse initiative que celle du Centre d'études d'histoire de la défense et de Michèle Battesti ! À l'heure où le passé et son souvenir alimentent les proclamations les plus contradictoires et les plus approximatives, où ils sont convoqués pour légitimer des combats les plus douteux, par notre temps d'émotion moralisatrice, de dénégation du réel et d'extravagance médiatique dans la promotion belliciste des assauts de mémoire, les associations d'anciens résistants méritaient bien d'être questionnées et consultées derechef, non seulement sur leur action propre mais aussi sur leur participation, si constante chez leurs membres et si instructive pour nous tous, à la reconstruction démocratique de notre pauvre chère mémoire nationale aujourd'hui trop souvent délaissée ou déroutée.

Ce satisfecit ne doit pas dissimuler la difficulté de la tâche qui nous attend. Comment réfléchir, inciter, proposer, bâtir sans matériaux de bonne qualité en quantité suffisante, sans preuves assez tangibles, sans argumentaires assez élaborés ? Comment donner son élan à une recherche encore balbutiante, trop monographique, bien peu comparative à l'échelle européenne et, surtout, dont on soupçonne encore trop peu l'intérêt ?

Je suis à peu près certain de ne pas me tromper en n'ayant souvenir que d'une seule manifestation qui ait précédé la nôtre. Celle qui, à l'initiative d'Alfred Wahl et du centre de recherche « Histoire et Civilisation de l'Europe occidentale » de l'université de Metz, soutenue par la toute jeune Délégation à l'information historique pour la Paix, a réuni en octobre 1983 des témoins, des acteurs et des historiens de quatre pays, l'Allemagne, l'Italie, le Luxembourg et la France, pour poser le premier jalon d'une histoire de l'ensemble du phénomène associatif issu directement de la seconde guerre mondiale. Les communications et les débats, Metz oblige, furent dominés par la question si terrible et si poignante du souvenir des incorporés de force et de la mémoire de ces « Malgré-nous ». Les déportés aussi furent des premiers nommés et étudiés. Mais – sans que nul ait songé à installer déjà cette concurrence des mémoires qui va bientôt ravager aussi, hélas, la recherche elle-même et fera retarder le renouvellement de l'histoire de la Résistance – le rôle des associations d'anciens résistants fut déjà assez souvent évoqué dans les études régionales et nous avons eu, bien tôt peut-être, la faiblesse de penser que les résistants n'avaient pas cessé de s'associer comme tous les autres combattants, acteurs ou victimes du terrible conflit.

Je me souviens même avoir cru pouvoir conclure que les associations du souvenir de 1939-1945 étaient restées des associations parmi d'autres, soumises aux mêmes règles de fonctionnement et aux mêmes principes d'action volontaire que les vaillants boulistes de Carcassonne ou les généalogistes du Loir-et-Cher⁽¹⁾ ; que la singularité qui avait fait leur force était d'abord ce « plus jamais ça ! » qui les apparentait plus qu'on n'imaginait à celles de leurs aînés de 14-18 mais les distinguait de celles de leurs cadets des conflits d'Afrique du Nord et d'Algérie ; que leur

(1) Voir Jean-Pierre Rioux, « L'association », in Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli (dir.), *La France d'un siècle à l'autre, 1914-2000. Dictionnaire critique*, Paris, Hachette Littératures, 1999, p. 857-861.

mémoire avait gagné en vivacité en étant précocement un élément actif du débat politique et civique sous la IV^e et la V^e République ; qu'enfin restait ouverte la question de leur rôle dans l'ensemble des commémorations nationales⁽²⁾. Je n'ose pas dire que nous ayons confirmé ou infirmé surabondamment ces premières vagues de remarques : c'est à nous de faire le point historiographique pour tenter de trancher aujourd'hui. Mais j'ai hélas le souvenir que quelques années plus tard, quand l'Institut d'histoire du Temps présent du CNRS fit étudier pour la première fois les commémorations de la seconde guerre mondiale, les travaux furent toujours aussi rares et qu'il fallut chercher parfois à la loupe les traces d'un rôle de l'associationnisme résistant dans les monographies départementales ou régionales qui, elles, avaient foisonné au contraire et avaient mis bien davantage l'accent sur l'internement et la déportation⁽³⁾. Au fil des ans, ce n'est guère qu'avec les travaux d'Olivier Lalieu, de Gilles Vergnon et d'Olivier Wieviorka, que j'ai pu, pour ma part, renouer avec le fil conducteur de Metz.

Gilles Vergnon, déjà cité à notre palmarès, introduit excellemment à notre réouverture du chantier, vingt ans après le signal messin. Je n'ajoute qu'un mot : il est grand temps d'y travailler ferme, et pas seulement pour raison scientifique, tant il y a urgence à dire le vrai et le juste, à rétablir le vrai dans sa vocation civique et morale, dans toute sa force mémorable, soixante ans après le cri de délivrance du 8 mai 1945.

(2) Voir Jean-Pierre Rioux, « Associations et souvenir de la seconde guerre mondiale en France », in Alfred Wahl (dir.), *Mémoire de la Seconde guerre mondiale*, Metz, Centre de recherche « Histoire et Civilisation » de l'université de Metz, 1984, p. 291-301.

(3) *La Mémoire des Français. Quarante ans de commémorations de la Seconde guerre mondiale*, Jean-Pierre Rioux éd., Paris, Éditions du CNRS, 1986.

INTRODUCTION
Les associations d'anciens résistants
sous le regard des historiens
par Gilles VERGNON,

maître de conférences en histoire contemporaine, IEP Lyon

L'idée d'organiser cette journée d'études a une histoire. Elle fait suite au séminaire *Monde associatif et anciens combattants après 1945*, organisé au cours de l'année universitaire 2003-2004 conjointement par le Centre d'histoire sociale de l'université Paris I (Jean-Louis Robert) et le Comité d'histoire pour les anciens combattants (Michèle Battesti, cheville ouvrière de cette journée), dont deux des six séances concernaient notre sujet d'aujourd'hui⁽¹⁾.

Cette idée se fondait sur un constat, celui d'un vide historiographique relatif quant à notre sujet. Déjà en 1984, à Metz, Alfred Wahl ouvrait un colloque centré sur l'action des associations d'anciens combattants et de victimes du deuxième conflit mondial, en France et en Europe. Il notait alors que « le thème implique forcément des études pionnières et spécifiées, à l'image d'un monde combattant caractérisé par la "démultiplication à l'infini" des associations selon le type d'engagement et de souffrance subie⁽²⁾ ». Effectivement, les communications de Georges Sentis sur la genèse de l'ANACR, de Jules Maurin sur les associations issues de la deuxième guerre mondiale en Languedoc-Roussillon, les conclusions de Jean-Pierre Rioux esquissaient un certain nombre de pistes (faiblesse numérique relative et vitalité irrégulière des associations, chronologie sinueuse de leur action, cohabitation conflictuelle avec l'État, poids de la durée qui, en l'absence de nouveau conflit comparable depuis 1945, les condamne au face-à-face avec leur « singulière histoire⁽³⁾ ») sur lesquelles il nous faut revenir, puisqu'elles sont, pour l'essentiel, restées peu fréquentées, voire reprises par les friches.

Peu de travaux ont en effet vu le jour depuis, en dehors de la thèse d'Olivier Wiewiorka sur DÉFENSE DE LA FRANCE, dont la dernière partie concerne le devenir du mouvement après 1945⁽⁴⁾ et de quelques communications du colloque *Guerre et associations* tenu à l'Institut d'études politiques de Lyon le 29 septembre 2001⁽⁵⁾. Le répertoire bibliographique sur le monde combattant depuis 1945, réalisé par Aude

(1) La séance du 12 novembre 2003, sur « La pérennisation des associations d'anciens combattants » (Jean-Jacques de Bresson et François Perrot) et celle du 10 décembre sur le cas des associations d'anciens du Vercors (Gilles Vergnon).

(2) Alfred Wahl, « Présentation » in Alfred Wahl (dir.), *Mémoire de la Seconde guerre mondiale*, Metz, Centre de recherche « Histoire et Civilisation » de l'université de Metz, 1984, p. 1-4.

(3) Jean-Pierre Rioux, « Associations et souvenir de la Seconde guerre mondiale », *ibidem*, p. 291-301.

(4) Cette thèse est publiée, réduite, sous le titre *Une certaine idée de la Résistance : Défense de la France 1940-1949*, Paris, Seuil, 1996.

(5) Jean-Yves Boursier, « L'association, la construction du passé et l'écriture de l'événement » ; Gilles Vergnon, « Les Pionniers du Vercors : une association de gardiens de la mémoire » in Bruno Benoit et Marc Frangi (dir.), *Guerre et associations*, Lyon, PUL, 2003.

Cavaillé en 2004, fait apparaître 102 références sur les résistants⁽⁶⁾. Mais une recension plus précise montre l'absence de grande thèse de référence sur le sujet, la rareté des travaux allant au-delà du cadre de la maîtrise, et, en fait, l'existence d'une poignée de travaux universitaires spécifiques sur les associations d'anciens résistants⁽⁷⁾. Cette recension, peut-être incomplète, masque évidemment, comme le note Aude Cavaillé, le fait que le monde associatif résistant est souvent abordé « par ricochet » par le biais de travaux sur la mémoire de la guerre à l'échelle locale, les musées de la Résistance, le patrimoine de manière plus générale⁽⁸⁾. Elle n'en témoigne pas moins d'un vide historiographique maintenu, dont il faut tenter de rendre compte.

Le monde combattant de la seconde guerre mondiale est, en incluant l'ensemble de ses composantes d'une grande minceur numérique, en tout cas sans comparaison avec celui de la Grande Guerre étudié par Antoine Prost⁽⁹⁾, et soumis de plus à un double éclatement.

Le premier renvoi aux différentes formes du combat armé selon le moment, le théâtre d'opérations et les formes d'engagement, volontaires ou contraintes, avec ou sans uniformes. Les soldats de 1939-1940, ceux de 1944-1945, les combattants des Forces françaises libres, ceux de l'armée d'Afrique, les résistants, ont leurs associations, spécifiques ou non, différemment valorisées. Les anciens de l'armée de Lattre (Rhin et Danube), de la 2^e DB, de la 1^{re} DFL (amicale de la 1^{re} Division française libre), des FNFL possèdent ainsi leurs associations spécifiques, mais pas les anciens de 1939-1940, qui appartiennent plutôt à des associations généralistes (du type ARAC ou différentes formes de « comités d'entente » ou « inter-fédérales » départementales) ou très particularisées, selon un théâtre d'opérations (Flandres-Dunkerque 40), une arme (Union nationale des anciens des chars et blindés) ou un régiment⁽¹⁰⁾. Surtout, comme l'a montré Pieter Lagrou, l'ensemble de ceux qui ont « pris les armes » entre 1939 et 1945, ne portent pas l'expérience collective dominante, en France comme dans l'ensemble de l'Europe occidentale où les figures du déporté, voire de façon générale du captif, concurrencent d'emblée

(6) Aude Cavaillé, *Les Associations d'anciens combattants en France depuis 1945. Répertoire bibliographique*, Comité pour l'histoire des anciens combattants (ministère de la Défense), Centre d'analyse comparée des systèmes politiques (Université Paris I Panthéon Sorbonne), Paris, 2004. La consultation de la base de travaux universitaires (www.memoresist.org) constituée à l'initiative de « Mémoire et Espoirs de la Résistance » (MER) corrobore les conclusions de ce travail.

(7) Le répertoire ne fait guère apparaître que quatre maîtrises d'histoire : Christine Chatelain, *Les associations de résistants et de déportés 1945-1976*, direction Paul Gerbod, Paris XIII, 1977 ; Nicolas Eybalin, *Le centre nautique des Glénans, Histoire d'une association née de la Résistance*, direction Antoine Prost, Paris I, 1984 ; Alexandra Nicolle, *Les associations d'anciens résistants et déportés dans les Alpes-maritimes*, direction Jean-Louis Panicacci, Nice, 2002 ; Marlène Sage, *Les associations de Résistance en Haute-Savoie (1944-1998)*, direction Jean-Marie Guillon, Aix-Marseille, 1999

(8) On trouve par contre de nombreux travaux du type : Corinne Bony, *La mémoire de la Résistance en Charente de 1945 à nos jours*, direction Bernard Lachaise, Bordeaux, 1997 ; Maurice Exposito, *Importance du mouvement résistant dans l'Aude et perpétuation du souvenir*, direction Jules Maurin, Montpellier III, 1993 ; Muriel Zamochnikoff, *Histoire du musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon*, direction François Marcot, Besançon, 1999, etc.

(9) Antoine Prost, *Les Anciens Combattants et la société française*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1977, 3 vol.

(10) Les nombreuses amicales régimentaires attendent aussi leurs historiens...

celle du résistant⁽¹¹⁾. Dans cet ensemble *a priori* restreint, les résistants de l'intérieur ne sont, de plus, pas les plus nombreux, et, partant, peu aptes à « faire société » comme le firent leurs aînés de la Grande Guerre. Pour ne prendre qu'un exemple local, sur les 4 728 cartes de combattant recensées dans le département de la Drôme au 31 décembre 2000, les résistants ne sont que 73, contre 262 pour l'armée des Alpes et 115 pour l'ensemble « 1939-1945 » indifférencié⁽¹²⁾.

Enfin, leurs associations, constituées pour l'essentiel en deux vagues, sont émiettées, selon des critères où se mêlent considérants politiques et différences d'échelle, dans une vaste nébuleuse. On dénombre ainsi cinq associations dans l'Ain, auxquelles s'ajoutent trois associations de déportés et internés classées à part, douze associations dans la Drôme en 2000 (dont l'association des anciens Français libres Drôme-Ardèche qui, comme son nom ne l'indique pas, inclut des résistants de l'intérieur), 24 dans l'Isère plus huit de déportés et déportés résistants, seize dans le Rhône, auxquelles s'ajoutent quinze associations de déportés, classées par l'ODAC dans une autre rubrique⁽¹³⁾.

Une typologie sommaire permet de distinguer quatre types d'associations.

- D'abord des associations purement locales : anciens des maquis de l'Azergue dans le Rhône, anciens des maquis du Grésivaudan ou anciens de la compagnie Stéphane dans l'Isère, association des anciens de l'AS et des maquis de l'Ain et du Haut-Jura et groupement des amicales de maquisards et résistants de l'Ain et du Haut-Jura dans l'Ain, anciens de la compagnie Pons dans la Drôme, etc... Celles-ci sont, dans chaque département, les plus précoces, parfois les plus nombreuses spécialement dans les départements ruraux et montueux⁽¹⁴⁾ et nous rappellent que « la Résistance », quand elle prend corps à compter de 1943 est d'abord un phénomène local, dont l'ampleur est corrélée au relief et à la ruralité, avec une sur-représentation de la zone sud⁽¹⁵⁾.

- Il existe aussi ce qu'on pourrait dénommer « associations nationales d'enracinement local », comme l'association nationale des Pionniers et combattants volontaires du Vercors (ANPCVV, 1944) ou l'association des Rescapés des Glières

(11) « L'expérience collective dominante n'a pas été l'héroïsme, mais plutôt la pénurie, la souffrance individuelle, l'humiliation et la persécution arbitraire », Pieter Lagrou, *Mémoires patriotiques et occupation nazie. Résistants, requis et déportés en Europe occidentale 1945-1965*, Bruxelles, Complexe, IHTP/CNRS, 2003, p. 11.

(12) Dossier dans *Le Dauphiné libéré* (édition Drôme-Ardèche), 11 novembre 2001. À titre de comparaison les cartes délivrées au titre des « combats d'Afrique du Nord » sont au nombre de 3 478. Dans le département voisin de l'Ardèche, sur 50 687 cartes de combattant délivrées depuis 1918, 32 224 concernent la Grande Guerre, 10 246 le second conflit mondial et 7 871 l'Afrique du Nord.

(13) Nous remercions les offices départementaux des anciens combattants (ODAC) de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme et du Rhône de nous avoir communiqué les listes d'associations de leurs départements respectifs. Dans l'Isère, Paul Dreyfus (« Quand les rangs s'éclaircissent », *Résistance et Déportation*, 1, 2001) recense 32 associations en incluant les associations de déportés (FNDIRP, Amicale des déportés d'Auschwitz, UNADIF...).

(14) Sur douze associations d'anciens de la Résistance constituées dans la Drôme, huit sont purement locales, dont trois constituées en 1945-1946. C'est aussi le cas, dans l'Ain, de trois associations sur cinq, mais seulement de cinq sur seize du Rhône et de neuf sur 24 dans l'Isère.

(15) Voir Harry Roderick Kedward, *À la recherche du maquis. La Résistance dans la France du Sud 1942-1944*, Paris, Cerf, 1999.

(1948), étudiée ici par Marina Guichard-Crozet, toutes deux constituées autour d'un maquis caractérisé par l'étendue géographique du recrutement de ses adhérents et devenu un enjeu de mémoire nationale.

- Les plus actives aujourd'hui à l'échelle du pays sont les associations nationales, avec des antennes départementales et parfois locales, comme l'ANACR (juillet 1952) héritière de l'association des anciens FTP et FFI (1945), l'ANCVR (association nationale des combattants volontaires de la Résistance, février 1953) et la CNCVR (Confédération nationale des combattants volontaires de la Résistance, octobre 1953). Elles sont les plus tardives, constituées sous leur nom actuel au cœur de la « guerre froide » sur des critères politiques, après le vote de la loi du 25 mars 1949 définissant le statut du « combattant volontaire de la Résistance » qui permet à ces associations de mobiliser leurs adhérents dans un rapport à la fois conflictuel et symbiotique à l'État⁽¹⁶⁾.

- À l'inverse, quatrième catégorie, les anciens des grands mouvements de Résistance, moins nombreux, ne parviennent pas vraiment à se pérenniser, sauf sous une forme confidentielle, qui privilégie une « célébration exclusive de la mémoire du mouvement », comme l'association des anciens clandestins de LIBÉRATION-NORD, l'association nationale des anciens combattants de l'ORA ou les anciens de DÉFENSE DE LA FRANCE. La seule exception, sur une base professionnelle et fortement corporative, semble être RÉSISTANCE-FER, étudiée ici par Georges Ribeill, qui fonde son activité sur un récit unifiant de « l'entreprise résistante » et la manne financière produite par le film *La Bataille du rail*⁽¹⁷⁾.

Jeunes, peu nombreux, les résistants, souvent déçus par les suites de la Libération et divisés par la guerre froide, sont aspirés dans la reconstruction et la croissance, dans un pays qui ne les place pas au centre de son attention et qui ne connaît plus, sauf la guerre d'Algérie, si différente, de conflit majeur sur la durée. À compter de 1975-1980, l'arrivée à l'âge de la retraite des plus âgés, la levée, par décret du 6 août 1975, de la forclusion pour le dépôt des demandes de cartes de combattant volontaire de la Résistance (CVR), qui contribue aussi à drainer vers les associations des anciens résistants soucieux de faire valoir leurs droits, marque un « petit âge d'or » de ce monde associatif. De nouvelles associations se créent et les anciennes, bien qu'affaiblies parfois par des scissions, atteignent alors l'apogée de leurs effectifs : les Pionniers du Vercors comptent ainsi 870 adhérents en 1975, 930 en 1979, 941 en 1986, frôlent le millier d'adhérents à la fin de la décennie avant de connaître l'érosion⁽¹⁸⁾. Reste que ce regain de vitalité intervient dans un paysage mémoriel bouleversé, où la voix des résistants est concurrencée par celle des « victimes », où leur discours peine à se faire entendre, alors que, avec le « syndrome de Vichy », pointe déjà le « devoir de mémoire »...

(16) Voir sur cette question Serge Barcellini, « Les résistants dans l'œil de l'administration ou l'histoire du statut de combattant volontaire de la Résistance », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 178, 1995, p. 141-165 et Olivier Wiewiorka, « Les avatars du statut de résistant en France », *Vingtième Siècle*, 50, avril-juin 1996, p. 55-66.

(17) Le mouvement SÉCURITÉ PARISIENNE des pompiers de Paris, assis également sur un puissant esprit de corps, n'a cependant pas conquis une telle place mémorielle. Voir dans ce volume, le texte d'Emmanuel Ranvoisy.

(18) Cf. notre article, « Les Pionniers... », in Bruno Benoit et Marc Frangi, *Guerres et associations*, op.cit.

Pourquoi s'intéresser aujourd'hui aux associations d'anciens résistants ?

Parce que, derrière elles et par elles, on se doute bien que l'on va retrouver la deuxième guerre mondiale en France, telle qu'ils l'ont vécue et telle qu'ils veulent en témoigner. Les associations d'anciens sont indissociables de la Résistance dont elles sont issues et qu'elles entendent prolonger.

Malgré leur faiblesse numérique évidente, elles tiennent une place comparable à celle tenue par leurs glorieuses aînées de la Grande Guerre. Comme celles-ci, elles jouent à la fois un rôle de solidarité (défense des « intérêts matériels et moraux » de leurs mandants), qui les rapproche d'un groupe de pression, voire d'une organisation syndicale⁽¹⁹⁾, un rôle de sociabilité ou de « tisseurs de lien social » à la fois sur les plans interne à l'association et externe dans la cité, enfin un rôle d'acteurs de la mémoire.

Le premier aspect, qui se concentre sur les conditions d'obtention de la carte de CVR, a déjà été étudié, au plan national par Serge Barcellini et Olivier Wiewiorka, qui ont montré l'enjeu que représente pour l'ensemble des associations, en premier lieu pour leur propre développement, la levée du délai de forclusion, définitivement obtenu par le décret du 6 août 1975 et la loi du 10 mai 1989. Celle-ci renouvelle également la définition du résistant, promu par Louis Mexandeau pionnier du « devoir humanitaire d'ingérence ou d'intervention⁽²⁰⁾ ». Sur le plan local, l'étude de Michèle Gabert a montré le rôle central que tiennent les présidents d'associations siégeant dans les commissions départementales d'attribution de la carte de CVR. Dans l'Isère, Eugène Chavant, Compagnon de la Libération et président des Pionniers du Vercors de 1944 à sa mort en 1969, fait prévaloir en 1953 sa définition du résistant comme « combattant au feu », ne reconnaissant comme actions de résistance que les combats, les « sabotages de voies ferrées et de lignes électriques », excluant attentats et sabotages industriels⁽²¹⁾.

C'est cependant, autant que l'on puisse effectuer un découpage, car le second et le troisième aspect sont liés, le troisième aspect qui nous intéresse aujourd'hui.

Comme toute association d'« anciens de... », les associations d'anciens résistants entendent pérenniser le souvenir de leur action collective, produire du « souvenir collectif » comme a pu l'écrire Jay Winter⁽²²⁾. Le rite commémoratif, le monument, l'écrit en sont autant de vecteurs et, dans l'immédiat après-guerre puis dans les années 1970-1980, nous avons de nombreux indices d'une activité intense qui dément ou nuance le jugement un peu rapide d'associations atones qui émettraient un discours à fonction interne.

(19) Jean-Pierre Rioux parle de « grande société de secours mutuel », *op. cit.*, Metz, 1984.

(20) Intervention à l'Assemblée nationale, 9 décembre 1992, citée par Olivier Wiewiorka, *art. cit.*, p. 65.

(21) Michèle Gabert, *Entrés en Résistance. Isère, des hommes et des femmes dans la Résistance*, Grenoble, PUG, 2000, p. 157 sq.

(22) L'historien britannique définit le souvenir collectif comme « l'action de groupe de gens qui assemblent des fragments du passé et les joignent en public ». Jay Winter, « Guerre et mémoire au XX^e siècle. Une interprétation des monuments aux morts fondée sur l'interaction sociale », in *La Politique et la guerre. Pour comprendre le XX^e siècle européen. Hommage à Jean-Jacques Becker*, Paris, Agnès Viénot-Noësis, 2002, p. 138-153.

Seule la multiplication d'études locales, à l'image de celle réalisée par Jean-Pierre Besse pour l'Oise, permettra une pesée précise de cette production, avant les synthèses nécessaires. Mais les études déjà réalisées comme les travaux présentés au cours de cette journée d'études en montrent toute l'ampleur. Les associations sont présentes dans l'espace civique et scolaire, au cœur de la transmission, par l'intermédiaire du concours de la Résistance et de la Déportation. C'est bien l'une d'entre elles, la CNCVR, bientôt rejointe par les autres, qui est à l'initiative de cette « institution de la mémoire », étudiée par Denis Mazzucchetti, où les résistants se font éducateurs. Sur l'ensemble du territoire national, spécialement dans les zones de maquis, les associations ont multiplié plaques, stèles et monuments qui attendent encore leurs historiens, dans la lignée des travaux réalisés sur les monuments aux morts de la Grande Guerre⁽²³⁾. Elles ont souvent inscrit le souvenir de leur action dans la toponymie de nos espaces urbains, parfois fort éloignés des lieux de leurs combats. Quant aux musées de la Résistance et de la Déportation, on connaît la distinction opérée par Marie-Hélène Joly entre « musées de la première génération », créés à l'initiative presque exclusive d'associations, et « musées de la seconde génération », caractérisés par l'intervention des collectivités territoriales, la professionnalisation de la conception et de l'entretien et une grande visibilité dans la cité⁽²⁴⁾. Pour autant, si les premiers restent moins nombreux, les trois-quarts des musées ayant vu le jour après 1984, les seconds sont rarement à l'initiative exclusive des collectivités locales et sont souvent le produit de la refonte des précédents, parfois sur un emplacement différent qui fait croire à leur totale nouveauté⁽²⁵⁾.

D'autre part, et cela nous renvoie au titre choisi pour cette journée, les associations entendent inscrire ce « souvenir collectif » qu'elles produisent comme la composante majeure de la « mémoire collective » de la nation. Celle-ci est en effet la résultante de l'action, dans des proportions variables, de plusieurs vecteurs où se combinent l'action de l'État, ne serait-ce qu'en tant que prescripteur des programmes scolaires, celle de l'école, où, on le sait, la « pratique » dans la classe s'écarte sensiblement des normes prescrites, le poids croissant des images, de cinéma comme de télévision, la demande sociale dans son ensemble et... le travail des historiens.

À la différence des « poilus » de la Grande Guerre, qui ont dans l'ensemble réussi, entre 1918 et 1939, à faire coïncider leur souvenir collectif et la mémoire nationale sous le leitmotiv du « Plus jamais ça ! », les résistants ont connu d'emblée

(23) Antoine Prost, « Les monuments aux morts, culte républicain, culte civique, culte patriotique ? », in Pierre Nora (dir.) *Les lieux de mémoire. I. La République*, Paris, Gallimard, 1984. Annette Becker, *Les monuments aux morts, mémoire de la Grande Guerre*, Paris, Errance, 1988. Une première approche des traces de 1939-1945 a été réalisée par Serge Barcellini et Annette Wieviorka, *Passant, souviens-toi ! Les lieux du souvenir de la seconde guerre mondiale en France*, Paris, Plon, 1995.

(24) Marie-Hélène Joly, « Des musées de la Résistance », in Jean-Yves Boursier (dir.), *Résistants et Résistance*, L'Harmattan, 1997, p. 173-216. Voir aussi Jean-Yves Boursier, « Les enjeux politiques des musées de la Résistance », in Daniel Grange et Dominique Poulot (dir.), *Le patrimoine et la cité*, Grenoble, PUG, 1997, p. 287-303, et sa communication dans ce volume.

(25) Dans la région Rhône-Alpes, c'est le cas à Grenoble, où le premier musée « associatif » de 1963 est à la fois refondu en 1994 comme musée départemental et refondé sur un nouveau site. Par contre, le petit musée de Romans, initié en 1972 par l'ANACR, la FNDIRP et les Pionniers du Vercors, inauguré en juin 1974, est entièrement refondu sur le même emplacement en 1994. Dans les deux cas, les associations continuent d'occuper une place importante.

les plus grandes difficultés à remplir cet objectif, ne parvenant pas à se hisser à leur hauteur. Du moins, jusque dans les années 1980, leur propre discours était largement repris, redoublé même par le discours de l'État, qui exaltait dans les grandes commémorations « le langage de la volonté, du sacrifice et du sang », comparait, comme André Malraux en 1973, les Glières aux Thermopyles et faisait du Vercors, comme en 1974 le ministre de la Défense Jacques Soufflet, un exemple pour la défense nationale⁽²⁶⁾. Ce n'est plus vraiment le cas aujourd'hui où le discours commémoratif, spécialement celui des représentants des collectivités locales, s'attache davantage au souvenir des victimes qu'à celui des combattants, au nom d'un « devoir de mémoire » dont le sens a évolué en s'écartant sensiblement du contenu initial qu'y mettaient les résistants⁽²⁷⁾. À l'entrée du mémorial du Vercors, inauguré en juillet 1994 par Édouard Balladur, ce n'est pas la citation du maréchal de Lattre (« À ceux qui ont voulu minimiser le mérite de nos maquis, le Vercors apporte son démenti. Ici on n'a pas fait la petite guerre. On a fait la guerre »), souhaitée par les Pionniers du Vercors qui est reproduite, mais une citation de l'écrivain Jean Bruller (« Vercors »), « Quand la mémoire faiblit, quand elle commence, comme une fragile falaise rongée par la mer et le temps, à s'effondrer par pans entiers dans les profondeurs de l'oubli, c'est le moment de rassembler ce qui reste, ensuite il sera trop tard », dont le choix témoigne, indépendamment de l'intérêt du texte, de la distance qui s'est creusée. De la même façon, il n'est pas sûr que le monde associatif résistant se retrouve dans le discours qui compare (pour mieux assimiler?) « La Résistance » de 1940-1944 aux « résistances » actuelles à différentes formes d'oppression⁽²⁸⁾.

Dater le moment de cette bascule, de cet écart croissant entre « souvenir collectif » et « mémoire collective », en explorer les modalités à l'échelle nationale, est sans doute un des principaux chantiers que suggère cette journée.

Une dernière piste mérite l'attention des chercheurs, celle des formes d'extinction et/ou de pérennisation suivies par ces associations. Toutes générations confondues, les associations du monde combattant ne représentent plus que 10 % du monde associatif d'aujourd'hui, au lieu de 50 % dans les années 1930⁽²⁹⁾. Dans ce sous-ensemble « combattant », où elles sont d'ailleurs minoritaires, les associations d'anciens résistants se distinguent encore par le souci de leur pérennité. Si certaines, surtout à l'échelle locale, choisissent l'auto-dissolution pure et simple, d'autres préfèrent transférer leur patrimoine dans la « Convention » créée par la Fondation de la Résistance⁽³⁰⁾. D'autres encore cohabitent avec des représentants de

(26) André Malraux, « Discours des Glières », 2 septembre 1973, in André Malraux, *La politique, la culture. Discours, articles, entretiens (1925-1975)*, Paris, Gallimard, « Folio », 1996, p. 359-369. Jacques Soufflet s'appuie sur « les enseignements du Vercors » pour exalter la force de dissuasion et le service national, *Le Pionnier du Vercors*, 8-9, 1975.

(27) Voir la communication d'Olivier Laliou à cette journée.

(28) Pour prendre encore un exemple local, l'intervention du président des « anciens de la compagnie Pons » lors d'une récente cérémonie commémorative des combats du 21 juillet 1944 dans la basse vallée de la Drôme montre que cette comparaison ne va pas de soi : « Pour nous, il n'y a pas des résistances. Il y a la Résistance, celle des années noires. Proclamer d'autres résistances galvaudées à chaque coin de rue est un vol et un sacrilège fait à nos camarades tombés pour les droits de l'Homme », *Le Journal du Diois*, 25 juillet 2003.

(29) C'est l'évaluation de Serge Barcellini, « Réflexions sur les associations d'anciens combattants et victimes de guerre », in B.Benoit et M.Frangi, *Guerre et associations*, op.cit, p. 25-33.

(30) Voir pour le compte rendu de ces activités, la collection de la *Lettre de la Fondation de la Résistance*.

générations plus jeunes dans les associations d'amis des musées de la Résistance (Amis du CHRD à Lyon, Amis du musée départemental de la Résistance et de la Déportation de Nantua, dans l'Ain, etc.) qui assurent une part de l'accueil du public. D'autres encore recherchent des formes de continuité, interne à l'association, par création d'une « section jeunes », composée des descendants directs (enfants et petits-enfants) des résistants ou externe par création d'une association « doublon » dont les adhérents n'entretiennent pas un lien de parenté obligé avec leurs aînés⁽³¹⁾. Ce souci de pérennité des associations qui en sont issues redouble la singularité de la Résistance dans l'histoire tourmentée du siècle passé. Elle nous rappelle encore, s'il en était besoin, la nécessité de leur étude.

(31) Ce sont les choix respectifs des deux associations d'anciens du Vercors. Les Pionniers du Vercors reconnaissent désormais leur « section jeune » comme membre à part entière de l'association, alors que l'association de Pierre Lassalle, dissoute en juillet 2005, a suscité une association fille, dénommée « Vercors sans oubli », qui se présente comme une association nationale de souvenirs des anciens maquisards combattants et résistants du Vercors.

Les trois temps de la construction de la mémoire de Glières

par Marina GUICHARD-CROSET,

doctorante en ethnologie, université de Lille 1

En Haute-Savoie, la mémoire des événements du maquis des Glières étonne souvent les visiteurs ou les néo-locaux par sa vitalité. Les événements se présentent de la manière suivante : en janvier 1944, le plateau des Glières a été choisi comme lieu de parachutages d'armes au profit des maquis de Haute-Savoie, riches en hommes mais démunis en armements. Le lieutenant Tom Morel donne l'ordre à 120 maquisards de prendre position sur le plateau des Glières, bastion naturel et terrain idéal de parachutages, à 1 400 mètres d'altitude, dans le massif des Bornes, près d'Annecy. L'effectif du bataillon des Glières atteint progressivement 460 hommes réunis alors au-delà des clivages idéologiques et partisans⁽¹⁾ et en symbiose avec les populations des vallées, notamment de Thônes, d'Usillon et du Petit-Bornand⁽²⁾. Jeunes et enthousiastes, ils jurent de « Vivre libre ou mourir » comme le proclame leur devise. Certains d'entre eux ont suivi un stage durant le mois précédent dans un chalet situé à La Colas, lieu-dit de Manigod, surplombant la vallée de Thônes, instauré en école de cadres dirigée par Louis Jourdan, qui sera le seul officier des Glières à échapper à l'encerclement allemand. L'enseignement consiste à initier ces jeunes au maniement des armes et aux manœuvres de la guérilla. Parallèlement à cet enseignement des rudiments du combat, sous l'influence de l'école des cadres d'Uriage⁽³⁾ notamment qui d'une part s'est rendue dans la vallée de Thônes et

(1) J. H., rescapé des Glières, dans un entretien du 6 mars 2002 explique que sur le plateau des Glières « il y avait la fraternité, il y avait la justesse d'un combat engagé, [...] c'était une communauté où on pouvait confronter nos idées et explorer même nos passés, nos vies mais dans une espèce de franchise totale et ou rien n'était déguisé ou camouflé [...] qu'il y avait un incroyable pluralisme. Côte à côte, vivaient des jeunes socialistes comme moi, des jeunes issus des milieux chrétiens, de la Jeunesse ouvrière chrétienne. Il y avait un groupe d'amis communistes. Il y avait toute cette représentation extraordinaire mais qui trouvait une espèce de tronc commun, de point commun, un point de convergence pour sentir que la France qui s'était effondrée, n'est-ce pas, devait repartir sur des bases nouvelles, refonder une société. Je l'exprime là d'une manière extrêmement simpliste n'est-ce pas, mais ça gisait un petit peu au fond des uns et des autres. [...] J'ai vu des jeunes officiers, comme Lalande, qui est mort d'une manière atroce, et bien il me disait : "Moi la guerre d'Espagne, je ne savais pas très bien ce que c'était !". On avait l'impression qu'il a fallu qu'il se rapproche de ce groupe d'Espagnols du plateau des Glières où se côtoyaient anarchistes, socialistes, communistes, où ils avaient des débats permanents, pour qu'il prenne conscience de ce qui s'était passé en Espagne. Et, voilà un exemple parmi d'autres. Donc une amitié très forte et aussi ce pluralisme qu'on a essayé de retrouver dans nos actions qui ont suivi la Libération. »

(2) A. M., dans un entretien du 10 janvier 2002 témoigne du soutien de la population locale à la Résistance : « Alors après on a traversé les monts de Sulens, on est arrivé, effectivement à la commune de Manigod, qu'on ne connaissait pas ni les uns ni les autres non plus, le soir. C'était vers vingt-deux heures le soir à peu près. Où là alors, premier contact avec une hospitalité des paysans de la montagne... Extraordinaire ! C'était une famille où il y avait donc monsieur B, sa femme, il avait déjà deux, trois enfants, ses deux sœurs vivaient avec lui, etc. Et prévenu par Thônes qu'on devait arriver, il y avait déjà un repas de préparé et tout... Un accueil extraordinaire ! Alors on a mangé et ensuite il nous a emmenés sur une des rives du Fier beaucoup plus loin, dans un autre village, dans un chalet qui avait appartenu autrefois à sa famille... Mais un vieux chalet, des toiles d'araignées partout ! Là, on a fait descendre un peu de foin, puis on a fait un petit cantonnement. On est resté là pendant deux semaines... deux, trois semaines. »

(3) Institution officielle de l'État français créé en 1940 par un officier soucieux d'éducation intégrale : Dunoyer de Ségonzac. Privilégiant les échanges intellectuels, elle est devenue un carrefour de réflexions prospectives. Condamnant la collaboration, Uriage s'est détachée de Vichy jusqu'à sa suppression fin 1942. Néanmoins, de nombreux formateurs ont alors continué leur action au sein de la Résistance.

d'autre part a reçu de jeunes maquisards des Aravis en formation, ces jeunes sont amenés à réfléchir sur le sens de leur action⁽⁴⁾. Selon l'un des Rescapés des Glières, « il y avait là un rassemblement d'hommes très différents mais une extraordinaire cohésion si je puis dire, morale, ça c'est clair⁽⁵⁾ » Et finalement, pour ce témoin, « décrire l'histoire du plateau des Glières, c'est essentiellement faire apparaître un phénomène d'ordre moral de destins individuels confrontés à une situation insupportable. En effet, nous allions devoir affronter ces nuits noires de la barbarie face à un adversaire qui avait pris possession de notre sol et étouffé toutes les richesses de l'esprit. Mais de cette mosaïque humaine qui a constitué les Glières, quelque chose a surgi, une fusion d'êtres différents mais inspirée par une commune volonté de trouver un motif d'espérance humaine⁽⁶⁾. »

Sur le plateau des Glières, leur mission consiste à tenir jusqu'aux parachutages différés en mars en raison des mauvaises conditions météorologiques.

Lorsqu'ils arrivent enfin, le 10 mars, un étai constitué par les troupes de Vichy puis de la *Wehrmacht*, avec une division composée de plus de 10 000 hommes, s'est refermée autour du plateau des Glières. La milice étant repoussée par les maquisards, l'attaque allemande, précédée de bombardements aériens destructeurs, est lancée le 26 mars. Face à l'inégalité des forces en présence, le capitaine Anjot, qui a succédé à Tom Morel après que celui-ci a été tué le 9 mars, donne l'ordre de dispersion dans la nuit. Le bataillon des Glières a alors livré aux Allemands le premier engagement d'envergure, sur le sol national, depuis 1940, affirmant ainsi la solide réalité de la Résistance. Le franchissement des barrages autour du plateau, dans des conditions éprouvantes du fait d'un enneigement important, coûte la vie à près de 129 maquisards, tués ou disparus en déportation, après avoir été capturés. Mais dans les semaines qui suivent, les maquis se reforment, et le 1^{er} août 1944, plus de 2000 hommes à nouveau regroupés à Glières reçoivent les parachutages massifs grâce auxquels, entre le 15 et le 19 août, ils libèrent la Haute-Savoie.

À partir notamment d'une série de récits de vie, d'observations de commémorations et de consultations d'archives, nous avons cherché à comprendre comment s'est construite la mémoire des événements des Glières, sur quels rythmes et autour de quels supports⁽⁷⁾. Cette approche nous montre qu'elle ne s'est pas développée selon une chronologie linéaire mais au contraire avec une alternance de périodes dynamiques et de latence. Elle se fonde sur des événements précis. Elle est principalement portée par une association réunissant au départ les seuls Rescapés et qui est aujourd'hui beaucoup plus ouverte dans sa composition⁽⁸⁾.

Nous examinerons plus précisément les temps forts de ce processus mémoriel, ceux durant lesquels s'est construite la mémoire des Glières. Nous en déterminons trois : tout d'abord nous débiterons par l'année 1944, période des événements

(4) Ces jeunes maquisards sont encadrés localement par Jacques Rose, passionné de philosophie.

(5) J-H, entretien du 6 février 2006.

(6) Discours prononcé par un représentant des Rescapés des Glières lors de la venue du président de la République, François Mitterrand à l'occasion du 50^e anniversaire.

(7) Recherches initialement menées avec Jean Métral, anthropologue à l'université de Lyon II, sont poursuivies dans le cadre d'une thèse sous la direction de Michel Rautenberg, professeur d'ethnologie à l'université de Lille I.

(8) 109 rescapés, 278 familles et près de 200 membres extérieurs.

et de la création de l'association des Rescapés des Glières ; puis nous nous pencherons sur les manifestations liées au 30^e anniversaire correspondant à la construction du monument des Glières inauguré par André Malraux ; et enfin nous examinerons la réactualisation de cette mémoire de la Résistance en Haute-Savoie sous l'impulsion de la commémoration du 50^e anniversaire.

1. 1944-1946 : une mémoire initiée par l'association des Rescapés des Glières et légitimée par Charles de Gaulle

1944 constitue l'année fondatrice de la mémoire des événements des Glières à double titre : d'une part les événements ont lieu en février-mars et d'autre part, une association regroupant les Rescapés se crée en septembre.

Dès la Libération, ces jeunes résistants se mobilisent et fondent l'association des Rescapés des Glières, le 22 septembre 1944, à Annecy, sous la présidence de Louis Jourdan, seul officier survivant. Dans les statuts, ils fixent pour objet, outre le regroupement des Rescapés, « le maintien de l'Esprit du plateau, la défense des membres [...], le maintien du culte des camarades tombés pour la France aux Glières...⁽⁹⁾ ». Les premières actions au nom de l'association sont d'une part, l'aide aux prisonniers et déportés, leur insertion dans la société, l'organisation de diverses commémorations, la pose de plaques ; d'autre part, le classement du plateau comme site protégé à l'inventaire des monuments naturels et des sites, la réalisation d'un ouvrage fondé sur des témoignages et retraçant l'histoire du maquis des Glières⁽¹⁰⁾, la diffusion d'un bulletin de liaison intitulé *Message* (dont le premier numéro sort en juillet 1945 et qui continue encore aujourd'hui avec de longues phases d'interruption). Le démarrage de l'association des Rescapés des Glières est particulièrement dynamique dans la mesure où celle-ci dispose d'un secrétariat permanent jusqu'en décembre 1946, date à laquelle la publication de *Message* est d'ailleurs interrompue une première fois au onzième numéro. Cette première année d'existence est marquée par un chantier important, à savoir le regroupement et l'identification des corps. Cet effort aboutit à la réalisation du cimetière de Morette, aujourd'hui nécropole nationale⁽¹¹⁾. Ainsi, outre l'entraide et le regroupement des membres, les fondateurs de l'association travaillent également à l'élaboration d'un lieu de recueillement. À peine initié, ce lieu autour duquel se cristallise déjà la mémoire des Glières, reçoit la visite officielle de Charles de Gaulle, le 4 novembre 1944. Morette devient alors le lieu autour duquel s'organise l'anniversaire commémoratif et, par là même s'élabore le rituel mémoriel des Glières jusqu'à aujourd'hui.

En conséquence, dès 1946, avec les mesures de protection du plateau des Glières, la réalisation de la nécropole de Morette, la mise en œuvre d'un rituel commémoratif, le recueil, la synthèse et la publication des témoignages, il apparaît qu'une première interprétation de la mémoire des Glières est proposée et qu'un

(9) Fonds conseil général de la Haute-Savoie.

(10) L. Jourdan, J. Helfgott, P. Golliet, *Glières, première bataille de la Résistance*, Association des Glières, Genève, 1946, réédité en 1988.

(11) Au lendemain de la première guerre mondiale, il est décidé que les corps des soldats ne seraient pas rendus à leurs familles (sauf à la demande de ces dernières) mais regroupés dans des cimetières nationaux. Ces dispositions sont ensuite appliquées aux soldats morts pendant la seconde guerre mondiale. L'application de ces règles relevant du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre revient alors au ministère des Anciens Combattants.

processus de mythologisation⁽¹²⁾ s'enclenche comme en témoignent ces quelques mots de l'unique officier rescapé des Glières⁽¹³⁾ :

Quand nous repensons au plateau, notre imagination se porte vers les hauteurs de neige et elle y retrouve une vision étrange, comme une aurore boréale. Nous revoyons quelque chose de très pur, une oasis d'idéal en marge de notre vie. Nous évoquons les heures trépidantes, les heures d'aventure où chaque difficulté, chaque alerte portaient notre moral au plus haut. En nous remontant aussi les heures de paix, les jours de soleil après les jours de tempête, les nuits étoilées où nous étions loin de la terre ennemie ; nous avons alors connu les joies pures, l'enthousiasme retrouvé, les méditations poursuivies sur les pistes de neige, interminables, ces mille projets pour l'avenir d'une France que nous rebâtissions à l'image de notre fraternité.

Glières devient alors un symbole, celui de « ces jours sublimes où bientôt 500 jeunes de toutes origines se retrouvent au nom d'une certaine idée de la France et derrière la fière devise “vivre libre ou mourir”⁽¹⁴⁾ ». Et, à ce titre, 1944 s'avère l'année fondatrice du processus de mémoire développé jusqu'à aujourd'hui.

2. André Malraux porte-parole du 30^e anniversaire

En 1946, l'association perd son secrétariat permanent et se montre moins active en apparence, comme en sommeil, dans la mesure où ses membres sont occupés à construire leurs vies personnelles et professionnelles. Toutefois, alors que se profile la commémoration du 30^e anniversaire du maquis des Glières, l'idée se développe parmi les Rescapés membres du bureau de l'association qu'il devient important « de faire quelque chose qui soit à la dimension de l'événement⁽¹⁵⁾ ». Aussi, dans la chronologie de la mémoire des Glières, une seconde période dynamique s'ouvre au printemps 1971, avec le lancement d'un concours international destiné à ériger un monument aux Glières qui serait situé à proximité du premier lieu de sépulture de Tom Morel. Pour l'association, l'objectif est que l'artiste à élire soit capable de « mettre les ressources de l'art moderne au service de l'idée que nous gardions de la Résistance et de ses combats » pour un budget global d'environ 75 000 euro⁽¹⁶⁾. Pour ce faire, elle établit un jury présidé et constitué par Bernard Dorival, alors conservateur du musée d'Art moderne de Paris. Ce dernier s'adjoit entre autre le peintre contemporain Hans Hartung. Ils récoltent 74 projets et en sélectionnent d'abord six avant de se fixer définitivement sur celui d'Émile Gilioli le 15 juillet 1972, par huit voix sur neuf.

Le monument de Gilioli se présente comme un grand V amputé d'un côté et agrémenté d'un large rond reposant sur le trait plein. Symboliquement, une des branches est brisée en son centre, en raison des morts, tandis que l'autre jaillissante marque l'enthousiasme du mouvement d'espérance des résistants. Cette dernière

(12) Au sens de l'élaboration d'un récit chargé de symboles se référant aux grands mythes (âge d'or, unité et sauveur) instaurant la mémoire du maquis des Glières comme une matrice du temps présent, une grille de lecture des événements actuels, c'est-à-dire un mythe fondateur.

(13) L. Jourdan, J. Helfgott, P. Golliet, *op. cit.*

(14) J-R. Bachelet, « Adieu au colonel Louis Jourdan », *Messages*, janvier 2006, p. 5-9.

(15) Entretien A. M. du 10 janvier 2002.

(16) P. Golliet, « Monument aux Glières », *Cahiers des Amis du Val de Rhône*, n° 1, 1994.

porte un large disque qui signifie le soleil, autrement dit la liberté. Sa position lui donne un effet d'instabilité et il menace ainsi sans cesse de glisser. Cette hésitation marque la vigilance qui s'impose à tous à l'égard de la liberté, « miracle toujours menacé, dont le monument rappelle le prix douloureux, mais aussi la victoire irrésistible⁽¹⁷⁾ » (Golliet, 1994). Impressionnant par ses dimensions, le monument conçu par Gilioli a une hauteur totale de 15,20 mètres sur 4 mètres. Le disque posé en son centre pèse 65 tonnes. Cette monumentalité contemporaine répond à leur souhait que soit commémorée la grandeur de l'événement et des hommes par une œuvre marquante.

Alors, se pose la question de l'inauguration. Le nom d'André Malraux s'impose comme une évidence. Ce choix témoigne de la volonté d'inscrire les événements dans l'imaginaire national dans la continuité du discours de 1964, à l'occasion de l'entrée des cendres de Jean Moulin au Panthéon⁽¹⁸⁾. Car, comme le rappelle François Bédarida, « si dès la fin de la guerre la figure de Jean Moulin s'est imposée comme une figure de proue de la Résistance, c'est à partir de sa panthéonisation en 1964 qu'elle a acquis sa pleine dimension symbolique⁽¹⁹⁾ ». En effet, « le transfert des cendres de Jean Moulin au Panthéon lors d'une cérémonie émouvante et grandiose, télévisée, en présence du président de la République, le général de Gaulle, la famille de Jean Moulin, le gouvernement, les Compagnons de la Libération, le 19 décembre 1964 est l'acte de baptême du héros. L'oraison funèbre d'André Malraux, alors ministre de la Culture, [...] a fait véritablement entrer Jean Moulin dans la mémoire des Français⁽²⁰⁾ ». Pour les Rescapés des Glières, l'écrivain-résistant-orateur-ministre d'État du général de Gaulle, parce qu'il a su donner un véritable souffle à la mémoire de la Résistance sur le plan national, est estimé digne de présenter leur monument aux yeux du monde. Sans entrer dans les détails, précisons toutefois que c'est l'un des événements qui nous permet de parler d'une mémoire mythologisée. Dès lors, comme le proclame André Malraux le 2 septembre 1973, « Glières, première bataille de la Résistance, est entrée dans la légende⁽²¹⁾ ».

Deux ans plus tard, Jean-Louis Crémieux-Brilhac⁽²²⁾ édite ses premiers articles sur la dimension psychologique des Glières. En raison de son impact médiatique à travers la voix de Maurice Schumann sur la BBC, le maquis des Glières constitue un enjeu politique important pour la reconnaissance de la Résistance française par les Alliés. Pour les Rescapés des Glières, c'est une « révolution⁽²³⁾ ». Par la présentation du rôle joué par la mission « Musc », dirigée par le lieutenant-colonel britannique Helsop assisté du capitaine français Rosenthal, ils apprennent que les Glières ont fait l'objet d'une décision de Winston Churchill lors « d'une réunion restreinte du cabinet de guerre britannique consacrée à l'aide de la Résistance

(17) *Ibid.*

(18) Daniel Cordier, *Jean Moulin, l'inconnu du Panthéon* : tomes I, II, III, Éd. J.C. Lattès, 1989-1993.

(19) François Bédarida, « Jean Moulin », brochure *Célébrations nationales*, 1999.

(20) Texte des interventions de M^{mes} Christine Levisse-Touzé et Isabelle Rivé, à l'occasion du stage « Histoire-mémoire, autour de Jean Moulin » qui s'est déroulé au CHRD à Lyon les 17 et 18 mars 2003.

(21) Discours d'André Malraux pour l'inauguration du monument des Glières.

(22) Jean-Louis Crémieux-Brilhac, « La bataille des Glières et la guerre psychologique », *Revue d'histoire de la seconde guerre mondiale*, n° 99, juillet 1975 (réédité en 2004).

(23) Entretien A. M., 10 janvier 2002.

française⁽²⁴⁾ » et découvrent ainsi que leur affrontement avec la 157^e division alpine de la *Wehrmacht*, relayé sur les ondes par Maurice Schumann, a montré aux Alliés la réalité de la Résistance française et a contribué significativement à son armement. En effet, pendant l'hiver 1943, grâce à la mission « Musc », l'information remonte à Londres que plus de 2 300 hommes sont prêts à combattre dans l'Ain et les Savoie, avec « un moral à toute épreuve⁽²⁵⁾ ». Les deux émissaires des Alliés ont alors pour tâche d'aider Romans-Petit, chef de l'Armée secrète pour l'Ain et la Haute-Savoie, d'organiser cette dernière en vue de la réception de parachutages d'armes : « des responsables locaux sont nommés, jeunes officiers de carrière pour la plupart ; une école de cadres est créée ; six terrains de parachutages sont repérés, dont les Glières sont le plus sûr, et que les Anglais homologuent⁽²⁶⁾. » Les parachutages sont finalement annoncés pour février 1944. Grâce à cette contextualisation historique des événements des Glières, les Rescapés comprennent les enjeux stratégiques de leurs actions et, du même coup, trouvent leur place dans l'histoire de la Résistance française. Ils assimilent également toute la portée de la phrase du général de Gaulle prononcée le 4 novembre 1944 et rapportée par le seul officier rescapé des Glières : « C'est grâce à vous que j'ai pu obtenir des Alliés des armes pour la Résistance intérieure. » Bouleversés par l'article de Jean-Louis Crémieux-Brilhac, ils soutiennent sa diffusion par une édition spéciale au nom de leur association qu'ils préfacent et dans laquelle ils témoignent que l'auteur « nous livre l'essentiel d'une vaste et fraternelle aventure[...]. Il corrige les inexactitudes, rétablit la vérité, projette sur des zones d'ombre, des explications logiques, révèle des faits demeurés encore inconnus⁽²⁷⁾. » Les cérémonies entrant dans le cadre du 30^e anniversaire amorcent la légitimation de la mémoire des événements du maquis des Glières par son rapport à l'histoire.

3. Le 50^e anniversaire des Glières : une mémoire élevée à un rang national

Après cette inauguration flamboyante, l'association des Rescapés des Glières se replie à Morette sur son rituel annuel, c'est-à-dire la commémoration du décrochage du 26 mars 1944. Mais en 1989, en prévision du 50^e anniversaire, les Rescapés des Glières, naturellement de plus en plus âgés, s'interrogent sur la pérennité de leur action et fondent en parallèle de l'association historique dite « des Rescapés », une association complémentaire, intitulée association du plateau des Glières, destinée à regrouper les familles et sympathisants des Rescapés. Pour y être intégré, il faut être coopté par au moins deux membres selon un critère simple à court et long terme : s'engager à assurer la relève des Rescapés dans leur travail de mémoire et, plus concrètement, organiser la commémoration du 50^e anniversaire qui doit être marquée par la venue du président de la République de l'époque, François Mitterrand. C'est également la période durant laquelle est engagée une rénovation des musées de Morette consacrés à la présentation de la Résistance et la Déportation en Haute-Savoie⁽²⁸⁾ qui, jusque-là se positionnaient comme des

(24) J-L. Crémieux-Brilhac, *op. cit.* p. 6.

(25) *Ibid.*, p. 5.

(26) *Idem.*

(27) *Idem.*

(28) Un musée départemental de la Résistance et un mémorial départemental de la Déportation.

annexes de la nécropole. C'est à ce moment-là que se construit le récit muséographique actuel, préfigurant un rapport complexe à l'histoire⁽²⁹⁾.

À partir de cette période, la mémoire des Glières rayonne depuis les sites de Morette et Glières par la mise en œuvre de quatre processus : la ritualisation, la construction et la médiation d'un discours historique et enfin, la médiatisation à travers, par exemple, la venue de personnalités. Parallèlement, c'est également à cette période que s'élabore un sentier d'interprétation sur le plateau des Glières. Puis, en 1998, comme après une « période d'essai » ou de transition marquée par la commémoration du 50^e anniversaire, les deux associations (l'association des Rescapés des Glières et l'association du plateau des Glières) décident finalement de fusionner pour former l'actuelle association des Glières, sous-titrée très explicitement depuis l'assemblée générale de 2001 « pour la mémoire de la Résistance ». C'est précisément à ce moment, alors que les Rescapés sont encore présents, que le soutien financier et logistique du conseil général de la Haute-Savoie est sollicité. La mémoire portée jusqu'ici par les seuls Rescapés et leurs amis tend alors à s'institutionnaliser, c'est-à-dire à bénéficier d'un relais mémoriel d'ordre public.

Conclusion : L'institutionnalisation de la mémoire

Nous venons de voir que nous pouvons dresser une chronologie du processus mémoriel des Glières s'articulant autour de trois temps forts :

- sa naissance dès 1944, avec déjà toutes les conditions de la mythologisation,
- une première légitimation à l'occasion de l'inauguration du monument,
- et enfin l'amorce d'une institutionnalisation à l'issue du 50^e anniversaire, mettant alors en exergue les questions liées au statut et à l'action des militants des associations de résistants, ainsi que leur rapport avec la science historique.

Nous observons ainsi une alternance entre des périodes de latence et d'effervescence qui est à la base de l'élaboration de la mémoire fondée sur un double travail de souvenir et de deuil (Ricœur, 2000). Ce processus aboutit à une prise en charge par des institutions publiques, politiques ou associatives, de la mort et du souvenir, *via* le rite mortuaire. Ces trois temps forts de la mémoire des Glières créeraient ainsi une structure, qu'on pourrait nommer « institution de mémoire », constituant la base à partir de laquelle peut se transmettre une mémoire collective dont on sait aujourd'hui, sur un plan général, qu'elle participe de l'unité et de l'identité d'une société.

Au fur et à mesure de son évolution, la mémoire des Glières se développe selon un axe collectif qui se dédouble ensuite entre une mémoire vécue et une mémoire institutionnelle. Cette bipolarisation de la mémoire du maquis des Glières complexifie ainsi le processus de réitération et de symbolisation du passé qu'elle met en œuvre. En tant que mémoire collective, elle est la somme de souvenirs partagés, ritualisés et transmis dans les conditions de la rencontre et de l'échange. À

(29) Avant cette date, la fonction principale du chalet était davantage celle d'une crypte que celle d'un musée, dans le sens de présentation d'une collection.

ce titre elle est, par nature, mouvante et évolue à chaque étape de sa réappropriation par un individu ou un groupe. Parallèlement, elle tend très rapidement à s'institutionnaliser, c'est-à-dire à être encadrée par des institutions spécialisées : l'association des Rescapés, la nécropole, le musée, le sentier historique, les dévolutions successives des lieux au conseil général de la Haute-Savoie et, très récemment, la création d'un centre de ressources documentaires consacré à la Résistance locale et situé au conservatoire d'art et d'histoire (Annecy). Depuis 1998, l'institution départementale développe ainsi tout un ensemble de projets en faveur du travail de mémoire, toujours plus nombreux et conséquents en termes de moyens humains et financiers, avec des finalités scientifiques, culturelles et artistiques. Ceux-ci constituent autant d'instruments dont se dote le territoire départemental pour « rendre accessible collectivement son passé et assurer la continuité dans le temps⁽³⁰⁾ ». En raison de cet encadrement institutionnel, la mémoire des événements du maquis des Glières trouve ainsi également une qualification sociale, dans la mesure où elle est invitée à être pratiquée⁽³¹⁾.

Le récent processus d'institutionnalisation de cette mémoire collective pose également de manière incontournable son rapport à l'histoire et, par là même, à l'historien. Quelles sont les interactions entre la mémoire et l'histoire ? En problématisant la mémoire, l'historien ne cherche-t-il pas à rendre intelligible une multiplicité de mémoires individuelles, elles-mêmes ancrées dans une mémoire collective diffuse ? Qu'en est-il du rapport à la vérité ? Quelles sont les conséquences du passage de la multiplicité des pratiques à celle d'une existence narrative ? Et surtout, la dialectique qui semble engagée entre une mémoire vécue et une mémoire institutionnelle nous interroge sur la place de l'historien entre, d'une part, le recueil de la mémoire et, d'autre part, la mise en histoire d'une mémoire institutionnelle. Sur ce point, les entretiens menés dans le cadre d'une collecte départementale d'archives orales, et sur lesquels se fonde le travail de notre thèse, témoignent de l'existence de propos formatés, d'un discours encadré, voire figé, destiné à servir de référence, c'est-à-dire d'une parole collective institutionnelle. Daniel Cordier précise également que le témoin, l'acteur, évolue et que, par nature, il a donc des difficultés à retrouver la vérité de ses opinions⁽³²⁾. Selon Henri Rouso⁽³³⁾, « la question de l'histoire et de la mémoire, inscrite d'une manière générale dans l'air du temps est particulièrement prégnante dès que l'on aborde des périodes proches. C'est encore plus net lorsqu'il s'agit des événements tragiques du ^{xx}e siècle, le débat ou l'opposition entre ces deux manières d'invoquer ou de convoquer le passé prenant de fortes connotations éthiques et morales. » De même, si les traumatismes historiques récents pèsent ainsi de tout leur poids dans la mémoire collective, ce serait en raison du parallélisme d'une sensibilité à ces questions avec un autre phénomène : le changement progressif du rapport que les sociétés

(30) M. Rautenberg, *La rupture patrimoniale*, À la Croisée, 2003, p. 51.

(31) Notre thèse cherchera à préciser les interactions entre ces deux dynamiques de mémoire ainsi que leurs poids respectifs.

(32) D. Cordier, « Histoire et « mémoires » », chap. 22, in J-M. Guillon, P. Laborie (dir), *Mémoire et Histoire : la Résistance*, Toulouse, Éditions Privat, 1995, p. 352.

(33) Henri Rouso, « La mémoire et l'Histoire » (table ronde animée par), Actes de l'université d'été, *Apprendre et enseigner la guerre d'Algérie et le Maghreb contemporain*, Direction de l'enseignement scolaire, publié le 24 avril 2002.

occidentales entretiennent avec le passé et l'évolution des régimes d'historicité, pour reprendre l'analyse de François Hartog⁽³⁴⁾. Ainsi, outre des questions récurrentes concernant le positionnement de l'historien, les mutations les plus vives sembleraient résider d'une part dans la qualification de la demande sociale, « où les émotions prennent le dessus sur la compréhension⁽³⁵⁾ », et d'autre part, sur les supports utilisés, notamment en raison du développement d'Internet.

Initiée par les membres de l'association des Glières, cette mémoire devenue collective et institutionnelle vise à pérenniser le message de la Résistance soixante ans plus tard. Les actions des membres de l'association des Glières nous renseignent d'une part sur le regard qu'un groupe social donné porte sur son passé et, d'autre part sur la manière dont ces acteurs de mémoire mobilisent ce passé dans le but de mieux appréhender leur présent. Autrement dit, comment ils réactualisent continuellement des idées qui ont pris corps dans les groupes de résistants et comment ils leur donnent le vernis d'idées actuelles, pour que la population d'aujourd'hui les comprenne, s'y intéresse, les accepte comme leurs et se les réapproprie. Ce sont des « acteurs et faiseurs de mémoire⁽³⁶⁾ », c'est-à-dire des hommes qui construisent, animent, transmettent et/ou reçoivent l'héritage des Glières. Ils ont un rôle particulier de transmission et d'animation de la mémoire. Ils vont se situer au sein des institutions de mémoire comme l'association, ou faire le lien entre la mémoire collective et la mémoire institutionnelle, comme les érudits par exemple. Des questions émergent qui portent essentiellement sur leurs messages, le rôle des outils de médiation qu'ils utilisent et leur positionnement face à l'appropriation collective du passé. Comment recueillent-ils et diffusent-ils cette mémoire alors que la mémoire de la Résistance en Haute-Savoie, et plus précisément des Glières, évolue suivant une dialectique permanente entre une mémoire institutionnelle encadrée, autorisée par l'association des Glières elle-même, et une mémoire vécue avec la force des témoignages qui perdurent ?

Certes, les institutions de conservation transforment la mémoire en patrimoine⁽³⁷⁾. De même, les commémorations figent le message. Pierre Nora constate que ces lieux de mémoire constituent souvent des chantiers de construction d'une mémoire politique et institutionnelle de la nation⁽³⁸⁾. Aussi, Antoine Prost soutient l'hypothèse que les politiques ne sont pas capables de créer des mythes historiques et ne peuvent instrumentaliser que les mythes qui préexistent⁽³⁹⁾. Il précise également qu'une utilisation politique du passé n'est possible que lorsqu'il y a préalablement construction sociale de ce passé. Or, dans le cas de la mémoire des Glières, les commémorations et autres usages politiques du passé, sont d'autant plus efficaces qu'ils correspondent à une réalité, comme le prouve la présence de la nécropole, et à une attente de la population. Néanmoins, les acteurs, qui participent par

(34) François Hartog, *Régimes d'historicités. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, 2003.

(35) Colloque « Les usages politiques de l'histoire dans la France contemporaine, des années 70 à nos jours, 2003 », 25 septembre 2003, Centre d'histoire sociale du XX^e siècle, compte rendu général des débats par Danielle Tartakowsky.

(36) M. Rautenberg, *op. cit.*, p. 75.

(37) *Idem*.

(38) Pierre Nora, *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 7 vol., 1984-1992.

(39) *Idem*, note 35.

ailleurs à son institutionnalisation, par leur disponibilité militante au service de sa transmission ou de son élaboration, la maintiennent dans un bouillonnement d'échanges et de rencontres. Ainsi, par exemple, le comité départemental chargé de la réalisation d'un CD-Rom sur la Résistance en Haute-Savoie⁽⁴⁰⁾ a les plus grandes difficultés à terminer, et donc à figer, ce document. Depuis cinq ans, ils se rencontrent régulièrement, débattent, partagent et confrontent leurs points de vue sans véritablement se satisfaire de ce qu'ils produisent et sans non plus satisfaire pleinement les historiens de l'AERI. Certains membres, par ailleurs, se refusent, à titre personnel, de fixer quoi que ce soit par écrit. Dès lors, ces institutions de mémoire deviennent des cadres d'élaboration d'une mémoire collective qui peine à se fixer. Ces deux formes de mémoire, aux finalités différentes puisque par définition l'une est mouvante tandis que l'autre est statique, ne semblent pas seulement répondre à un processus de continuité mais davantage de complémentarité. Si l'AERI et le département de la Haute-Savoie n'avaient pas initié et porté ce projet de CD-Rom sur la Résistance haut-savoyarde, jamais des témoins des différentes mouvances de la Résistance locale, accompagnés d'acteurs de mémoire issus des générations suivantes mais investis d'une parole collective, ne se seraient assis autour d'une même table pour échanger. L'enjeu institutionnel, avec une première finalité explicitement scientifique, a nécessité les conditions de restitution du passé et, par là même, a provoqué une transformation de son objet dans la mesure où les savoirs de chacun ont été intégrés et confrontés. Les doutes et hésitations du comité quant à la validité historique de sa production proviennent certainement du fait qu'ils ont davantage produit un travail de mémoire qu'une œuvre historique, au sens scientifique du terme. Ainsi, les pratiques de mémoire, même encadrées et normalisées à des fins de conservation, tant avec des finalités historiques que patrimoniales, semblent contribuer au renforcement d'une mémoire collective fondée sur l'échange et la rencontre.

En conséquence, les multiples acteurs de la mémoire des Glières, et plus largement de la Résistance en Haute-Savoie, s'efforcent de « mettre en histoire », en tout cas en cohérence, un passé encore non révolu, un passé où les témoignages des témoins s'avèrent finalement plus faciles d'accès que les sources d'archives écrites. Leur travail de mémoire, décliné tant collectivement que institutionnellement, sinuant entre le souvenir et le deuil, semble donc poursuivre un double objectif : donner un sens au passé proche pour mieux comprendre le présent et en tirer les leçons.

(40) Opération nationale menée par l'association pour des études sur la Résistance intérieure. L'AERI est une association fondée en 1993 par d'anciens résistants, qui s'est donnée pour mission d'animer et de coordonner des études sur la Résistance intérieure. Elle est affiliée à la Fondation de la Résistance.

Les associations d'anciens résistants dans l'Oise et la mémoire de guerre

par Jean-Pierre BESSE,

docteur en histoire

Les organisations d'anciens résistants et d'anciens déportés ont été créées à la fin de la seconde guerre mondiale pour faire valoir les droits des résistants et des déportés, pour obtenir un statut, une reconnaissance auprès des autorités gouvernementales. Bien que présente, et encore pas chez toutes les organisations, la transmission de la mémoire apparaissait comme secondaire. Progressivement les priorités se sont inversées. Les droits n'étaient plus à conquérir, il s'agissait de les défendre ; et les attaques semblaient minimales ; en revanche la part de la population n'ayant pas vécu l'Occupation et la Résistance ne cessant de s'accroître, l'éloignement temporel de l'événement, tout concourait à mettre au premier plan des préoccupations et de l'activité la transmission de la mémoire et l'entretien du souvenir.

Tout en s'inscrivant, dans le cadre national de la transmission de la mémoire (mémoire partisane, cérémonies plus ou moins officielles du calendrier), les organisations isariennes d'anciens résistants ont aussi forgé une mémoire de la résistance locale, qui s'est trouvée quelque peu remise en cause lorsque les chercheurs se sont penchés sur l'histoire du département entre 1940 et 1945. Ceci ne s'est pas fait sans réticences... résistances ! de la part des organisations d'anciens résistants, et sans difficultés et déconvenues pour les historiens.

Souvenir et transmission de la mémoire

On trouve dans l'Oise les principales organisations d'anciens résistants, bien implantées au plan national : l'ANACR et l'ANCVR, et pour les déportés la FNDIRP et l'UNADIF-FNDIR. Même si, en soixante ans, leur vitalité et leurs activités ont connu des temps forts et des périodes de sommeil, il n'en demeure pas moins que leur existence est avérée sur le long terme.

À côté, existent deux autres organisations.

L'une est purement locale, il s'agit de l'amicale des anciens FFI du secteur Centre Oise. Implantée dans le Clermontois, cette association, née au lendemain de la Libération, relancée il y a une trentaine d'années, est animée par France Raphaëlle Fleury. Jeune résistante, fille du chef des FFI du secteur Centre Oise en 1944-1945, Mademoiselle Fleury entretient le souvenir de son père mais surtout de ses compagnons. L'amicale des FFI du secteur Centre Oise est adhérente à l'ANCVR.

La seconde est une organisation moins nombreuse sur le plan national que l'ANCVR ou l'ANACR, il s'agit de l'amicale des anciens du mouvement RÉSISTANCE. Né du journal *Résistance*, cette organisation a bien été implantée dans le département entre 1940 et 1944 mais très ponctuellement. Son importance numérique actuelle et ses activités dans la transmission de la mémoire en tant qu'organisation d'anciens résistants est sans commune mesure avec son importance dans la clandestinité. Son recrutement a dépassé très largement le cadre des anciens du mouvement RÉSISTANCE.

Toutes ces organisations entretiennent le souvenir et transmettent la mémoire de la Résistance par différents vecteurs.

Il y a d'abord, les cérémonies. Ces cérémonies très classiques permettent surtout de rendre hommage à un résistant, d'entretenir le souvenir d'une action, le plus souvent un massacre. Marquées par un dépôt de gerbes puis un discours des autorités, elles s'achèvent généralement par le discours du représentant d'une association d'anciens déportés ou résistants. Discours qui est l'occasion de rappeler le rôle de la Résistance, mais les discours sont trop brefs pour pouvoir développer une pédagogie circonstanciée.

Les commémorations qui concernent « les villages martyrs » sont laissées aux collectivités territoriales c'est-à-dire aux municipalités. C'est le cas à Andeville, Salency, Troissereux ou Boulincourt. Pourtant à Andeville, Boulincourt et Salency, la présence de résistants explique en partie la répression allemande.

Chaque organisation organise de son côté, suivant son histoire et son implantation géographique, une ou plusieurs cérémonies annuelles.

Les FFI du Centre Oise, tous les ans en août, rendent hommage à Jean Corroyer et à sa famille (femme et fils). Jean Corroyer, marin puis électricien, disposait d'un poste émetteur. Résistant, il a mis ses compétences à la disposition de l'OCM, dont le chef départemental était, en 1944, Georges Fleury, le père de Mademoiselle Fleury. Dénoncé, Jean Corroyer est abattu alors qu'il tente de s'enfuir le 6 août 1944. Sa femme et son fils arrêtés, déportés, sont morts dans les camps. La cérémonie est organisée par Mademoiselle Fleury qui y invite le sous-préfet de Clermont (Georges Fleury fut sous-préfet de Clermont à la Libération), et la municipalité de Clermont. Cette dernière, après avoir été pendant très longtemps gaulliste, a été conquise par les socialistes il y a quelques années. La journée s'achève par une collation dans les jardins de la demeure de Mademoiselle Fleury : le QG du secteur Centre Oise des FFI se trouvait au domicile de Georges Fleury où réside toujours sa fille.

RÉSISTANCE, pour sa part, a deux temps forts : la cérémonie du maquis des Usages à Crisolles (juin) et celle de Rimberlieu (août). Dans les deux cas, aucun membre du mouvement RÉSISTANCE n'était présent lors de ces deux accrochages entre les FFI et les forces allemandes. En commémorant ces deux faits d'armes, RÉSISTANCE, bien implantée dans le Noyonnais et le Compiègnais, se rattache à l'histoire des FFI du secteur Ouest qui étaient dirigés par Amédée Bouquerel, le commandant Grégoire, sénateur gaulliste du département de 1948 à 1992. Amédée Bouquerel se trouve être l'un des fondateurs de RÉSISTANCE en tant que mouvement d'anciens résistants.

L'ANACR de Chambly, en liaison avec l'ANACR du Val d'Oise et le mouvement DÉFENSE DE LA FRANCE, rend hommage tous les ans, en juin, aux morts du maquis de Ronquerolles à la limite des deux départements. Ces organisations retrouvent ainsi, en perpétuant le souvenir de leurs morts, l'unité qui s'imposa pendant quelques heures pour faire face à une attaque des troupes allemandes sur deux maquis, l'un FTP, l'autre DÉFENSE DE LA FRANCE, installés à quelques centaines de mètres de distance. Dans la clairière où se dresse une stèle, un responsable de l'ANACR et Madame Viannay viennent tous les ans prononcer un discours. Depuis

trois ans, l'organisation a été confiée aux communes du Val d'Oise et de l'Oise concernées par l'événement, celles où se trouvaient les maquis, celles d'où venaient les victimes.

L'ANACR est peu active par ailleurs dans les cérémonies autres que nationales. Pendant longtemps, le massacre de Château Rouge à Cauvigny a été célébré mais il a peu à peu été oublié. Depuis deux ou trois ans, la municipalité essaie de reprendre le flambeau mais en gommant les origines, la présence d'un maquis FTP, et en mettant l'accent sur le massacre de la population civile.

Il existe dans l'Oise un lieu de mémoire dont les organisations locales se sont peu préoccupées, il s'agit du camp de Royallieu à Compiègne. Passés, les premières années, les grands rassemblements d'internés et de déportés, le camp d'internement, d'où sont parties plus de 50 000 personnes vers les camps de concentration ou d'extermination, est passé sous silence. Les organisations isariennes considèrent sans doute que ce camp est un lieu de mémoire nationale plus que locale. C'est à l'issue de la cérémonie du 11 novembre à la clairière de l'Armistice que le représentant du gouvernement se rend au monument de Royallieu construit à l'extérieur du camp. Seules les organisations de déportés se recueillaient régulièrement, en avril ou mai, devant le monument mais la foule était souvent clairsemée. Le camp de Royallieu est revenu au premier plan il y a quelques années lorsque certains se sont émus de la présence d'une rue Alexis Carrel qui jouxtait le camp. Le débat est très vite devenu passionnel et politique. Après de longues hésitations, la municipalité de Compiègne a débaptisé la rue pour lui attribuer le nom d'une résistante, fondatrice du mouvement RÉSISTANCE, Eugénie Louis. Depuis, le devenir du terrain militaire et la question de l'installation d'un wagon en gare de Compiègne sont passés au premier plan.

Deuxième vecteur, le concours national de la Résistance et de la Déportation. Le comité d'entente des associations issues de la Résistance et de la Déportation a totalement investi ce concours. Ce comité a été créé en 1981, il regroupe actuellement une dizaine d'organisations. Chaque année, il envoie dans tous les établissements scolaires de la documentation et fait parvenir la liste des déportés et résistants susceptibles de venir témoigner. En accord avec l'inspection académique, il participe aux choix des sujets, organise les épreuves de correction et avec le soutien logistique et financier du conseil général coordonne la remise des prix (livres et chèques) et offre un voyage à une centaine de personnes (élèves ayant concouru et professeurs). Voyage qui a permis aux jeunes de l'Oise d'aller à Auschwitz, Mauthausen, Dora, au Struthof, dans le Vercors, à Oradour-sur-Glane, à Caen...

Le nombre des résistants et déportés diminuant, leur force ne leur permettant plus de tout assumer, en particulier l'organisation et l'accompagnement du voyage, le comité d'entente a souhaité, il y a trois ans, mettre sur pied, avec les enseignants qui participent régulièrement au concours en préparant leurs élèves, une association pour prendre le relais. L'auteur de cet article en est le président. L'association Oise pour le concours national de la Résistance et de la Déportation a pris en charge depuis cinq ans l'organisation du voyage, depuis deux ans celle de la remise des prix et a, cette année, demandé au conseil général de lui verser la subvention qui permet d'organiser ces manifestations, subvention versée jusqu'à ce jour au comité d'entente.

Le comité d'entente a aussi réalisé une exposition retraçant le combat des résistants de l'intérieur et de l'extérieur et la répression dont ils furent victimes, tant sur le plan national que sur le plan local. Destinée à tourner dans les établissements scolaires, son contenu a été modifié pour tenir compte des avancées de la recherche historique sur l'histoire de la résistance isarienne.

Tout en entretenant le souvenir et en transmettant la mémoire de la Résistance dans des cérémonies et par une présence active à toutes les étapes du concours, les organisations ont aussi construit une mémoire de la Résistance isarienne qui apparaît aujourd'hui comme une mémoire brouillée.

Une mémoire brouillée face à l'histoire

Les organisations d'anciens résistants telles qu'elles existent aujourd'hui recrutent très largement sans se préoccuper de l'appartenance de leurs adhérents à telle ou telle organisation pendant l'Occupation. Un ancien résistant qui adhère à une organisation le fait en fonction de facteurs parfois nombreux et variés qui ne sont pas toujours en relation directe avec son engagement de résistance. Ces deux remarques pour rappeler que la mémoire construite et transmise rend parfois difficile l'histoire des organisations locales de la Résistance.

C'est le cas dans l'Oise. Un exemple parmi d'autres, une plaque a été apposée il y a une dizaine d'années à Fontaine-Chalis, près de Senlis, sur le mur d'une ferme pour rappeler que sur les terres de cette ferme avait été réalisé le premier parachutage dans l'Oise. S'il y a bien eu un parachutage à cet endroit, il n'est pas le premier, ni même le deuxième, mais la mémoire construite et transmise par les organisations d'anciens résistants l'ont imposé comme le premier parachutage. Les critiques adressées par le descendant d'un résistant présent au premier parachutage dans la région de Beauvais n'ont pas empêché l'inauguration de la plaque.

Dès la Libération, l'OCM et LIBÉRATION-NORD se structurent dans le département de l'Oise comme mouvement politique visant à poursuivre le combat de la clandestinité. Leur recrutement ne correspond pas toujours à l'engagement résistant, le passage de l'une à l'autre organisation ayant été très courant entre 1940 et 1944. De nombreux socialistes ont appartenu à l'OCM dans la clandestinité mais rejoignent LIBÉRATION-NORD lorsque ce mouvement élargit géographiquement son implantation dès septembre 1944.

Ces deux mouvements disparus, quelques années plus tard, une association d'anciens résistants s'est constituée en adoptant le nom de RÉSISTANCE. Cette association recrute essentiellement dans le Compiègnais et le Noyonnais, là où l'OCM était bien implantée dans la clandestinité. RÉSISTANCE devient alors le creuset d'une mémoire FFI-OCM-RÉSISTANCE qui épouse souvent la mémoire gaulliste mais qui, pour des raisons politiques, statutaires et réglementaires, fait l'impasse sur l'existence du mouvement « Volontaires ouvriers paysans » ou « Volontaires paysans ouvriers » qui est passé sous silence. Il faut attendre les recherches historiques de la fin des années 1990 pour que ce mouvement retrouve sa place, l'une des toutes premières dans l'histoire de la Résistance isarienne. Pour une étude plus approfondie de ce point je renvoie au CD-Rom, *La Résistance dans l'Oise*, réalisé avec le concours de l'AERI par l'association Résistance 60.

Cette mémoire gaulliste a profité de l'absence, dans l'Oise, d'une mémoire communiste. En raison de déchirements politiques complexes et de problèmes extra-politiques, très éloignés de la Résistance, la mémoire communiste dans le département de l'Oise a surtout mis en avant la Déportation. En particulier celle des jeunes de l'OS arrêtés dans la vallée de l'Oise en septembre 1942 qui ont par la suite participé à la révolte de la centrale d'Eysses avant d'être déportés. De la même façon, l'ANACR isarienne a été animée soit par des déportés, soit par des résistants venus d'autres départements qui, certes, ont fait vivre la mémoire de la Résistance mais ignoraient l'histoire de la Résistance locale. Comme pour les cérémonies c'était donc l'aspect national qui était privilégié et il ne s'enracinait que rarement dans les expériences locales.

Le travail des historiens a donc été très difficile face à cette confusion et cette amnésie partielle. Les souvenirs, l'ouverture des archives, le recoupement des sources ne correspondaient pas toujours à la doxa. Symbole de cette difficulté, le colloque organisé à Compiègne en 1984 par une société historique locale avec le soutien de l'ONAC et des archives départementales. La lecture d'un rapport dressant un premier tableau de la Résistance isarienne, pourtant rédigé par le correspondant départemental du Comité d'histoire de la seconde guerre mondiale bien introduit dans la Résistance gaulliste, a donné lieu à un incident opposant le président de la société historique, classé à gauche, qui n'était pourtant que le lecteur du rapport, au sénateur Amédée Bouquerel et à un certain nombre de résistants présents dans la salle. Par la suite, la méfiance s'est installée entre historiens et résistants. Les organisations de Résistance privilégiant l'un ou l'autre des chercheurs qui travaillaient alors sur la période croyant trouver en chacun d'eux le meilleur défenseur de leur mémoire respective.

La publication en 1994 de mon ouvrage *L'Oise septembre 1940-septembre 1944* a brisé certaines réticences. À partir de là, la grande majorité des résistants ont accepté d'envisager l'histoire de la Résistance sous un nouveau jour. La publication du CD-Rom sur *La Résistance dans l'Oise*, réalisé, avec le concours de l'AERI, en 2003 a permis de présenter une histoire de la Résistance isarienne éloignée des vieux clichés et des non-dits politiques et mémoriels. L'organisation d'une exposition, la publication d'un ouvrage sur la Libération du département de l'Oise et la tenue d'un colloque ont permis de mesurer les avancées de la recherche sur la période 1940-1945 dans l'Oise ; ces initiatives, réalisées en collaboration avec les archives départementales et le soutien financier du conseil général, ont été chaudement soutenues par les organisations d'anciens résistants. Ces manifestations ont montré que les organisations de Résistance et les chercheurs travaillaient désormais de concert. Le rôle de l'ONAC, et en particulier de sa commission mémoire, permet en effet des contacts fructueux et enrichissants pour les uns et les autres.

Soixante ans après la fin de la seconde guerre mondiale, les organisations d'anciens résistants dans l'Oise ont largement assimilé les avancées de la recherche historique sur leur propre histoire. Mais il faut aussi reconnaître que l'historien ne peut ignorer la mémoire des acteurs. Comme le remarque Laurent Douzou, le discours des acteurs n'est pas immuable, ils sont souvent conscients de jouer un rôle nécessaire dans une histoire amenée à évoluer.

SÉCURITÉ PARISIENNE :
mémoire oubliée, mémoire retrouvée
par Emmanuel RANVOISY,
historien

L'histoire du régiment de sapeurs-pompiers de Paris sous l'Occupation (1940-1944) est méconnue des historiens, inconnue du grand public. Celle-ci a fait l'objet d'une étude en 1994⁽¹⁾ avec l'exhumation d'une partie des archives historiques conservées pendant durant cinquante ans dans les sous-sols de l'état-major de la brigade. Le dépouillement du fonds, véritable mémoire du corps, a permis d'entreprendre et de poursuivre des travaux d'études axés sur l'histoire de la Résistance chez les soldats du feu.

Avec l'impulsion donnée par les commémorations des 50^e et 60^e anniversaires de la Libération de Paris a commencé un véritable « travail de mémoire » sur l'organisation de résistance SÉCURITÉ PARISIENNE rendant ainsi possible la constitution d'un rapport de proximité avec un passé oublié.

Rappel historique

Le 14 juin 1940, les Parisiens traumatisés par la défaite aussi totale que brutale de l'armée française assistent à l'entrée des troupes allemandes de la 18^e armée que commande le général von Küchler.

Dans la capitale déclarée la veille « ville ouverte », le service de secours et de défense contre l'incendie est assuré par le régiment de sapeurs-pompiers de Paris sous la haute direction du préfet de Police. À la charge financière de la ville et du département de la Seine, ce corps d'infanterie est rapidement placé sous le contrôle de la police de protection incendie allemande, la *Feuerschutzpolizei*.

Pour opérer le régiment est servi par un effectif de 5 390 pompiers (3 496 d'active et 1 894 réservistes)⁽²⁾. Divisé administrativement en quatre bataillons, il est constitué de plusieurs compagnies dont le champ d'action couvre la capitale ainsi que l'ensemble du département de la Seine⁽³⁾. Sur les vingt secteurs que compte ce dernier, opèrent plusieurs centres de secours. Enfin, une compagnie hors rang

(1) Emmanuel Ranvoisy, *Le régiment de sapeurs-pompiers de Paris, 1938-1944*, Mémoire de maîtrise, Sorbonne Paris IV, 1994.

(2) Effectif comptant 713 réservistes en congé conditionnel.

(3) Le décret en date du 22 février 1940 (6 articles) intègre les sapeurs-pompiers communaux du département de la Seine (870 sur 2 000 environ) dans l'organisation du corps des sapeurs-pompiers de Paris. Ces derniers sont astreints aux obligations de service militaire, les autres sont utilisés par les autorités communales comme pompiers auxiliaires, volontaire ou requis civils. La loi n° 205 du 5 avril 1943 réorganise le corps de sapeurs-pompiers et étend sa mission à tout le département de la Seine. Le secrétaire d'État à l'Intérieur exerce les attributions antérieurement dévolues au secrétaire d'État à la Guerre : organisation, recrutement, commandement militaire, police intérieure, discipline, avancement, récompenses, gratifications, administration intérieure.

(CHR), regroupant de nombreux services et un groupe technique de défense passive (GTDP)⁽⁴⁾, vient compléter l'ensemble du dispositif.

C'est en 1943, sur demande de l'occupant, que le régiment passe sous l'autorité directe du ministre secrétaire d'État à l'Intérieur qui exerce alors les attributions antérieurement dévolues au secrétaire d'État à la Guerre en matière d'organisation, de recrutement, d'avancement et de discipline.

Devant l'arrêt des hostilités contre l'occupant et l'engagement le 24 octobre à Montoire du maréchal Pétain pour « une collaboration dans l'honneur avec le vainqueur », naît chez certains sapeurs-pompiers un penchant commun de refus face à la défaite.

De juin 1940 à août 1944, trois temps forts vont scinder l'histoire de la Résistance au sein du régiment.

La Résistance émerge tout d'abord par une série d'actes individuels. Ce sont des actions pour lesquelles certains sapeurs-pompiers s'ingénient à limiter au mieux l'efficacité des secours portés aux établissements et usines travaillant pour les Allemands. Ces pompiers maintiennent ainsi un semblant de neutralité qui évite le risque d'entraîner des représailles susceptibles d'entraver le service de secours et de défense contre d'incendie.

Cependant, en août 1940 certains officiers, impliqués dans la fabrication de faux papiers d'identité⁽⁵⁾ ou la cache d'armes, sont arrêtés par les autorités allemandes puis emprisonnés. Le colonel Rumpf⁽⁶⁾ qui dirige l'état-major/officiers de la *Feuerschutzpolizei*, la police de protection incendie placée sous l'autorité du *Militärbefehlshaber in Frankreich* (commandant militaire en France), s'adresse au chef de corps, le colonel Barrière en ces termes : « Quiconque se rend responsable de délits tels que ceux qui se sont produits jusqu'à ce jour dans le corps des officiers de votre régiment (falsification de passeports, détention d'armes, suspicion

(4) Le groupe technique de défense passive est chargé spécialement du contrôle, de la vérification et de la réparation des appareils de protection contre les gaz de combat remis à la population civile ou détenus par certains établissements du département de la Seine. Trois nouvelles missions viendront s'ajouter à celle pour laquelle il avait été créé :

- Contrôle, vérification, réception et expédition dans certains départements d'un nombre important d'appareils de protection contre les gaz pour le compte de la direction de la défense passive au ministère de l'Intérieur ;
- Gestion du magasin central de Saint-Ouen, organe de ravitaillement des magasins des inspections régionales de la province ;
- Instruction et formation des inspecteurs et chefs d'ateliers de la province.

Le groupe technique de défense passive dispose pour exécuter ce travail d'un matériel de contrôle et de voitures/ateliers. 697 050 appareils seront contrôlés ainsi que 711 054 cartouches filtrantes contrôlées.

(5) Le capitaine Sarniguet commande la 4^e compagnie. Son poste de commandement est situé à la caserne du Vieux-Colombier dans le 6^e arrondissement. Cette compagnie comprend deux autres centres de secours : Malar (7^e arrondissement) et le poste des bateaux-pompes face au quai Conti (6^e arrondissement).

(6) Au cours de l'entre-deux-guerres, le colonel Rumpf, *Branddirektor, Feuerschutzpolizei Leipzig als Regimentskommandeur*, influence les techniques allemandes de lutte contre l'incendie face aux attaques aériennes et rédige sur le sujet plusieurs ouvrages. Il quitte en juin 1941 Paris avec son adjoint le capitaine Mayer. Il est remplacé par le major Kirchner (*Baurat Diplo-Ing, Feuerschutzpolizei Leipzig, abs Abteilungs Kommandeur*) qui assure à son tour la liaison auprès du régiment et du *Militärbefehlshaber in Frankreich* jusqu'en décembre 1941.

d'espionnage...) s'expose, comme saboteur des conditions d'armistice conclues entre nos deux gouvernements, à de graves sanctions et met en danger votre situation comme commandant responsable du régiment. Vous devrez porter cet avis à la connaissance de vos d'officiers. »

Durant le dernier trimestre 1942, le désir et le besoin d'agir collectivement se profilent avec le noyautage puis la formation au régiment d'un réseau dépendant de l'organisation civile et militaire. Au mois de novembre, le lieutenant Ménard, officier au régiment, indique au commandant Desoultrait⁽⁷⁾ (*alias* Deloge), organisateur militaire de l'OCM⁽⁸⁾ pour la ville de Paris, le nom d'un officier avec lequel il peut prendre contact. Desoultrait, désire en effet recruter des cadres susceptibles de diriger le réseau et d'enrôler des sous-officiers⁽⁹⁾.

Il rencontre au quartier central, le lieutenant Gaunay qui accepte de rejoindre l'OCM et sollicite l'entrée dans le réseau le médecin capitaine Gros⁽¹⁰⁾, présenté à Desoultrait dans les premiers mois de 1943.

Au cours de l'année 1943, le réseau s'étoffe et va compter plusieurs dizaines d'hommes. Néanmoins ses activités⁽¹¹⁾ s'arrêtent brutalement le 14 janvier 1944 avec l'arrestation sur demande des autorités allemandes des officiers Gros et Gaunay.

Alors que le réseau régimentaire d'OCM est « décapité », un officier, le commandant Frédéric Curie baptise le même mois SÉCURITÉ PARISIENNE le groupement de Résistance dont il est le fondateur. Les prémices de cette organisation remontent à 1942 avec la constitution d'un noyau composé de quatre officiers⁽¹²⁾.

Le capitaine Blanc, lieutenant à l'époque et officier/cadre au groupement se rappelle :

En 1942, j'étais à la caserne de la 2^e compagnie de sapeurs-pompiers de Paris, lorsque survint le capitaine Curie. Il demanda au commandant de la compagnie

(7) Le commandant Desoultrait est l'adjoint de Marc O'Neill, officier d'active dégagé des cadres, chargé en octobre 1942 de l'organisation et du commandement de l'organisation civile et militaire pour la région parisienne.

(8) L'organisation civile et militaire (OCM) est un des grands mouvements de la Résistance. Il est fondé à Paris en 1940 par Blocq-Mascard, conseiller économique d'un groupe industriel, vice-président de la confédération des travailleurs intellectuels et Jacques Arthuys, fils d'officier ancien combattant volontaire de la guerre 1914-1918, capitaine de réserve et industriel.

(9) Parmi les sous-officiers et hommes du rang, ce sont l'adjudant Pierre et le sapeur de 1^{re} classe Deguin qui auront la charge pour l'OCM du recrutement dans les rangs des sous-officiers, caporaux et sapeurs. Le 1^{re} classe Deguin, qui travaille dans un service administratif de la compagnie hors rang (CHR) du régiment, a participé au bureau des plans du régiment à la fabrication de faux timbres allemands permettant d'authentifier les *Ausweis* et les cartes d'identité.

(10) Le médecin capitaine Gros sollicite à son tour l'entrée dans le réseau d'un certain nombre d'officiers : le capitaine Beltramelli, le lieutenant Pottier, le lieutenant About, le lieutenant Ferquel, le lieutenant Jacquemin, le lieutenant Mouchonnet, le lieutenant Durand, le sergent-chef Tardieu.

(11) Le renseignement reste une des principales activités du réseau. Il cible principalement la région parisienne qui, par la densité de ses usines, reste le principal fournisseur de l'économie de guerre allemande. Pour les alliés, connaître ce qui s'y fabrique est de la plus haute importance afin d'en réduire, par des opérations de bombardements, la production.

(12) Capitaine Curie, lieutenant Blanc, capitaine Beltramelli, lieutenant Charron. Le nombre de ces officiers est porté à six en juillet 1944.

son accord pour effectuer une course avec moi [...]. Nous nous rendîmes dans un café de la place d'Italie. Le capitaine Curie me dit alors qu'il montait un groupement de Résistance et voulait savoir si je désirais en faire partie. Je lui répondis de manière affirmative. Il m'assura alors que je serais nommé capitaine et me donna ses premières instructions : l'aider à la constitution du groupement dans le respect du plus strict cloisonnement. Il m'était interdit en effet de contacter d'autres officiers, quelque confiance que je puisse avoir en eux [...]. Jusqu'en 1944, nous demeurâmes un groupe extrêmement réduit, à peine quelques officiers. Les règles de cloisonnement furent à ma connaissance strictement respectées. Il y allait de notre sécurité à tous.

À la fin du premier semestre 1944, Curie « cristallise » autour des cadres de l'organisation les effectifs de l'ancien réseau d'OCM constitués de 488 sapeurs-pompiers. Cet ensemble est complété par plusieurs recrutements opérés dans les compagnies d'incendie.

C'est avec une organisation qu'il veut ordonnée et hiérarchisée que le commandant Curie peut maintenir au corps des hommes enclins pour beaucoup à se tourner vers des formations extérieures⁽¹³⁾.

Frédéric Curie : fondateur de SÉCURITÉ PARISIENNE

Né en 1906 à Étupes dans le Doubs, Frédéric Curie commence en 1926 sa carrière militaire au 10^e bataillon de chasseurs à pied où il va servir pendant quatre ans. En juillet 1930, il est admis au grade de sergent à l'École militaire de l'infanterie et des chars de combat (EMICC) de Saint-Maixent. À sa sortie de l'école, élevé au grade de lieutenant, il se voit affecté au 46^e régiment d'infanterie avant de rejoindre sur sa demande en 1934 le régiment de sapeurs-pompiers de Paris. Promu au grade de capitaine, il est arrêté en juin 1940 sur ordre des autorités allemandes pour l'aide apportée à des officiers évadés en leur remettant de fausses pièces d'identité et de faux *Ausweis*.

« Patriote qu'on ne peut blâmer, mais qu'il faut punir pour sabotage de l'autorité allemande », Curie est condamné à seize mois de prison⁽¹⁴⁾. Libéré le 6 décembre 1941, il revient au corps et prend le commandement de la 22^e compagnie basé à Choisy-le-Roi. Dignitaire de la franc-maçonnerie, il est déclaré démissionnaire d'office en application des dispositions de la loi du 11 août 1941 sur les sociétés secrètes.

(13) Le 15 août 1944, une consigne est diffusée au sein de chaque compagnie d'incendie. Elle indique que « certains groupements [il faut entendre ici de Résistance] étrangers au régiment essayent de s'adjoindre des gradés et sapeurs pour remplir diverses missions [...]. Le régiment a les siennes et elles lui suffisent. » Cette même consigne précise qu'« aucune formation [autre que SÉCURITÉ PARISIENNE] n'a autorité pour donner un ordre quelconque aux gradés et sapeurs du régiment ».

(14) À la prison de Fresnes, Curie travaille comme employé au greffe judiciaire. Il établit des états incomplets pour les détenus politiques qui, libérés, ne peuvent se voir internés administrativement.

Au début de l'année 1943 il entre dans le réseau PATRIAM-RECUPERARE⁽¹⁵⁾ fondé par Marc Rucard⁽¹⁶⁾. Sous le matricule n° 1640, il va centraliser et transmettre de précieux renseignements sur les terrains, les ateliers d'aviation (Saint-Cyr, Villacoublay, Le Bourget) et les usines tenus par les Allemands. Intensifiant les opérations de sabotage effectuées par quelques sapeurs-pompiers de sa compagnie, Curie détourne de son propre chef le 26 mai 1944, les véhicules d'incendie qui se rendent à Choisy-le-Roi sur un feu qui s'est déclaré dans les bâtiments réquisitionnés par l'organisation Todt.

Quelques semaines plus tard, il participe avec un groupe-franc des Mouvements unifiés de la Résistance (MUR) à l'élaboration d'un plan qui permet à Jean Pierre Lévy, membre de l'assemblée consultative et chef national du mouvement FRANC-TIREUR⁽¹⁷⁾ de s'évader du véhicule cellulaire qui le transfère vers la prison de Fresnes.

SÉCURITÉ PARISIENNE et la Libération de Paris

À la veille de la Libération, SÉCURITÉ PARISIENNE est rattaché aux forces gouvernementales⁽¹⁸⁾ dites forces du « maintien de l'ordre ». Celles-ci relèvent directement du gouvernement provisoire de la République française (GPRF) et représentent un enjeu politique capital en tant que futures forces d'occupation des édifices gouvernementaux tels que ministère de la Guerre, ministère de l'Intérieur, préfecture de Police de Paris.

Le 18 août 1944, les officiers de SÉCURITÉ PARISIENNE, se réunissent dans un café (place du Châtelet), pour arrêter les opérations susceptibles d'être effectuées par les compagnies spéciales de l'organisation sans que le service normal en soit affecté.

Le 20 août, le lieutenant-colonel Camus⁽¹⁹⁾ prend le commandement du régiment. Il rassemble les hommes des six compagnies spéciales⁽²⁰⁾ dans la cour de la

(15) Frédéric Curie quitte le réseau à la fin du mois de décembre 1943.

(16) Journaliste, Marc Rucard commence en 1928 une brillante carrière politique. Élu député radical-socialiste, il s'intéresse à toutes les questions touchant la défense du pays. De juin 1936 à mars 1940, il occupe alternativement les postes de ministre de la Justice et de ministre de la Santé publique dans les cabinets Blum, Chautemps puis Daladier. Il ne prend pas part au vote du 10 juillet 1940 et entre immédiatement dans la Résistance. Ayant constitué à Paris un premier groupe, il est arrêté en janvier 1941 avant d'être emprisonné au Cherche-Midi, puis à Fresnes. Libéré, faute de preuves, il participe à la fondation de l'organisation PATRIAM-RECUPERARE.

(17) Un des trois grands mouvements de la Résistance que Jean Moulin unifie dans les Mouvements unifiés de la Résistance.

(18) Le 18 août 1944, le général Hary (Henri-Martin), en tenue coloniale, s'installe avec son état-major dans un bâtiment de la gendarmerie, au 53 boulevard de la Tour-Maubourg et prend la tête des « forces gouvernementales » sur décision d'Alexandre Parodi. Ces forces comptent le régiment de sapeurs-pompiers de Paris, la garde de Paris, la gendarmerie et les groupes mobiles de réserve (GMR).

(19) Après avoir commandé la 7^e compagnie du régiment de mai 1940 à février 1942, le capitaine Aimé Camus est mis à la disposition du ministre de l'Intérieur pour rejoindre l'inspection technique des corps de sapeurs-pompiers communaux entre juillet et novembre 1943. Passé au grade de commandant, il prend la direction du bataillon Sud du régiment jusqu'au 20 août 1944 date à laquelle par ordre de service n° 127/GMP/EM du général de corps d'armée, Koenig, délégué militaire, il assure le commandement provisoire du régiment en tant que lieutenant-colonel.

(20) Soit 651 sapeurs-pompiers.

caserne Duplex située dans le 15^e arrondissement, pompiers à qui l'on remet individuellement un brassard tricolore⁽²¹⁾.

Le même jour, le colonel de Marguerittes, *alias* Lizé, commandant les FFI⁽²²⁾ du département de la Seine, adresse au lieutenant-colonel Camus une note annonçant que le régiment est considéré comme « partie intégrante des Forces françaises de l'intérieur ».

Les opérations des compagnies spéciales de SÉCURITÉ PARISIENNE⁽²³⁾ effectuées au cours de la Libération de la capitale sont d'une grande diversité. Parmi elles, on retiendra : les renforts en hommes (sections spéciales) apportés à la préfecture de Police le 21 août ; la reconnaissance et le renseignement sur les positions, le matériel et le mouvement des troupes allemandes ; le transport d'armes au moyen de véhicules incendie ; l'aide à la construction de barricades et la pose de mines anti-chars ; l'instruction, dans les postes de commandement FFI, au maniement d'explosifs et au déminage ; le soutien le 25 août, avec des sections spéciales, aux attaques de la 2^e DB contre les points de résistance allemands ; la recherche de tireurs sur les toits parisiens.

Les causes supposées d'une mémoire oubliée

Éviter la « partition » au sein du corps : ligne directrice du commandement

Au cours de la première décennie qui suit la fin de la guerre, le commandement va maintenir une mesure de réserve pour ne reconnaître que les seules opérations exécutées durant la Libération de la capitale par SÉCURITÉ PARISIENNE, reconnaissance que sollicitent plusieurs pompiers de l'organisation. Cette démarche pouvait semble-t-il occasionner un effet de « partition » entre pompiers ayant assuré essentiellement la mission première dévolue au régiment et pompiers des compagnies spéciales missionnés pour des opérations spécifiques. C'est pourquoi, le rôle de SÉCURITÉ PARISIENNE sera porté au crédit du régiment tout entier, le commandement estimant que l'ensemble des actions de Résistance avaient été effectuées dans le même esprit que celles liées au service de secours et de défense contre l'incendie.

Tentatives avortées d'homologation

Afin que le groupement SÉCURITÉ PARISIENNE puisse être reconnu comme unité combattante dans les Forces françaises de l'intérieur⁽²⁴⁾ et homologué, de nombreuses

(21) Ces brassards portent les lettres SP, abréviation de SÉCURITÉ PARISIENNE (voire par extension la devise *Sauver ou Périr* ou *Sapeur-pompier*)

(22) À l'automne 1943 s'amorce le processus d'unification des forces armées qui sont : Armée secrète ; FTP ; corps francs des Mouvements unifiés de la Résistance (MUR) ; Organisation de résistance de l'armée (ORA). Elles deviennent en février 1944 les Forces françaises de l'intérieur, les (FFI). Ces dernières sont placées sous le commandement en chef du général Kœnig par le général de Gaulle en avril 1944.

(23) Au cours des six journées que compte la Libération de Paris, 11 pompiers de SÉCURITÉ PARISIENNE perdent la vie et 15 sont plus ou moins gravement blessés. Le régiment compte parmi l'ensemble de ses effectifs 34 blessés et 15 décès. Il faut ajouter à ce bilan, 9 pompiers qui en service normal le 25 août 1944 sont emmenés comme otages par les Allemands avant d'être déportés ; 4 décèderont dans les camps.

(24) Concernant la définition d'appartenance aux FFI, l'ordonnance du 3 juin 1944 stipule qu'elle concerne « l'ensemble des unités combattantes qui prennent part à la lutte contre l'ennemi sur le territoire de la métropole, dont l'organisation est reconnue par le gouvernement et qui servent sous les ordres de chefs reconnus comme responsables. »

démarches sont entreprises dans l'immédiate après-guerre. Le 25 octobre 1946, la demande d'homologation du lieutenant-colonel Camus est rejetée par la commission départementale de reconnaissance FFI de la Seine⁽²⁵⁾. Trois ans plus tard, le 31 janvier 1949, la demande du commandant Curie est à son tour refusée par la même commission. Ce rejet est confirmé le 19 février 1951 après avis de la sous-commission régionale FFI du département de la Seine⁽²⁶⁾.

Parallèlement d'autres requêtes sont adressées. Parmi elles, celle d'un ancien sous-officier du réseau régimentaire de l'OCM⁽²⁷⁾ auprès de la commission nationale d'homologation de la Résistance intérieure française. Le 20 mai 1947, il informe le lieutenant-colonel Camus que SÉCURITÉ PARISIENNE est admis comme filiale de l'organisation civile et militaire et reconnu officiellement comme FFCI (Force française combattante de l'intérieur). Trois ans plus tard, il effectue une demande d'homologation du groupement au titre de la Résistance intérieure française. Le 22 novembre 1950, le secrétariat aux Forces armées « guerre » l'informe du rejet par la commission nationale d'homologation de la Résistance intérieure française (CHNRIF) de la réclamation. La raison invoquée par la commission s'appuie sur le fait que SÉCURITÉ PARISIENNE avait été rattachée dans la clandestinité à l'OCM par le commandant Desoultrait et qu'à ce titre l'organisation ne présente aucun caractère indépendant.

À ces démarches avortées viendront se greffer l'absence prolongée d'une association, regroupant les membres du groupement ainsi que des dissensions naissantes entre pompiers qui au cours de la Libération assurèrent le service normal de secours et de défense contre l'incendie, et pompiers opérant dans les compagnies spéciales.

Cette carence et ce « schisme » interne vont, semble-t-il, freiner voire « geler » durablement toutes tentatives pour les anciens de SÉCURITÉ PARISIENNE de constituer, maintenir et transmettre leurs souvenirs, véritables assises de la mémoire de SÉCURITÉ PARISIENNE. Altérée, l'histoire de celle-ci allait tomber dans l'oubli.

La bivalence du statut de sapeur-pompier de Paris

En temps de paix, le sapeur-pompier de Paris est un soldat du feu⁽²⁸⁾, élément qu'il reconnaît, attaque, circonscrit, maîtrise et éteint dans le cadre de son service. Militaire, il est aussi un soldat en arme. En effet, le régiment est considéré en temps de guerre comme une unité combattante⁽²⁹⁾ à part entière susceptible de rejoindre les restes de l'armée ou d'assurer la sécurité publique et la défense de ses propres cantonnements.

(25) Procès-verbal n° 15606.

(26) Le 22 février 1951, le général de corps d'armée Devinck, commandant la 1^{re} région militaire, demande à ce que l'activité au sein de SÉCURITÉ PARISIENNE de chacun des membres non homologués sur la totalité du nombre d'inscrits, soit parfaitement établie afin de procéder à un nouvel examen du dossier par le biais de la commission régionale FFI de la 1^{re} région militaire.

(27) Les sapeurs-pompiers de Paris en activité ont été autorisés à en faire partie (dans les conditions fixées par les instructions en vigueur) par circulaire du ministre de la Guerre n° 27547 PH/4K en date du 7 mai 1948 et parue le 10 juin 1948 au BOPP (p. 1790).

(28) Aujourd'hui le pompier est un « technicien » du feu.

(29) On compte dans l'histoire du régiment deux tentatives avortées concernant la formation d'un bataillon de marche armé : au cours de la guerre de 1870 et celle de 1914-1918.

Ainsi en juin 1940, face à l'ampleur de la retraite française et d'une entrée imminente des troupes allemandes dans la capitale, commencent le 13 juin au régiment, des défections individuelles ou en effectifs réduits. 1 067 hommes vont quitter leurs postes avec plusieurs dizaines de véhicules afin de rejoindre les restes de l'armée. Le 19 juin, près de 600 d'entre eux constituent une réserve mobile et perçoivent de l'armement. Ils déposeront ces armes face à l'entrée des troupes allemandes dans Clermont-Ferrand, déclarée ville ouverte.

Durant l'Occupation, il sera primordial pour le sapeur-pompier qui mène des actions de Résistance, de conserver à l'égard de l'occupant un semblant de neutralité absolue. Ce ne sera pas toujours le cas pendant la Libération de la capitale.

En effet, deux sapeurs-pompiers appartenant aux sections spéciales de SÉCURITÉ PARISIENNE vont effectuer de leur libre chef une opération armée en tenue de feu⁽³⁰⁾. S'affranchissant des ordres formels donnés par leur officier, ils sont arrêtés par les Allemands l'arme à la main.

Cette action inconsidérée est aussitôt condamnée par le lieutenant-colonel Camus, fraîchement promu à la tête du régiment. Ce dernier rappelle à tous qu'il est de la plus haute importance que chacun puisse rester à son poste et n'accomplisse que les seules missions qui lui ont été fixées⁽³¹⁾ d'autant que le contexte insurrectionnel rend les interventions traditionnelles extrêmement périlleuses.

Faut-il déceler dans ces opérations armées ce que certains justifieront comme un « devoir patriotique » qui peut logiquement transgresser la mission première du régiment, celle de la sauvegarde des vies et des biens ? Après la guerre, ce dilemme fera « en vase clos » l'objet de nombreuses polémiques.

Dans une lettre datée d'avril 1999, le secrétaire général de l'association des anciens combattants volontaires de l'organisation de Résistance OCM-SÉCURITÉ PARISIENNE soulignera que les anciens du groupement n'éprouvèrent aucun ressentiment à l'encontre de ceux qui s'étaient ingéniés à occulter le combat des sapeurs-pompiers des compagnies spéciales « en le vouant aux gémonies pendant plusieurs années quelles qu'en aient été leurs motivations ».

Il y a donc eu, semble-t-il, pendant plusieurs décennies proscription du rappel d'un passé litigieux, parce que conflictuel, versant dans l'oubli l'histoire de SÉCURITÉ PARISIENNE.

Cependant comme le suggère Annette Wieviorka⁽³²⁾, « une mémoire qui n'est plus conflictuelle est une mémoire qui finalement n'a plus de vitalité ».

(30) En tenue de feu, le pompier porte le veston de peau.

(31) L'ensemble des hommes du régiment a été clairement informé le 20 août de l'attitude à tenir par la diffusion de la consigne n° 2 du commandement : « Les sapeurs-pompiers ne doivent pas oublier que : leur mission essentielle est le service d'incendie à assurer sous la direction des chefs actuellement en fonction ; seuls leurs chefs régulièrement mandatés ont le droit de leur donner des ordres pour ce qui concerne leurs activités en dehors du service d'incendie [...] Sapeurs-pompiers de Paris tous à vos postes pour *Sauver ou Périr et réaliser la Sécurité Parisienne*. »

(32) Historienne et directrice de recherche au CNRS.

1994 marque un tournant : la mémoire oubliée fait place à une mémoire retrouvée

Commémorations des 50^e et 60^e anniversaires de la Libération de Paris

Le souci constant du passé⁽³³⁾ occupe aujourd'hui une place prépondérante dans l'espace public. Les commémorations des 50^e et 60^e anniversaires de la Libération de Paris, en ont été un parfait exemple. Elles ont entraîné un regain d'intérêt pour l'histoire des sapeurs-pompiers parisiens pendant l'Occupation au sein de la brigade⁽³⁴⁾ comme à l'extérieur.

Ces « vagues commémoratives » ont permis de nouer des liens avec les derniers survivants de SÉCURITÉ PARISIENNE. Un certain nombre d'entre eux a pu ainsi témoigner et faire partager leurs souvenirs. Ces témoignages, bien qu'extrêmement précieux, ont appelé néanmoins l'analyse et le discours critique. C'est ainsi qu'ils ont été recoupés, précisés voire vérifiés avec l'appui des archives historiques conservées par le corps.

Le passé de ces hommes a été réintroduit au cœur du présent grâce à un « travail de mémoire » qui leur a permis de léguer ce moment d'histoire dont ils avaient été les principaux acteurs.

Naissance d'une association

Dans l'immédiate après-guerre, les pompiers de SÉCURITÉ PARISIENNE vont chercher à fonder une association. Cependant, militaires en activité, ils ne purent prétendre⁽³⁵⁾ à un regroupement de type associatif.

Il faudra attendre le 18 septembre 1997 pour qu'à l'issue du 2^e colloque national d'histoire des sapeurs-pompiers de France⁽³⁶⁾ organisé à Lyon par les dirigeants du comité d'histoire de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF)⁽³⁷⁾, sept anciens pompiers de SÉCURITÉ PARISIENNE décident de fonder une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Celle-ci reçoit la dénomination : Anciens combattants volontaires - Organisation civile et militaire - SÉCURITÉ PARISIENNE (ACV-OCM-SP).

(33) Ce souci s'inscrit dans ce qui est appelé communément le « devoir de mémoire ».

(34) Suite à la réorganisation de la région parisienne (loi du 1^{er} juillet 1964 et décret du 25 février 1965) le régiment devient le 1^{er} mars 1967 brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Le commandement est exercé pour la première fois par un officier général.

(35) L'article 10 de la loi du 13 juillet 1972 permet aux militaires en activité de constituer librement une association et y adhérer sauf si elle a un caractère politique ou syndical. Par ailleurs, ils peuvent devenir membre d'une association, mais doivent rendre compte à l'autorité militaire des fonctions de responsabilité qu'ils y exercent.

(36) M. Henri Lucius Grégoire, actuel secrétaire général de l'association, ancien sapeur-pompier de Paris (1943 et 1946) et du groupement SÉCURITÉ PARISIENNE (matricule n° 3132) comptera parmi les intervenants. Son exposé intitulé : « Les sapeurs-pompiers dans la Résistance » porte sur les actions de Résistance effectuées au régiment au cours de l'Occupation et rappelle brièvement celles effectuées par certains corps de sapeurs-pompiers français. Dès 1970, M. Grégoire a tenté de réhabiliter SÉCURITÉ PARISIENNE.

(37) La FNSPF, depuis plus de 120 ans, regroupe la quasi-totalité des sapeurs-pompiers civils, sans distinction de catégorie ou de grade. Sa mission porte sur la défense des droits et des intérêts des sapeurs-pompiers de France. Avec 185 382 membres actifs, la FNSPF rassemble la quasi-totalité des sapeurs-pompiers civils, sans distinction de catégorie ou de grade. Elle compte également 50 348 membres associés.

Les statuts sont déposés à la préfecture de Périgueux le 20 octobre 1997. La démarche se veut altruiste car les survivants veulent fédérer au travers de l'association l'ensemble des actions de Résistance, assurer « la pérennité historique de l'action collective de SÉCURITÉ PARISIENNE née au cours de la Libération du territoire » et « perpétuer la mémoire de cette action⁽³⁸⁾ ». Pour le secrétaire général de l'association, cette démarche n'a pas « pour seul but de fabriquer des héros parés de toutes les vertus militaires, mais de permettre que le souvenir collectif de cette action patriotique ne passe à côté du cours de l'histoire ». Pour lui, il est un devoir « d'honorer à travers l'association la mémoire de ceux qui ont fait don de leur vie »⁽³⁹⁾.

Affiliée au Comité d'action de la Résistance (CAR)⁽⁴⁰⁾ en janvier 1998 et liée un an plus tard aux cérémonies commémoratives de la Libération de Paris, l'association⁽⁴¹⁾ obtiendra le parrainage et la présidence d'honneur de Jacques Chaban-Delmas

Tout en assurant la pérennité historique de l'action collective du groupement, les membres de l'association voudront aussi « obtenir du ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre⁽⁴²⁾, la reconnaissance morale et le caractère fondamentalement patriotique de SÉCURITÉ PARISIENNE ». C'est pourquoi, parmi les multiples démarches engagées, ils demandent en 1998 au ministre de la Défense et au secrétaire d'État aux Anciens Combattants la reconnaissance officielle du groupement comme unité de la Résistance et unité combattante en application du décret 84-150 du 1^{er} mars 1984⁽⁴³⁾ et de l'arrêté du 15 mars de la même année.

Le drapeau : élément fédérateur

Après consultation de l'ensemble des membres de l'association, un drapeau est fabriqué en février 1998 afin de refléter la volonté de l'association de fédérer l'ensemble des actions accomplies pendant l'Occupation par les militaires du régime.

Est dessiné sur l'avvers de l'emblème l'insigne du corps que complète l'inscription « Régiment de sapeurs-pompiers de Paris 1939-1945, Sauver ou Périr ».

(38) Article 3 des statuts de l'association.

(39) Correspondance datée du 3 avril 1999.

(40) Depuis 1948, le Comité d'action de la Résistance fédère 160 associations nationales ou régionales de résistants et déportés de la seconde guerre mondiale. Ce comité développe et transmet l'histoire et la mémoire de la Résistance, en particulier par des activités commémoratives, un journal ainsi qu'un prix littéraire annuel.

(41) Adhérente à la Fédération nationale des anciens sapeurs-pompiers de Paris (FNASPP), en 1999 l'association compte 42 membres.

(42) Devenu secrétariat d'État aux Anciens Combattants.

(43) Décret 84-150 du 1^{er} mars 1984 relatif à la situation de certaines formations de la Résistance : sur demande formulée dans l'année suivant la date de publication du présent décret, les formations de la Résistance non reconnues comme telles ou non homologuées comme unités combattantes pourront, par déclaration spéciale du ministre chargé des Armées, être assimilées à des réseaux et mouvements de la Résistance ou à des unités combattantes. Cette déclaration spéciale est établie dans le premier cas après avis de la commission nationale consultative de la Résistance créée par le décret n° 70-768 du 27 août 1970 et dans le second cas après avis de la commission spéciale prévue à l'article A 119 du code susvisé.

Sur le revers se détache : « Combattants volontaires de la Résistance ; 1942, OCMJ, réseau NAVARRE⁽⁴⁴⁾, OCM-SÉCURITÉ PARISIENNE ; PR⁽⁴⁵⁾ ; réseau THERMOPYLES ; CMNR⁽⁴⁶⁾. » L'ensemble enserre l'insigne de SÉCURITÉ PARISIENNE que symbolisent une croix de Lorraine bleue coiffant le V de la Victoire de couleur blanche, le tout présenté au centre d'un cercle rouge délimité par un liseré doré portant l'inscription « SÉCURITÉ PARISIENNE - Sapeurs-pompiers de Paris ».

Le général commandant la brigade⁽⁴⁷⁾ remettra solennellement ce drapeau à l'association le 6 juin 1998 qui le léguera ensuite au musée de tradition⁽⁴⁸⁾ avec l'objectif de « pérenniser les actions patriotiques (des sapeurs-pompiers parisiens) auprès des générations présentes et futures ».

L'action de SÉCURITÉ PARISIENNE : un nouvel éclairage sur l'histoire de la Libération

L'ensemble des opérations des compagnies spéciales, retracées dans les cahiers de marche, rapports et témoignages, ont apporté de précieuses informations sur certains événements marquants de la Libération parmi lesquels l'épisode concernant la recherche de tireurs sur les toits parisiens⁽⁴⁹⁾.

Au colloque du 60^e anniversaire de la Libération⁽⁵⁰⁾ a été exposé l'épisode des journées du 25 et 26 août au cours desquelles plusieurs sections spéciales appartenant à SÉCURITÉ PARISIENNE menèrent une véritable « chasse » contre les tireurs des toits.

(44) Fondée le 26 février 2005, l'amicale de l'OCMJ- réseau NAVARRE rassemble les groupes Nord Mayenne de la Résistance. Le réseau NAVARRE comptera dans ses effectifs un certain nombre de sapeurs-pompiers. C'est pourquoi, bien qu'indépendante administrativement de l'association, cette amicale représente symboliquement les actions de Résistance « extra-muros » effectués par les pompiers de Paris.

(45) Pour « Patrie retrouvée ».

(46) Pour Comité militaire national de la Résistance.

(47) Au cours de son allocution reproduite dans l'ordre du jour n° 10, le général de division Martial précisera que les mérites de SÉCURITÉ PARISIENNE « sortent aujourd'hui de la clandestinité là où le temps avait failli le laisser dans l'oubli ».

(48) Situé dans la salle d'honneur de l'état-major de la brigade, porte de Champerret.

(49) L'épisode du 26 août vu au départ comme une tartarinade, deviendra pour le général de Gaulle un élément essentiel dans la dénonciation de la stratégie insurrectionnelle caractérisant l'action du parti communiste.

(50) « *La Libération de Paris, aspects méconnus* » : colloque organisé par Christine Levisse-Touzé le 16 juin 2004 à l'auditorium de la mairie de Paris.

Six sapeurs-pompiers⁽⁵¹⁾ y perdront la vie et plusieurs tireurs seront arrêtés.

Ainsi l'histoire exhumée du groupement apporta un nouvel éclairage sur un sujet traité au cours du colloque⁽⁵²⁾ du 50^e anniversaire de la Libération de Paris par Pierre Laborie, historien et professeur à Toulouse, pour lequel il n'y avait que de nombreuses redites et aucun fait nouveau.

Conclusion

Les commémorations des 50^e et 60^e anniversaires de la Libération de Paris resteront un élément moteur pour la « renaissance » du souvenir des actions de Résistance effectuées par les sapeurs-pompiers de Paris et plus particulièrement par celles liés à l'histoire de SÉCURITÉ PARISIENNE. Elles furent de rares opportunités pour accueillir et regrouper les nombreux témoignages écrits ou oraux des anciens pompiers de SÉCURITÉ PARISIENNE, sortis pour beaucoup d'un mutisme que le temps et divers motifs avaient alimenté.

Le souci du passé a ainsi brisé le silence et extrait de l'oubli l'histoire d'une organisation quelque peu singulière. Dorénavant, la présence du souvenir de SÉCURITÉ PARISIENNE peut être maintenue dans les consciences et son histoire devenir un sujet d'étude ayant une pertinence pour le présent. Néanmoins la disparition des derniers survivants imposera d'élaborer une nouvelle mémoire, une mémoire qui devra trouver racine dans un récit qui en garantisse la continuité et l'intégrité.

(51) Sapeur Prochasson (12^e compagnie) tué le 25 août au 116 avenue des Champs-Élysées. Placé sur la terrasse de l'immeuble au 116 avenue des Champs-Élysées avec un camarade. Vers 20 heures, le groupe d'un sergent est pris à partie par un tireur probablement caché dans un immeuble en face. Il est tué d'une balle en pleine tête.

Sapeur Birlinger, tué le 25 août avenue des Champs-Élysées, à hauteur de la rue de Berri. En mission spéciale dans le secteur des Champs-Élysées, il traverse l'avenue pour débusquer des tireurs. Il franchit la moitié de l'avenue quand une rafale d'obus tirés depuis les Tuileries balaye la chaussée. Un obus lui arrache la jambe et le blesse grièvement. Il meurt quelques instants plus tard.

Adjudant Mouchet tué le 25 août, face au n° 252 rue de Rivoli. Voulant s'emparer de quatre soldats allemands qui décident de se rendre, à l'angle de la place de la Concorde et de la rue de Rivoli, l'adjudant est pris sous le feu d'une mitrailleuse allemande positionnée sur les toits du ministère de la Marine. Légèrement blessé, il est touché mortellement quelques secondes plus tard alors qu'il tente de traverser la rue de Rivoli.

Caporal-chef Lemaire tué le 25 août sur le toit du n° 27 de la rue du Château d'Eau. Il apprend dans la rue qu'un tireur est posté sur un toit de la rue du Château d'Eau et vise les passants. Il se procure un revolver et se lance à sa recherche. Il le repère sur le toit du n° 34 et monte au n° 27. Touché mortellement, le caporal-chef Lemaire est rejoint par le sapeur Renouard, qui est à son tour grièvement blessé. Le tireur est abattu.

Caporal-chef Évrard tué le 26 août sur le toit du 56 rue de la Fédération (cité Morieu). Vers 18h30, au cours d'échauffourées provoquées par des tirs en provenance des toits ou fenêtres voisines de la caserne Dupleix, Évrard de la 14^e compagnie a pour mission de se porter sur le toit de l'immeuble. Il est tué d'une balle dans la tête.

Sapeur Bertel tué le 26 août sur le toit du 13 rue Presle (angle rue Dupleix et Alasseur). Un tireur harcèle la cour de Dupleix du haut du clocher de l'église saint Léon. Il monte avec un autre pompier dans l'immeuble situé à l'angle de la rue Dupleix et de la rue Alasseur. Les tours du clocher sont utilisées comme meurtrières par les tireurs. Bertel meurt touché par un tir de mitraillette.

(52) « *Paris 1944, les enjeux de la Libération* », colloque organisé par Christine Levisse-Touzé au Sénat du 2 au 4 février 1994.

**RÉSISTANCE-Fer :
construction et perpétuation d'une
mémoire corporative unitaire
par Georges RIBEILL,
chercheur à l'École nationale des ponts et chaussées**

L'historien qui s'intéresse à RÉSISTANCE-FER a la chance de pouvoir bénéficier du riche fonds d'archives de cette association. Faute de bonnes volontés pour en perpétuer le fonctionnement, après un demi-siècle d'existence, la dissolution de cette association fut décidée lors son assemblée générale tenue à Cahors les 28 et 29 mai 1997⁽¹⁾ : il fut alors convenu que les archives seraient versées aux Archives nationales, et rendues entièrement libres d'accès⁽²⁾. Auparavant, l'association avait publié trois brochures qui, célébrant divers anniversaires⁽³⁾, permettaient de découvrir son existence et son fonctionnement. En 2002, à l'occasion des travaux importants suscités par l'association pour l'histoire des chemins de fer (AHICF) relatifs à la période 1939-1945, une présentation sommaire de RÉSISTANCE-FER était adjoindue à un recueil de témoignages⁽⁴⁾. Si l'on ajoute la consultation autorisée des archives du bureau Résistance du service historique de la défense et celles du musée de l'Ordre de la Libération⁽⁵⁾, cela permet une très bonne appréhension de l'histoire de l'association. L'exposition réalisée par la Fondation de la Résistance et inaugurée en novembre 2005, *Les cheminots dans la Résistance*⁽⁶⁾, ainsi qu'une journée d'études, organisée le 3 décembre suivant par l'AHICF (*Les cheminots dans la Résistance, une histoire en évolution*), ont suscité de notre part d'autres publications et communications en complément de celle-ci⁽⁷⁾.

(1) AN 72 AJ 2281, dossier de liquidation de RF (les six liquidateurs nommés se confondent avec les membres du bureau sortant : André Frossard, président ; Louis Flament, vice-président général ; Jean Naudin, secrétaire général ; André Calon, trésorier général ; Albin Imperial, trésorier général adjoint ; Félix Lukasik, porte-drapeau).

(2) Les archives de l'association constituent le fonds AN 72 AJ, 2280-2297, où l'on trouvera en particulier une collection de son *Bulletin d'information*.

(3) RÉSISTANCE-FER, *Dix années d'activité sociale, 1945-1955*, 54 p. ; *Trente-cinq années d'activité sociale, 1945-1979*, 86 p. ; *Bataille du rail* (à l'occasion du cinquantenaire) 1993, 44 p.

(4) *Revue d'Histoire des Chemins de fer*, hors série n° 7, *Les cheminots dans la guerre et l'Occupation*, novembre 2002 ; rééd. 2004, p. 310-326.

(5) À quoi s'ajoute un fonds privé d'archives légué à l'auteur par l'un des liquidateurs de RÉSISTANCE-FER, Albin Imperial, fonds qui permet d'appréhender parfaitement la face cachée de la vie de l'association, son rôle majeur d'aide sociale relayé par ses sections locales durant les dernières décennies de son existence.

(6) Exposition qui a motivé l'édition sous le même titre d'un numéro spécial de *La Lettre de la Fondation de la Résistance* (novembre 2005, 32 p.)

(7) Dans *La Vie du Rail* (n° 3027, 30 novembre 2005, « De la résistance ferroviaire à RÉSISTANCE-FER », nous présentons un historique de RF. Au colloque de l'AHICF dont les actes seront reproduits dans le prochain numéro de la *Revue d'histoire des chemins de fer*, notre exposé (« D'une bataille du rail à l'autre, RF : spécificité corporative et/ou opportunité managériale ? »), développe plutôt l'instrumentalisation de l'association après-guerre par la SNCF. La contribution ici présentée met l'accent sur la fonction mémoriale de RF, conformément au sujet de la journée d'études du CEHD du 19 octobre.

Une enseigne équivoque pour rassembler tous les cheminots résistants

Déclarée à la préfecture de la Seine le 27 décembre 1944, selon ses statuts initiaux arrêtés le 15 décembre⁽⁸⁾, « RÉSISTANCE-FER est le groupement amical de tous les cheminots ayant participé activement à la Résistance sur les chemins de fer pendant l'occupation ennemie, à quelque titre que ce soit » (article 1^{er}). Son but est « d'établir, de développer et de manifester, dans l'esprit et dans le cadre de la Charte de la Résistance, formulée le 15 mars 1944 par le CNR, les liens de solidarité qui doivent unir tous les cheminots résistants. Elle assume auprès de la SNCF et des pouvoirs publics, la défense de leurs intérêts moraux et matériels, de ses membres et, en tout premier lieu, de ceux qui ont été victimes de l'ennemi » (art. 8). Ses membres sont « libres d'adhérer à tout autre mouvement de Résistance » (art. 9). « RÉSISTANCE-FER établira une liaison permanente avec le CNR et les autorités militaires (direction des FFI). Elle assurera avec les partis politiques, la SNCF et les organisations syndicales les contacts nécessaires pour la poursuite de ses buts » (art. 10). RÉSISTANCE-FER recouvre donc une association ouverte à tous les cheminots résistants, et si elle prétend alors jouer un rôle politique, c'est sa vocation première d'entraide et d'assistance sociales qui l'emportera durablement : comme bon nombre d'associations de résistants nées après-guerre, la solidarité entre anciens d'un même réseau est un motif essentiel de regroupement. Par contre il sera rappelé très vite à RÉSISTANCE-FER par les partis et syndicats que ce sont les seuls habilités à jouer un rôle pour mettre en œuvre le programme du CNR...

Cette association est-elle pour autant le prolongement naturel d'une organisation de Résistance comme le fut bon nombre d'amicales d'anciens résistants ? Pour l'un de ses derniers présidents⁽⁹⁾, cela ne faisait pas l'ombre d'un doute. À la fin des années soixante-dix, l'un d'entre eux rappelait ainsi ses origines⁽¹⁰⁾ : « Cette amicale, dont le but essentiel est la défense de nos orphelins, de nos veuves, de nos déportés, de nos mutilés, a emprunté le nom prestigieux de l'organisation de Résistance qui porta de tels coups à l'ennemi que le général de Gaulle, dans les citations de septembre 1944, écrivit à son sujet : "A rendu d'incalculables services aux opérations de débarquement alliés". » Il est permis pourtant de s'interroger si l'on se réfère à l'histoire quasi officielle de l'entreprise publique, *La SNCF pendant la guerre. Sa résistance à l'occupant*⁽¹¹⁾, un volume publié fin 1968 dans la collection « Esprit de la Résistance » sous le patronage du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale. Cadre supérieur à la SNCF, l'auteur, Paul Durand, rapporte le témoignage de cheminots résistants expliquant leur rattachement *après coup* à RÉSISTANCE-FER : « Je suis venu [à la Résistance] individuellement, de ma propre initiative, ayant déjà connu les Allemands au cours de la guerre de 1914-1918, pendant l'occupation de Lille. J'ai répondu à l'appel de mon inspecteur lui-même sur l'invitation de son chef d'arrondissement. Il faut noter que la plupart des réseaux se sont révélés après la Libération et qu'en ce qui me concerne, je ne connaissais

(8) AN 72 AJ 2280.

(9) RF a connu six présidents généraux successifs : René Brunet, Marcel Fremin, Albert Guerville, Maurice Lemaire, André Auroousseau, André Frossard.

(10) *Historique de RÉSISTANCE-FER* par Auroousseau, président général de RF, ancien membre résistant de CEUX DE LA LIBÉRATION et de la CONFRÉRIÉ-NOTRE-DAME CASTILLE.

(11) P. Durand, *La SNCF pendant la guerre. Sa résistance à l'occupant*, 1968, Presses universitaires de France, 1968.

pas de réseau. Si j'ai été inscrit au mouvement RÉSISTANCE-FER, c'est en octobre 1944, sollicité par ce mouvement qui avait entendu parler de mon action ». Paul Durand lui-même, ancien résistant, tranchait ainsi : « Ce qui fut dans la suite appelé la RÉSISTANCE-FER n'a jamais, pendant les hostilités, correspondu à un réseau concret et spécialisé. La RÉSISTANCE-FER fut essentiellement un esprit qui envahit de toutes parts les voies ferrées françaises. L'association qui retint ce titre précisément en vue de conserver cet esprit patriotique, n'a été créée qu'en 1944, après la Libération de Paris⁽¹²⁾. » Avéré, le rôle efficace des cheminots dans la Résistance ne saurait être contesté⁽¹³⁾. Mais c'est donc tout autre chose que de forger ce réceptacle organisationnel de tous les cheminots résistants, enjeu de représentations collectives⁽¹⁴⁾ et œuvre d'édification idéologique entamée dès novembre 1944⁽¹⁵⁾.

Quelques semaines avant la création officielle de l'association, en effet, un gala avait été organisé le dimanche 19 novembre 1944 au Palais de Chaillot pour célébrer publiquement le concours des cheminots à la Libération de la France. Le général Kœnig, commandant des Forces françaises de l'intérieur, et le ministre des Travaux publics, René Mayer, rendirent un hommage vibrant à la Résistance cheminote, annonçant que le général de Gaulle venait de décerner à Louis Armand, directeur général adjoint de la SNCF, « cet insigne des braves entre les braves, des fidèles entre les fidèles, qu'est la Croix de la Libération ». Armand avait en effet occupé un rôle central au sein de la SNCF, lorsqu'à la suite du regroupement décidé en juillet 1943 des structures de cheminots résistants des deux zones⁽¹⁶⁾, il va se trouver à la tête de cette organisation opérationnelle placée à partir du 1^{er} octobre suivant sous les ordres du BCRA de Londres *via* sa délégation militaire nationale. En réalité, le regroupement escompté des cheminots résistants au sein de cette « Organisation Fer », dite aussi la RÉSISTANCE-FER, resta purement formel, les réseaux ne se séparant pas facilement de leurs précieux cheminots, passeurs ou agents de renseignements privilégiés.

(12) P. Durand, *op. cit.*, p. 328, p. 336.

(13) Elle fut magnifiée à deux reprises par l'organe corporatif très lu des cheminots : *La Vie du Rail* (23 août 1964), *Aux cheminots morts pour la France*, numéro spécial composé de 84 pages, publié à l'occasion du 20^e anniversaire de la Libération ; en 1984, à l'occasion du 40^e anniversaire de la Libération, ce numéro spécial est réédité, avec de très légères modifications, sous le nouveau titre *Les cheminots dans la Résistance*. La Résistance cheminote a fait l'objet de travaux importants récents : cf. Georges Ribeill, « Les cheminots face à la lutte armée : les différenciations sociologiques de l'engagement résistant », *La Résistance et les Français. Lutte armée et Maquis* (dir. François Marcot), Besançon, Annales littéraires de l'université de Franche-Comté, 1996, p. 71-81 ; Christian Chevandier, « La Résistance des cheminots : le primat de la fonctionnalité plus qu'une réelle spécificité », *La Résistance, une histoire sociale* (dir. Antoine Prost), Les Éditions de l'Atelier, 1997, p. 147-158.

(14) Les représentations suscitées après-guerre par la Résistance des cheminots, dans leurs publications corporatives et/ou militantes, ont fait l'objet d'analyses : voir dans les actes du colloque de 2000 (AHICF, *Une entreprise publique dans la guerre, la SNCF (1939-1945)*, PUF, 2001), les contributions de Vincent Auzias, « Mémoires de la Résistance chez les cheminots, 1944-1948 », p. 323-330, et de Serge Wolikow, « Syndicalistes cheminots et images de la Résistance », p. 299-304.

(15) Thème précisément développé dans la *Revue d'histoire des chemins de fer* (article à paraître).

(16) L'étendue du réseau ferré de la SNCF, ses nombreux établissements dispersés expliquent l'émiettement et le pluralisme des engagements individuels des cheminots dans des réseaux et/ou mouvements. Certes, des organisations avaient tenté de créer ou conçu en leur sein une structure regroupant les cheminots. En zone sud, d'une initiative de COMBAT naîtra ainsi NAP, puis NAP-FER. En zone occupée, CEUX DE LA LIBÉRATION réservait aux cheminots une organisation spécifique tandis que VENGEANCE créait des corps francs SNCF.

« Comment naquit la RÉSISTANCE-FER », tel fut donc le thème de l'exposé⁽¹⁷⁾ de son chef reconnu et ainsi consacré, rappelant la constitution de cette organisation clandestine, le dévoilement tardif de ses composantes, sa conversion enfin en un mouvement de solidarité⁽¹⁸⁾ :

RÉSISTANCE-FER, ce nom date du moment où, par la fusion et l'extension des groupes de résistance ferroviaires, nous eûmes pu créer une organisation hiérarchisée s'étendant sur tout le territoire national. [...] Certains d'entre nous appartenant à plusieurs organisations, cherchaient à établir des liaisons, à coordonner les efforts, même à provoquer des fusions, dans la limite où le rendement de l'ensemble pouvait y gagner, mais il fallait éviter les dangers d'une concentration. D'ailleurs dans une même organisation, chacun ne connaissait que peu de monde. Aussi, a-t-il fallu attendre la Libération pour se révéler les uns aux autres. Et il était normal d'adopter la dénomination de la plus importante des organisations purement ferroviaires. C'est ainsi que cette réunion de la RÉSISTANCE-FER marque non pas une dissolution, mais la naissance d'un mouvement de solidarité.

Président d'honneur de l'association RÉSISTANCE-FER dès sa constitution⁽¹⁹⁾, devenu directeur général (1949) puis président de la SNCF (1958), sa vie durant, le cheminot et Compagnon de la Libération Louis Armand⁽²⁰⁾ martèlera dans ses nombreux propos et écrits cette vision d'une résistance consensuelle au sein des cheminots sous le couvert d'une entreprise protectrice érigée en « maquis » : « L'épopée des résistants actifs du rail s'est intégrée dans un consensus quasi unanime de toute la corporation, forte alors de 400 000 agents, consensus où ces actifs trouvèrent, en maintes occasions dramatiques, la même protection que s'ils avaient été sous le couvert d'un immense maquis ! », écrit-il en 1968⁽²¹⁾. L'emphase étant le propre du genre mythologique, ces « 400 000 agents » sont devenus deux ans plus

(17) L'hebdomadaire corporatif publié par la SNCF (*Notre Métier*, 8 décembre 1944) rendit compte de cette soirée de gala, reproduisant des extraits des discours des intervenants, de Louis Armand principalement, héros du jour.

(18) Musée de l'Ordre de la Libération, Dossier Louis Armand, discours du 19 novembre 1944, texte intégral.

(19) Koenig étant l'autre président d'honneur.

(20) Parmi les 1 036 Croix de la Libération décernées à 1 036 personnes, dont 239 à titre posthume (outre les 18 décernées à des unités combattantes), on décompte trois cheminots et deux assimilés : outre le plus fameux d'entre tous, Louis Armand (1905-1971), fait Compagnon donc le 18 novembre 1944, plus tôt, le 19 mai 1944, Henri Garnier (1900-1984), puis le 19 octobre 1945, René La Combe (1915-1994), avaient été distingués, respectivement adjoints militaire et chargé de la propagande sous l'autorité de René Hardy, à la tête du BLOC FER, émanation en 1943 du NAP. Ce n'est que le 20 janvier 1946 que sont distingués deux véritables cheminots, très actifs au sein de l'OCM : à titre posthume, un ouvrier des ateliers de Perrigny près de Dijon, Maxime Guillot (1900-1944), qui, dans la clandestinité, traqué par les Allemands pour ses sabotages réussis, se suicidera plutôt que de tomber dans leurs mains ; ainsi qu'un inspecteur de la Traction de Troyes, Gabriel Thierry (1896-1972). Célébrés localement, ces deux Compagnons de la Libération sont malgré tout bien tombés aujourd'hui dans les oubliettes nationales de la Résistance cheminote (parce que ni gaullistes ni communistes mais plutôt socialistes ?).

(21) Préface à l'ouvrage cité de Paul Durand.

tard « cinq cent mille résistants autour du cheval d'acier », formule servant de titre à l'un des chapitres du dernier ouvrage publié par Louis Armand, un an avant sa mort⁽²²⁾.

En quête de brevets de légitimité

Naturellement, à peine fondée, l'association RÉSISTANCE-FER s'était mobilisée pour faire reconnaître comme réseau l'organisation dont elle se proclamait l'héritière. Ainsi, dans sa séance du 17 octobre 1947⁽²³⁾, la commission nationale d'homologation des forces de la France combattante homologuait RÉSISTANCE-FER comme réseau « action » à partir du 1^{er} octobre 1943, « date à laquelle il est entré en contact avec Londres ». Elle lui reconnaissait sa nature d'unité combattante depuis le 1^{er} octobre 1943 jusqu'au 30 septembre 1944, un « chef de réseau, Monsieur Armand », et ses nombreuses et diverses missions accomplies avec succès :

- Fourniture régulière aux Alliés de renseignements détaillés sur les transports militaires allemands, ainsi que sur les transports qui alimentaient l'industrie de guerre ennemie et sur ceux dits « d'économie allemande » dont l'importance mesurait l'intensité du pillage de la France
- Propagande active facilitée par les possibilités de déplacement, notamment au travers des lignes de démarcation, en vue de répandre les faits que l'occupant voulait tenir cachés, transport de correspondance d'une zone à l'autre, diffusion de tracts.
- Aide aux prisonniers évadés, aux déserteurs alsaciens-lorrains, aux Juifs, aux personnes recherchées par la Gestapo, passages clandestins des lignes de démarcation et des frontières, camouflage de personnes sous de fausses identités
- Lutte contre la déportation des agents et des jeunes gens soumis au travail obligatoire désignés pour partir en Allemagne
- Sabotage des locomotives et du matériel de transport et attentats directs contre les trains allemands
- Mise au point d'un plan de désorganisation totale des chemins de fer, établi en liaison avec les Alliés, et exécuté à partir du débarquement. Cette opération réussie, malgré toutes les difficultés et les dangers si grands, a permis d'obtenir une paralysie des transports dont le général Koenig a pu dire qu'elle a été l'un des motifs les plus certains de la défaite des Allemands dans la bataille défensive qu'ils durent mener en France contre les armées de la Libération.

Les décomptes des membres revendiqués par RÉSISTANCE-FER, agrégeant d'emblée dans les listes d'agents résistants soumises à la commission d'homologation, tous les cheminots victimes à divers titres de l'occupation allemande tels que les agents exécutés en France ou déportés morts en Allemagne, ainsi que « quelques camarades n'appartenant pas à la SNCF mais qui prirent sous l'Occupation, une part importante dans la désorganisation des transports ennemis », aboutirent à recenser 4 760 cheminots ou assimilés ayant concouru sans le savoir à la « Bataille du rail » sous la bannière en somme de RÉSISTANCE-FER, reconnue et exhibée *post mortem*.

(22) Louis Armand, *Propos ferroviaires*, Fayard, 1970, chapitre x (« En aucune circonstance, on ne vit, je crois, pareil consensus dans un groupement d'hommes aussi important, que ne liait pas la discipline militaire », p. 76).

(23) Archives du bureau Résistance du Service historique de la défense, dossier d'homologation.

On comprend donc, une fois cette bataille du rail terminée, la volonté de l'association RÉSISTANCE-FER de regrouper « la grande majorité des cheminots résistants ». Mais perçue comme entreprenant une sorte d'OPA visant à monopoliser tous les héros, martyrs et combattants obscurs de la Résistance cheminote, RÉSISTANCE-FER fut aussitôt stigmatisée, voire boycottée par la mouvance communiste (cf. *infra*). Le bras de fer qui, dès 1948, va opposer le dirigeant de la SNCF Louis Armand et la Fédération CGT des cheminots, ouvrant une longue période de « guerre froide » au moins jusqu'en 1968, ne fit que cristalliser cette sourde opposition entre deux cultures et représentations de la Résistance cheminote, communiste d'un côté, « gaulliste » de l'autre pour simplifier. Néanmoins RÉSISTANCE-FER avait fort bien réussi à rapprocher des cheminots d'engagements résistants et sensibilités politiques très divers comme le rappelait en 1985 son président général Arousseau : « Nous regroupons des isolés, des FTP, des membres du parti socialiste clandestin, des membres de tous les réseaux de la France combattante : CEUX DE LA LIBÉRATION, VENGEANCE, CONFRÉRIE-NOTRE-DAME CASTILLE, NAP FER, LES ARDENTS, TURMA, LIBÉRATION-NORD FRANCE, SAMSON, COMÈTE, JADE-FITZROY, MITHRIDATE, VALMY, COMBAT, MUR, MLN, ACTION, AGIR, etc... Aucune autre association de résistants ne regroupe en son sein des représentants de tous les réseaux de la France combattante ».

Honneurs et distinctions

Il revenait aussi aux fondateurs de RÉSISTANCE-FER de collecter puis rappeler les honneurs et les distinctions auxquels le collectif des cheminots résistants pouvait prétendre. Au printemps 1945, RÉSISTANCE-FER était cité à l'ordre des armées par de Gaulle :

Sur proposition du ministre de la Guerre, le président du gouvernement provisoire de la République française, chef des armées, cite

À l'ordre de l'armée l'organisation RÉSISTANCE-FER

Les cheminots résistants, regroupés dans RÉSISTANCE-FER, ont lutté pendant toute la durée de l'Occupation avec ténacité, courage et discipline, en dépit de tous les risques, pour la cause de la France et de la Liberté.

Leur activité dans la Résistance s'est exercée sous toutes les formes et a été particulièrement nuisible à l'occupant.

Sur le plan militaire, ils ont apporté une contribution importante à l'effort de guerre des Alliés en les renseignant régulièrement sur les transports ennemis et en sabotant ces transports.

Après le débarquement, ils ont exécuté sans défaillance un plan de désorganisation des chemins de fer préparé à l'avance, contribuant ainsi, pour une large part, à la paralysie des transports qui a été l'un des motifs les plus certains de la défaite des Allemands dans la bataille défensive qu'ils durent mener en France contre les armées de la Libération.

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Fait à Paris le 17 mai 1945

Signé : de Gaulle

En novembre 1945, en Allemagne occupée, au cours d'une prise d'armes à Spire, le drapeau de RÉSISTANCE-FER était décoré de cette Croix de guerre avec palme par le général Koenig. Puis deux ans plus tard, par un décret du 31 mars 1947, RÉSISTANCE-FER se voyait attribuer la Médaille de la Résistance avec rosette. Son homologation en tant que réseau résistant survenait peu après, le 17 octobre 1947. RÉSISTANCE-FER pouvait de flatter en outre de compter en son sein quelque 1 600 membres décorés à titre individuel pour faits de guerre : 4 titulaires de la cravate de la Légion d'honneur, 36 de la rosette d'officier, 127 de la croix de chevalier, 102 de la Médaille militaire, 550 de la Croix de guerre, 100 de la Rosette de la Résistance et 750 de la Médaille de la Résistance.

Par contre, le 4 mai 1951, fort diplomatiquement après les deux clashes de 1948 et de 1950 avec la CGT, c'est à la communauté cheminote dans son ensemble, à la SNCF donc et non pas à RÉSISTANCE-FER, que fut remise la Croix de la Légion d'honneur par le président de la République Vincent Auriol, fut-ce une occasion pour son réceptonnaire, le directeur général de la SNCF Louis Armand, de rappeler le même leitmotiv qu'en 1944 : « En conférant à l'ensemble de la corporation cette distinction, le gouvernement a montré qu'il était averti de l'existence chez les cheminots d'un esprit de corps si actif, si prononcé, que cette décoration collective serait ressentie par chacun de nous comme un bonheur particulier, comme un accroissement précieux de son patrimoine moral. »

Un important mais discret rôle social

L'association RÉSISTANCE-FER mena une activité sociale discrète mais intense, par ses secours en espèces et en nature (vestiaires, colis alimentaires) prodigués auprès de 1 600 veuves et 1 500 orphelins de cheminots résistants tués au combat ou morts dans les camps de déportation. Refusant par principe toute subvention publique, RÉSISTANCE-FER dès 1945 s'efforça de trouver des recettes lui permettant d'alimenter ses caisses. Dès 1944, la réalisation d'un film, court métrage relatant la Résistance à l'envahisseur de la corporation du rail et dont la majorité des rôles seraient tenus par des cheminots bénévoles, est projetée. En fin de compte, c'est un long-métrage *Bataille du Rail* qui sortira sur les écrans en février 1946, pour connaître aussitôt un immense succès populaire, en France comme à l'étranger. Au premier Tournoi international du cinéma à Cannes (première version de l'actuel Festival de Cannes), en octobre, le Grand Prix international lui est décerné ! Dans le sillage du film projeté dans les salles de province, une exposition itinérante du train blindé allemand tombé à la Libération entre les mains des résistants et qui est l'une des spectaculaires « vedettes » du film, est organisée dans les grandes villes de gare en gare ; bien que payante (5 francs l'entrée), cette exposition connaît, elle aussi, un très grand succès. Engagée à hauteur de 41 % dans la production du film, l'association RÉSISTANCE-FER se trouve ainsi assurée de très importantes ressources, que complètent les revenus partagés avec le Comité national de solidarité cheminote (CNSC), de l'exposition du train blindé allemand et la vente de billets de la Loterie nationale. Si le réalisme ferroviaire de *Bataille du Rail* contribua à

son immense succès⁽²⁴⁾, c'est grâce au concours de Louis Armand, mobilisant des cheminots, voire sacrifiant des moyens matériels de la SNCF, pour les mettre à la disposition du réalisateur⁽²⁵⁾.

Le succès imprévu allait assurer à RÉSISTANCE-FER un double bénéfice que résumait ainsi en 1951 son président Brunet⁽²⁶⁾ : « Notre film est un des très rares films qui aient fait le tour du monde, et son succès, en France comme à l'étranger, s'est soldé par une propagande excellente au point de vue national et par des rentrées de sommes importantes. Ainsi un double résultat, financier et psychologique, était atteint. Beaucoup de Français ont ainsi appris la large contribution des cheminots à la Libération du pays. » Le pactole accumulé va permettre l'acquisition à Valescure, près de Saint-Raphaël, d'une magnifique propriété entourée d'un parc de 13 000 m², destinée d'une part à permettre aux anciens déportés et résistants de venir s'y reposer et s'y soigner, d'autre part, d'y accueillir les orphelins pendant les vacances⁽²⁷⁾. Cet ancien *Hôtel des Anglais* devient la *Maison du Souvenir*, inaugurée le 6 février 1949 par Louis Armand et René Brunet⁽²⁸⁾.

Reconnue d'utilité publique par un décret 5 décembre 1957, RÉSISTANCE-FER assumera parfaitement jusqu'à sa liquidation son rôle social, qui, bien que très discret, constitue son poste essentiel de dépenses. Affiliés, conjointes, veuves vont bénéficier de secours en argent, compléments à leurs dépenses de santé : après le remboursement – réputé faible – par la Sécurité sociale de leurs « appareils dentaires, optiques ou acoustiques », la plupart des bénéficiaires voient le reliquat des dépenses demeurant à leur charge couvert en partie (de 20 à 40 %) par RÉSISTANCE-FER : une fraction d'autant plus élevée que leur « position », soit un coefficient appréciant leur situation matérielle, est faible. Témoignant du vieillissement naturel de ses adhérents, la contribution de RÉSISTANCE-FER à l'achat de ces prothèses constitue dans les années 1980-1990 son type de secours prédominant.

(24) Succès qui a suscité les analyses de plusieurs universitaires filmologues ou non : Jean-Pierre Bertin-Maghit, « “La Bataille du Rail” : De l'authenticité à la chanson de geste », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, avril-juin 1986, p. 280-300 ; Sylvie Lindeperg, « L'opération cinématographique. Équivoques idéologiques et ambivalences narratives dans *La Bataille du Rail* », *Annales*, juillet-août 1996, p. 759-779 ; Serge Wolikow, « *La Bataille du Rail* : la création d'une image collective de la Résistance des cheminots », in René Clément, *L'Avant-Scène, Cinéma*, mai 1995, n° 442, p. 74-77.

(25) Les deux scénaristes du film n'allaient pas tarder à exploiter le filon en publiant un ouvrage inspiré du film : René Clément et Colette Audry, *Bataille du Rail*, Comptoir français de diffusion, 1949, 217 p. Ouvrage évidemment préfacé par Louis Armand, rappelant que « ce qui fait de *Bataille du Rail* un film hors série, c'est que le cinéaste a pris pour modèles d'authentiques cheminots, d'authentiques exploits de Résistance, et, dans la magistrale composition qu'il en a tracée, ne les a ni magnifiés, ni trahis. Nous avions souhaité que le portrait fût ressemblant. [...] Cette ressemblance implique l'élimination de tout truquage : *Bataille du Rail* est rigoureusement vrai. »

(26) Interview du président général René Brunet, *La Vie du Rail*, n° 312, 27 août 1952.

(27) Membre de l'association interalliée des résistants du Rail (AIRR) fondée à l'initiative de cheminots résistants belges, qui regroupe en 1951 des associations similaires fondées en Belgique, Hollande, Luxembourg et Danemark, RF pratique avec ses correspondantes l'échange international d'enfants durant les vacances scolaires, accueillis en France à Valescure.

(28) Une entente avec la SNCF permet de lui confier la gestion de la Maison : les services sociaux de sa Région Nord lui envoient des mineurs et des apprentis en séjour d'éducation physique et de vacances ; en contrepartie, RF y héberge ses membres pendant certaines périodes de l'année ainsi que les orphelins français ou des pays de l'AIRR pendant les grandes vacances.

Une organisation en quête d'inscriptions du souvenir

Lorsque la chancellerie de l'Ordre de la Libération s'installe en 1967 dans l'aile Robert de Cotte de l'Hôtel des Invalides et qu'elle décide d'y créer un musée, fidèle à son « chef historique » Louis Armand qui y est célébré comme Compagnon, RÉSISTANCE-FER saisit l'occasion de l'appel lancé aux dons pour obtenir qu'un emplacement latéral à la galerie centrale abritant le musée, lui soit réservé, où elle pourra disposer d'une vitrine et de panneaux muraux. Photos de sabotages, brassards de RÉSISTANCE-FER, accessoires du parfait saboteur ferroviaire, pièces sabotées, photo et bronze de Louis Armand, carte SNCF des coupures de voie réalisées en juin 1944, tout ce bric-à-brac légué doit concrétiser et immortaliser derrière la figure de Louis Armand le souvenir de la RÉSISTANCE-FER. Dans ce musée ouvert en juin 1970, l'association pourra se flatter ainsi d'être « la seule organisation de Résistance qui a un stand où sont conservés des documents et des pièces de matériel détruit par sabotages qui rappellent la longue marche vers la victoire des Forces françaises libres et des combattants de l'Ombre⁽²⁹⁾ ».

En charge de la mémoire historique et des commémorations, à l'occasion du 50^e anniversaire de la naissance du « réseau », le dernier président général de Résistance-Fer, André Frossard, aura la satisfaction d'obtenir le 1^{er} octobre 1993 la pose dans la cour d'honneur du siège de la SNCF, alors 88 rue Saint-Lazare, d'une plaque évoquant cette naissance. Cette modeste plaque sera transférée dans le grand hall du nouveau siège de la rue du Commandant Mouchotte, y complétant à distance l'exposition sous une châsse de verre de la croix de la Légion d'honneur décernée à la SNCF en mars 1951.

La défense d'une mémoire concurrencée ou critiquée

Dans l'immédiat après-guerre, s'est posée la question du leadership des forces politiques en présence et de leur légitimité : la Résistance de l'intérieur, celle des FTP, et en remontant plus loin celle du Front national, s'est opposée à la Résistance des Forces de la France libre, dirigée depuis Londres par de Gaulle... Puisque RÉSISTANCE-FER était née en octobre 1943 comme organisation placée sous l'autorité du BCRA de Londres, puisque son chef reconnu était un dirigeant de la SNCF, la fédération CGT des cheminots reconstituée avec ses dirigeants communistes sortis de l'ombre en août 1944, qui avait mené un combat souterrain pour la Libération, contesta ce qui lui apparut se réduire à une création concurrente et tardive d'essence gaulliste. Les nombreux cheminots de sensibilité communiste, regroupés dans la fédération CGT ou dans l'association nationale des cheminots anciens combattants (ANCAC), témoignèrent durablement d'un vif ostracisme vis-à-vis de RÉSISTANCE-FER. Ainsi, les syndiqués cégétistes délégués au congrès fédéral du 5 au 7 août 1945, entendirent l'un d'eux prononcer une mise en garde⁽³⁰⁾ :

Camarades, on a parlé de la grève du 10 août. Nous arrivons à l'anniversaire de cette grève, alors qu'un peu partout on tente de dissocier les forces de

(29) Arousseau, 41^e Congrès national, Reims, 3-4 mai 1985, p. 9. De la même manière, RF aura droit à un chapitre réservé (p. 430-434) dans le catalogue publié en 1990 par le musée à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Ordre.

(30) Fédération CGT des cheminots, *Congrès fédéral, 5-7 août 1945, Compte rendu sténographique*, intervention du délégué Thiriot de Paris-Rive gauche, p. 35.

Résistance. Pour nous, cheminots, depuis quelque temps, nous voyons se préciser certaines manœuvres sous le couvert d'une organisation que vous connaissez : RÉSISTANCE-FER. On essaie de mobiliser tous les camarades ayant participé d'une façon quelconque à la Résistance. Nous savons comment on écrit l'histoire. Nous craignons que d'ici quelques années, on ne considère comme résistants que les agents ayant appartenu à cette organisation. Je ne veux pas médire de RÉSISTANCE-FER ; je sais qu'il existe dans cette organisation des résistants authentiques. Mais je sais que, pour la plupart, ce sont des résistants du mois de septembre (*Applaudissements*).

L'exposition-hommage aux FFI organisée en février 1945 au Palais Berlitz, boulevard des Italiens, avait accordé sept panneaux à RÉSISTANCE-FER. À ce même congrès, la fédération CGT des cheminots s'indigna de leur contenu, dénonçant la censure par RÉSISTANCE-FER de l'appel lancé à la grève en région parisienne dès le 10 août, cette « page glorieuse » de son histoire, ne retenant que l'appel national ultérieur du 17 août suivant lancé par les confédérations CGT et CFTC⁽³¹⁾ :

On n'a pas dit que, dans notre région parisienne, la grève avait commencé le 10 ; on dit qu'elle a commencé le 17. Nous voulons que, quand on écrira l'histoire de la lutte des cheminots, on fasse bien ressortir que la grève des cheminots a commencé le 10 août, qu'elle a été le prélude de l'insurrection nationale. Pendant l'Occupation, les cheminots ont mené une lutte difficile. Dans la région parisienne, il y avait un cheminot allemand sur trois ouvriers. Quand nos camarades ont débrayé, ils prenaient de grosses responsabilités. Je pense que le congrès sera unanime pour demander que l'on édite une brochure mettant les choses au point sur les camarades ayant participé aux actions clandestines, en particulier au mouvement du 10 août (*Applaudissements*).

À l'automne suivant, au-delà de cette mise au point historique, le mensuel fédéral cégétiste contribuera à revendiquer le leadership de la Résistance en milieu cheminot⁽³²⁾:

De tous les centres, il nous parvient des informations des syndicats sur l'organisation RÉSISTANCE-FER qui s'évertue à faire un recrutement intensif, s'adressant à nos camarades pour leur demander d'appartenir à cette organisation se réclamant de la Résistance. Nous tenons à mettre en garde tous nos camarades sur le fait suivant : l'organisation qui a le plus résisté à l'opresseur, organisé les groupes de combat, de sabotage, qui a déclenché la grève générale, c'est la direction illégale de la Fédération des cheminots, ratifiée par le dernier congrès à l'unanimité.

Nous insistons auprès de nos camarades pour qu'ils ne dispersent pas leurs efforts, qu'ils concentrent leur activité au développement de leur syndicat pour une forte fédération, seule qualifiée pour défendre les résistants et les intérêts de tous les cheminots.

Concurrence donc entre les deux mémoires sourde mais durable... Conçue en 1992 à l'initiative du comité central d'entreprise de la SNCF contrôlé par la CGT avec l'aide du musée de la Résistance nationale de Champigny-sur-Marne et la

(31) *Ibid.*

(32) *La Tribune des Cheminots*, novembre 1945, « Mise en garde ».

caution universitaire de l'historien communiste Serge Wolikow, inaugurée en septembre 1993, l'importante et itinérante exposition *Les cheminots face à leur histoire : 1938-1948, la SNCF à l'épreuve*, réactivera discrètement mais assurément cet ostracisme vis-à-vis de RÉSISTANCE-FER. L'une des illustrations des panneaux réalisés ne manquera pas d'égratigner RÉSISTANCE-FER, reproduisant la première page du premier numéro du *Bulletin* (1^{er} mars 1945) ainsi légendée : « RÉSISTANCE-FER : une organisation qui se propose, après coup, de rassembler les anciens résistants cheminots. L'initiative vient principalement de l'encadrement...⁽³³⁾. »

Si vis-à-vis de ces attaques intestines entretenues au sein de la corporation du rail, RÉSISTANCE-FER s'en tiendra au silence méprisant, il n'en sera pas de même s'agissant d'attaques extérieures, autant de fronts où elle s'engagera activement. Aux côtés de nombreuses autres associations d'anciens déportés, elle participera durablement ainsi durant les années quatre-vingts à la défense du titre de « déporté » qui doit être réservé aux seules victimes des camps de concentration : était visée notamment l'association des personnes contraintes au travail obligatoire en Allemagne, dont les membres, victimes du STO, revendiquaient le titre de « déportés du travail » ou de « victimes de la déportation du travail ».

Plus spécifiquement, à plusieurs reprises, RÉSISTANCE-FER dut défendre la SNCF et les cheminots contre les attaques proférées par des fils de juifs déportés, dénonçant leur inertie à l'égard des trains de déportés, dans le sillage des deux historiens américains M. R. Marrus et R. O. Paxton opposant cette « singulière abstention » des chemins de fer français à leur « résistance étendue et bien organisée à toutes les exigences allemandes, exception faite des déportations à l'Est⁽³⁴⁾ ». Fer de lance de la Confédération nationale des associations de cheminots anciens combattants (CNACAC) regroupant cinq associations de cheminots, RÉSISTANCE-FER condamna à plusieurs reprises « la position tendancieuse des déviationnistes » qui proféraient ces accusations.

Par exemple, dans une lettre du 12 février 1994, Kurt W. Schaechter s'en prenait ainsi au président André Frossard : « Entre 1941 et le 17 août 1944, il y a eu 630 [probable lapsus journalistique pour 63] convois de déportation rien qu'au départ de Drancy, en plus des trains des camps pour la région parisienne, pour l'organisation Todt, le STO, etc. ; tous ces convois étaient conduits par des cheminots français qui touchaient une prime et ces "transports" étaient facturés par la comptabilité SNCF. Les conditions de ces convois étaient ignobles, le personnel cheminot ne pouvait l'ignorer. Cependant, en trois ans et demi, pas un seul de ces trains infâmes n'a jamais été attaqué, ni aucune tentative de déraillement n'a jamais eu lieu. Ceci démontre la complicité au niveau directionnel de la SNCF. » Réponse du président Frossard : « Votre lettre est un tissu de mensonges et d'allégations montrant que votre "certaine vision de l'époque" n'est que celle des falsificateurs de l'histoire et n'a rien à voir avec la réalité vécue⁽³⁵⁾. »

(33) Cf. le catalogue de l'exposition édité par le CCE, p. 16. Bien entendu, la mémoire cheminote communiste résistante pourrait être soumise au même examen critique de l'historien que celle ici développée qu'a entretenue RF.

(34) Michael R. Marrus et Robert O. Paxton, *Vichy et les Juifs*, Calmann-Lévy, 1981, p. 305.

(35) Citations d'après Sonia Combes, *Archives interdites*, Albin Michel, 1994, p. 288-289.

Lors du colloque des 21 et 22 juin 2000 traitant de l'histoire de la SNCF durant les années de guerre, colloque suscité par un président de la SNCF, soucieux justement de faire toute la lumière sur le rôle de son entreprise durant cette époque, les mêmes sujets et interrogations sensibles susciteront de vifs débats. Présent mais n'intervenant pas dans la salle, André Frossard adressera le 3 juillet suivant une longue lettre mûrement réfléchie à l'AHICF. Reproduite dans les actes du colloque⁽³⁶⁾, Frossard entend reprendre quatre types d'attaques entendues et retenues par lui, pour les réfuter; en substance: 1/ la Résistance ferroviaire a commencé avant l'Armistice; 2/ le titre du film initialement prévu *Résistance-Fer*, fut transformé en *Bataille du Rail* pour « éviter les critiques possibles de monopolisation de l'action sous la seule référence RÉSISTANCE-FER »; 3/ « il n'y a pas eu une seule Résistance syndicale communiste, ni une seule Résistance non syndicale. Les deux ont eu leur part dans le combat »; 4/ évoquant les accusations des « déviationnistes » (Slitinsky, puis Schaechter) pointant notamment le rôle des mécaniciens dans l'acheminement des trains de déportation, « en aucun cas, ces mécaniciens dont la conscience se révoltait, n'ont pas à manifester de repentance, car le seul responsable, c'est Vichy. Et nul qui n'a pas connu les affres de l'Occupation n'est habilité à leur jeter la pierre. » Quant au reproche fait par ces « déviationnistes » à la SNCF d'avoir facturé tous ces transports, « si elle ne l'avait pas fait, on pourrait l'accuser d'avoir fait des cadeaux aux envahisseurs et à la politique de collaboration !⁽³⁷⁾ »

(36) *Une entreprise publique dans la guerre...*, op. cit., p. 339-342.

(37) AHICF, *Une entreprise publique...*, op. cit., p. 339-342.

Un bilan social et mémoriel positif

À la veille de sa liquidation, RÉSISTANCE-FER a établi le « bilan de l'entraide et du bénévolat » manifestés depuis sa création, reprenant et convertissant en francs 1996 tous ses dépenses antérieures. Ainsi, lors de son ultime congrès, elle pouvait présenter le tableau suivant⁽³⁸⁾ :

Nature des versements	Période effective	Poids dans l'ensemble	Observations
Secours en nature et en espèces	1945-1996	53 %	
Colonies de vacances	1946-1962	7 %	4 083 pupilles, 117 611 journées de vacances
Arbres de Noël	1948-1952		3 577 enfants participants
Achat de la Maison du Souvenir	1948-1956	4 %	
Séjours de camarades à la Maison du Souvenir	1948-1987	0,3 %	
Mandats aux militaires	1950-1972	2,8 %	
Bourses d'études	1950-1974	21,2 %	1 893 bourses
Cadeaux de mariage aux pupilles	1950-1981	6,5 %	
Séjours des veuves à la Maison du Souvenir	1956-1994	1,8 %	
Politique de la mémoire	jusqu'en 1996	0,9 %	
Allocations aux délégués	jusqu'en 1996	0,5 %	
Décorations, médailles	jusqu'en 1996	1,3 %	
Aide sociale aux régions	jusqu'en 1996	0,3 %	
Total		34 719 864 F	

Plus précisément, sous son vocable de « politique de la mémoire », RÉSISTANCE-FER décomptait ses participations à diverses œuvres humanitaires, à l'érection de monuments et musées (Struthof, mémorial de Lille, Compiègne, Général Leclerc, Jean Moulin, Royallieu, Général de Gaulle, Général Kœnig, Drancy, musée des Armées, musée de la Résistance, Kieffer, Arc de Triomphe, Tarbes, musée de l'Ordre de la Libération, musée de Lorris, Souvenir du général Delestraint, etc.), ainsi que sa dotation au concours de la Résistance et de la Déportation.

La dissolution fut débattue le 28 mai 1997 à l'assemblée générale de Cahors : 57 délégués étaient présents, détenant 137 pouvoirs émanant des 255 membres que compte alors l'association. La dissolution fut votée à la quasi-unanimité, par 194 voix contre 4. La situation comptable établie fin 1996⁽³⁹⁾ faisait état de disponibilités élevées en début d'exercice à 298 000 F (titres et Fonsicav), amputées durant

(38) Vision, 53^e congrès, p. 5.

(39) Procès-verbaux du bureau directeur du 17 décembre 1996.

l'année 1996 de 120 800 F (secours exceptionnels et compléments sociaux), de 7 000 F de frais de fonctionnement et de 18 000 F de frais de secrétariat. D'où un solde positif résiduel, début 1997, de 152 500 F.

La dispersion du patrimoine matériel et moral de RÉSISTANCE-FER fut arrêtée plus tard par les liquidateurs désignés. L'association Les Blessés de la Face (*alias* les Gueules cassées), partenaire fidèle de RÉSISTANCE-FER, allait hériter du fonds associatif résiduel. Documents et objets d'intérêt muséographique et/ou à forte valeur symbolique allaient être répartis entre la Fondation de la Résistance (documents, affiches, photos), le musée des chemins de fer de Mulhouse (écusson), le musée de l'Ordre de la Libération (drapeau national et les deux décorations, Croix de guerre avec palme et Médaille de la Libération avec rosette), les Archives nationales héritant des papiers...

Ainsi pouvait s'éteindre RÉSISTANCE-FER, assurée de la perpétuation matérielle de son souvenir, que ce soit dans un hall désert de la SNCF ou mieux, dans cette nef sacrée que forme le musée de l'Ordre de la Libération, dans ce petit espace latéral qui lui est réservé et qui évoque irrésistiblement une sorte de chapelle votive... Puissamment aidée par Louis Armand qu'elle avait sanctifié et grâce auquel elle a pu ainsi faire accéder la corporation du rail à ce que l'on peut qualifier de Panthéon de la Résistance, RÉSISTANCE-FER a sans doute ainsi pleinement assuré sa mission de défense et d'entretien du mythe d'une corporation unifiée et unitaire sous sa bannière, protégée par la SNCF, complétant cette ardente préoccupation de mémoire publique et durable d'une mission d'entraide sociale aussi discrète qu'éphémère.

Les associations d'anciens combattants du maquis du Vercors, le souvenir et la mémoire⁽¹⁾

par Gilles VERGNON,

maître de conférences en histoire contemporaine, IEP Lyon

L'histoire des associations d'anciens combattants du Vercors renvoie, dans ce qu'elle a de spécifique, à l'histoire du maquis du Vercors lui-même :

- un maquis important, disloqué en juillet 1944 par une action allemande d'envergure, et dont les responsables croyaient au rôle géostratégique défini par le projet « Montagnards » et les espérances dont il avait été investi ;
- un maquis emblématique, qui a fait l'objet de multiples publications (plus de 40 livres et brochures), investi tôt par la légende, peut-être, car il synthétise en un lieu unique les deux pans de la mémoire de la guerre et de la Résistance en France, le combat libérateur, héroïque et militairement « payant » et le martyr de civils innocents : le Vercors est à la fois le « Bir Hakeim de la Résistance en métropole » et « l'Oradour alpin »⁽²⁾ ;
- une légende elle-même assombrie par les effets de la campagne politique lancée en 1947 par les communistes sur le thème de la « trahison » du Vercors par de Gaulle et ses services, puis par l'éclosion après 1968 de « mémoires non conformes⁽³⁾ » mettant en cause « l'incompétence » supposée des militaires pour la guérilla.

L'ensemble de ces éléments a contribué à la fabrication d'un « mille-feuille mémoriel » dont on peut résumer ainsi les différentes strates : un haut lieu de la Résistance, assombri par le souvenir du martyr d'innocents et le soupçon lancinant de la trahison, avec une association, unique en France à cette échelle, entre un territoire support d'un tourisme « vert » et une mémoire de la guerre productrice d'un « tourisme de mémoire ».

Une pluralité d'associations.

Deux, voire trois associations, d'âge et d'importance différents, se partagent les adhésions des anciens du maquis.

La première et principale association, l'association nationale des Pionniers et combattants volontaires du Vercors (ANPCVV) créée en novembre 1944, est une association nationale, à la fois du fait du recrutement de ses adhérents et de l'enjeu que représente le Vercors. Elle n'est pas la filiale départementale d'associations

(1) Ce texte, qui fit l'objet d'une communication en 2004 au séminaire « Monde associatif et anciens combattants après 1945 » reprend pour partie notre texte du colloque de Lyon, « Les Pionniers du Vercors, une association de gardiens de la mémoire », Bruno Benoit et Marc Frangi (dir.), *Guerre et associations*, Lyon, PUL, 2003, p. 63-73. Le texte a été largement remanié sur plusieurs points. Nous avons choisi de l'intégrer dans le recueil des actes de la journée d'études du CEHD, où il trouve naturellement sa place.

(2) Nous renvoyons pour l'ensemble des références à notre ouvrage, *Le Vercors. Histoire et mémoire d'un maquis*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2002, réédit. 2005.

(3) L'expression est due à Jean-Pierre Azéma et François Bédarida, « L'historisation de la Résistance », *Esprit*, janvier 1994, p. 17-35. Le livre de Gilbert Joseph, *Combattant du Vercors*, Paris, Fayard, 1972, s'inscrit parfaitement dans cette conjoncture.

nationales (ANACR, ANCVR) ni une association purement locale, comme les anciens de la compagnie Stéphane dans l'Isère, ou l'association des anciens de l'AS et des maquis de l'Ain et du Haut-Jura, même si son local est à Grenoble (Isère) et son siège social à Vassieux-en-Vercors (Drôme).

Plus récente, et de même vocation, l'association nationale des anciens maquisards, combattants et résistants du Vercors (ANAMCRV) est fondée en 1978 par l'ancien radio Pierre Lassalle, lui-même brièvement adhérent des Pionniers. Enfin, Joseph La Picirella, fondateur en 1973 du musée de la Résistance de Vassieux, adhérent des Pionniers puis de l'ANAMCRV, crée en 1980 l'association des Amis du musée de la Résistance du Vercors, réactivée en 1997.

Ces différents regroupements ont été ces dernières années à l'origine de cérémonies commémoratives à des dates et suivant un parcours différents. En 2002, comme en 2000 et 2001, le maquis du Vercors a fait ainsi l'objet de trois commémorations successives⁽⁴⁾. Le 22 juin 2002 par l'ANAMCRV, le 21 juillet à Vassieux par les Pionniers en présence des édiles et des autorités de l'État (c'est la cérémonie « officielle »), et le 27 juillet par les Amis du musée de la Résistance⁽⁵⁾. En 2003, l'ANAMCRV organise également sa propre cérémonie le 12 juillet, mais pas les Amis du musée, dont le président national vient de décéder.

L'association des Pionniers du Vercors, de 1944 à 1964 : les bâtisseurs du socle de la légende.

L'amicale des Pionniers du Vercors est créée officiellement le 4 novembre 1944 à Pont-en-Royans (Isère) par un groupe de quinze membres fondateurs, qui ne reflètent qu'imparfaitement les différentes strates qui ont constitué le maquis tel que nous le connaissons aujourd'hui⁽⁶⁾. Le groupe fondateur est quasi exclusivement constitué de civils, membres du noyau du mouvement FRANC-TIREUR, originaires de Grenoble, Romans, Pont-en-Royans ou Villard-de-Lans, souvent socialistes ou socialisants⁽⁷⁾. Il ne comprend pas de militaires d'active, pour des raisons alors évidentes, mais pas non plus de représentants de ceux des « maquisards » qui poursuivent le combat sous l'uniforme, dans les Vosges ou les Alpes.

L'association a vocation d'accueillir parmi ses « membres actifs »⁽⁸⁾ uniquement ceux qui ont appartenu à un « camp de maquis » ou un « groupe de sizaine » avant le 1^{er} mai 1944, excluant ainsi les milliers de volontaires qui ont rejoint le massif dans l'élan du 6 juin 1944. La base potentielle de recrutement est ainsi délibérément

(4) Quatre, si l'on ajoute la cérémonie organisée spécifiquement par la municipalité de La Chapelle-en-Vercors.

(5) Source : presse locale.

(6) Statuts de l'amicale des Pionniers du Vercors, archives de la préfecture de l'Isère (API).

(7) Eugène Chavant, président de l'association, socialiste depuis l'avant-guerre, retrouve brièvement son mandat de maire de Saint-Martin d'Hères. Louis Brun, de Pont-en-Royans et Édouard Masson, directeur de banque à Villard-de-Lans, sont également adhérents de la SFIO.

(8) Les articles 4 et 5 des statuts mentionnent l'existence de « membres participants » (veuves, orphelins et ascendants des résistants tués à l'ennemi) et de « membres bienfaiteurs », faisant bénéficier l'association de « larges libéralités ».

restreinte au noyau des quelques centaines de « vieux maquisards »⁽⁹⁾ et des membres des « compagnies civiles ». Très vite, cependant l'association intègre les « combattants », puis « combattants volontaires » arrivés du 1^{er} mai au 13 juin 1944, distingués des « Pionniers », arrivés au Vercors avant le 1^{er} mai⁽¹⁰⁾. Ce changement est intégré dans la révision, en septembre 1951, des statuts, qui élargissent encore le recrutement à tous ceux qui ont rejoint le maquis après le 1^{er} mai 1944, sans date butoir⁽¹¹⁾.

L'article premier des statuts résume les différents objectifs que se fixe l'association. Il s'agit d'abord de « grouper tous les résistants du Vercors, de resserrer leurs liens d'amitié sans distinction de classe ou d'opinion⁽¹²⁾ », en clair d'assurer une fonction de sociabilité caractéristique des associations de ce type. Il s'agit ensuite de « faire revivre les sentiments patriotiques de tous les Français, de donner à notre jeune génération l'esprit de sacrifice qui a animé notre belle Résistance de 1940 à 1944, de faire revivre la mémoire de ses morts et de justifier leur sacrifice », assurant ainsi une fonction mémorielle à usage externe, tournée vers la société. Le texte parle enfin de « secourir moralement et financièrement les souffrances de leurs camarades », illustrant le devoir de solidarité envers les membres et leurs familles.

Cette dernière fonction est particulièrement importante au lendemain de la Libération, où se posent des problèmes de réinsertion professionnelle des anciens maquisards, d'obtention des cartes de combattant volontaire de la Résistance (CVR), de secours aux familles des victimes, de regroupement et de sauvegarde des dépouilles des maquisards tombés au combat. L'association est active sur le dossier de l'obtention des cartes de CVR, d'autant que son président-fondateur, Eugène Chavant, est membre influent de la commission départementale de l'Isère, où il fait prévaloir sa conception du résistant comme « combattant au feu », par référence explicite à la Grande Guerre, ce qui écarte agents de renseignement et colporteurs de la presse clandestine, mais valorise *a contrario* les combattants du Vercors, devenu un « second Verdun⁽¹³⁾ ».

Plus original est le rôle tenu par les Pionniers dans la création des deux cimetières dits « nationaux » de Saint-Nizier et Vassieux, inaugurés respectivement les 27 juillet 1947 et 25 juillet 1948. Les deux cimetières sont en effet propriété de l'association, qui en assure la gestion et l'entretien, avec l'aide de l'État, qui verse

(9) 400 en mai 1943 selon Pierre Dalloz (témoignage du 12 avril 1946, archives départementales de la Drôme 9 J 4), 325 en septembre selon Henri Jaboulay (rapport « Jérôme » sur le SNM, AN 72 AJ63) 383 au 6 juin 1944 selon Fernand Rude (exposé du 6 décembre 1971 devant le Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale, AN 72 AJ 87).

(10) La distinction est notifiée sur la liste alphabétique des 50 premiers membres de la section de Grenoble publiée dans *Le Pionnier du Vercors*, 1, avril 1946.

(11) Statuts modifiés le 1^{er} septembre 1951, API.

(12) L'article 21 stipule que « toute discussion politique, religieuse ou étrangère aux buts de la société est interdite dans les réunions ».

(13) Voir sur ce point Michèle Gabert, *Entrés en Résistance. Isère, des hommes et des femmes dans la Résistance*, Grenoble, PUG, 2001.

ainsi plus de 700 000 francs pour la construction du cimetière de Saint-Nizier⁽¹⁴⁾. Les Pionniers sont aussi à l'origine de la construction d'un centre de vacances pour les orphelins du maquis, inauguré le 17 septembre 1949 à Saint-Julien-en-Vercors⁽¹⁵⁾.

C'est cependant la fonction mémorielle qui accapare l'essentiel de l'activité publique de l'association. Celle-ci se crée en effet, au moment où se constitue le « socle de la légende », quand le Vercors prend une dimension nationale.

Eugène Chavant apporte une contribution majeure à la cristallisation du mythe. Dans une conférence, tenue le 6 février 1945 à Grenoble, il déclare en effet d'une formule lapidaire : « Le Vercors, c'est le Bir Hakeim de la Résistance en métropole⁽¹⁶⁾. » Cette assimilation des maquisards aux héroïques combattants du désert libyen, appuyée d'ailleurs par des propos antérieurs du général Kœnig lui-même, puis ultérieurs du général de Lattre de Tassigny⁽¹⁷⁾, va au-delà de la formule rituelle. À Bir Hakeim, en mai 1942, les hommes de Kœnig, en freinant l'offensive de l'*Afrika Korps* de Rommel, ont contribué au ressaisissement des troupes alliées, et ont contribué à « sauver l'Égypte ». Leurs pertes, leur sacrifice furent « utiles » tant sur le strict plan militaire que sur celui, plus décisif, de la renaissance française. De la même façon, dans cette représentation, le sacrifice des combattants du Vercors, en « retenant » plusieurs divisions allemandes, a contribué au succès du débarquement en Normandie. Bien plus, comme l'écrit Marc Serratrice dans le premier numéro du *Pionnier du Vercors*, si le Vercors fut « une folie », « il y a parfois besoin de fous pour secouer l'engourdissement général⁽¹⁸⁾ ». Dès ce moment, on voit se dessiner de façon lisible les contours de ce « souvenir collectif » dont les Pionniers entendent être les gardiens : le Vercors existe avant tout au travers de sa dimension combattante. Ce combat, mené de façon indissociable par tous ceux qui y ont participé, chefs militaires et civils, volontaires et soldats de métier, fut un combat « utile ». Les atrocités dont fut victime la population civile ne peuvent ni ne doivent le faire oublier.

Ce discours sur le passé récent coexiste alors avec d'autres formes de souvenir collectif, qui ne sont pas portées par l'association : une vision « doloriste », qui met l'accent sur les victimes civiles, spécialement les habitants de Vassieux et, encore embryonnaire et minoritaire, un premier discours de la « trahison » du maquis par

(14) Conseil général de la Drôme, séance du 8 janvier 1949. Le préfet de la Drôme rapporte à ce propos ce qu'il a dit à François Mitterrand, alors ministre des Anciens Combattants : « Il se peut que ces cimetières ne correspondent pas aux textes qui prévoient l'organisation de cimetières nationaux, quant au nombre des tombes. Mais il n'y a qu'un Vercors en France. Il y a là une situation exceptionnelle ». Un troisième cimetière, de plus petite taille, également propriété des Pionniers, est localisé près du pas de l'Aiguille, en pleine montagne.

(15) Cette initiative bénéficie aussi du soutien du conseil général de la Drôme qui vote une subvention de 300 000 francs, *ibidem*.

(16) « Conférence de Monsieur Clément Chavant », 6 février 1945, notes manuscrites, archives départementales de l'Isère, 57 J 36.

(17) Un communiqué du général Kœnig, alors commandant en chef des FFI, du 29 juillet 1944, affirme que « les forces de la Résistance en Vercors, en fixant d'importants effectifs allemands, ont rendu d'immenses services à la bataille de France en cours ». Le général de Lattre de Tassigny, présent aux cérémonies commémoratives de juillet 1946 déclare : « Ici, on n'a pas fait la petite guerre, on a fait la guerre. »

(18) Marc Serratrice, « Pour nous, le Vercors a un sens », *Le Pionnier du Vercors*, 1, avril 1946.

les « cagouleurs du BCRA », véhiculé par quelques personnalités locales et journaux issus de la Résistance⁽¹⁹⁾. D'autres acteurs collectifs ne tentent pas réellement de faire exister leur vision des choses. La SFIO ne valorise pas la place importante de ses militants dans l'encadrement du maquis⁽²⁰⁾, même si une « cérémonie commémorative des martyrs de la section socialiste de Grenoble » est organisée le 20 janvier 1946 en présence d'Alexandre Boissieux, Léon Martin et Aimé Pupin, membres du noyau initiateur des premiers camps de réfractaires dans le Vercors et de Robert Verdier pour la direction nationale du parti⁽²¹⁾. Une plaque dédiée au souvenir d'Odette Malossane, militante des Jeunesses socialistes et infirmière du maquis morte en déportation est également apposée par son organisation sur le porche de la grotte de la Luire, mais les militants semblent peu motivés à souscrire pour son financement⁽²²⁾.

L'association a donc champ libre pour développer, imposer, par la pierre et l'écrit, la mémoire combattante qu'elle promeut. Dès 1946, elle projette de réaliser un ouvrage sur le maquis et fait appel aux témoignages des participants. Les Pionniers soutiennent également un projet de monument commémoratif et de musée du Souvenir, évoqué dès 1944 par le syndicat d'initiative Royans-Vercors, à peine reconstitué. Le sens de ces initiatives est clairement explicité : le Vercors, déjà « magnifique site touristique » avant-guerre, est devenu désormais un « lieu de pèlerinage⁽²³⁾ ». Aucun de ces deux projets ne se réalise sur le moment, et il faut attendre respectivement 1990 et 1994 pour que livre et monument voient le jour.

C'est au nom de cette conception que l'association reste « neutre » face à la polémique engagée par le PCF à l'automne 1947, stigmatisant « l'abandon » du Vercors par l'état-major français d'Alger et de Gaulle lui-même. Aller, ne serait-ce qu'un peu, dans ce sens, « souillerait » la mémoire des combattants et « jetterait le trouble » dans leurs familles⁽²⁴⁾. En fait, rejetant la tentative d'instrumentalisation de la Résistance par le PCF, les Pionniers réaffirment la légitimité de leur combat et de leurs chefs d'alors, civils comme militaires. Mais ils ne peuvent empêcher l'acculturation à grande échelle du *topos* de la « trahison », en particulier du fait du succès du *Peuple impopulaire*, roman d'Alain Prévost, fils de l'écrivain tombé au maquis et qui popularise une version édulcorée de l'accusation communiste⁽²⁵⁾. Dans l'usage public, l'expression « drame du Vercors » prend l'avantage sur la « bataille du Vercors ».

(19) C'est le cas du journal lyonnais *Le Maquis*, « grand hebdomadaire national des maquis de France et de la Résistance active », dans ses numéros du 24 novembre 1945 et du 27 juillet 1946. Paul Pons, figure de la Résistance drômoise dans la région de Crest, manie également cette rhétorique dans un discours à Valence, le 31 août 1946.

(20) Voir sur ce point G. Vergnon, « Le Vercors : un maquis socialiste ? », in Pierre Guidoni et Robert Verdier (dir.), *Les socialistes en Résistance (1940-1944)*, Paris, Seli Arslan, 1999, p. 153-162.

(21) Bibliothèque municipale de Lyon-Part-Dieu, fonds Fernand Rude, carton 205.

(22) Une circulaire du 14 août 1946 du bureau fédéral de la Drôme annonce une manifestation en septembre pour la pose de la plaque et en appelle aux militants pour le financement. Le 14 novembre, une nouvelle circulaire constate que « personne, ou presque, n'a répondu à notre appel », archives départementales de la Drôme, fonds Charles Lanthau, 131 J 16.

(23) Marc Serratrice, « Le Vercors, lieu de pèlerinage », *Le Pionnier du Vercors*, 4, 1946.

(24) *Le Pionnier du Vercors*, 3, 1947.

(25) Alain Prévost, *Le Peuple impopulaire*, Paris, Seuil, 1956.

Les années soixante-dix et quatre-vingts : second souffle pour les Pionniers, création de nouvelles associations.

À partir de 1972, l'ANPCVV connaît une nouvelle poussée de vitalité, qui s'accompagne aussi d'une inflexion de ses préoccupations. Le bulletin, *Le Pionnier du Vercors*, à la parution interrompue depuis 1947, reparaît en décembre 1972, avec une pagination et une présentation améliorées. Les effectifs des adhérents enregistrent une progression continue : 870 adhérents en 1975, 930 en 1979, 901 en 1985, 941 en 1986⁽²⁶⁾. Les projets de livre et de monument sont réinscrits à l'ordre du jour⁽²⁷⁾. Enfin, l'association se dote en juillet 1973 de nouveaux statuts, qui annulent et remplacent les précédents⁽²⁸⁾. Si l'article premier de cette nouvelle version réitère sans grand changement les missions qu'elle s'assigne, on relève cependant un changement de vocabulaire dans l'intitulé des deux objectifs principaux : il ne s'agit plus de « faire revivre », mais de « maintenir » les sentiments patriotiques des Français, et, de la même façon, de « perpétuer » et non de « faire revivre » le souvenir de ses morts, de « glorifier » et non plus de « justifier » leur sacrifice. La substitution d'un vocabulaire « défensif », statique en quelque sorte, à un vocabulaire « offensif » ou justificatif laisse penser que, les objectifs de construction mémorielle ayant été atteints dans l'après-guerre, le devoir de l'association est dès lors de protéger cette conquête, « avantage acquis » dans le champ de la mémoire, contre toute remise en cause, dans un contexte modifié.

La poursuite de la lecture du document confirme cette impression et montre aussi l'existence d'une association plus forte, sûre de sa légitimité, et qui se dote d'un organigramme plus complexe. Le règlement intérieur annexé aux statuts prévoit la création de commissions, dont une commission historique, chargée de « rassembler tous documents en vue d'apporter à l'Histoire un témoignage objectif et véridique sur le maquis du Vercors et ses résultats », une « commission des manifestations » intégrant une « sous-commission du Souvenir et Musées » et une commission du monument, chargée de superviser son érection.

Le nouveau dynamisme de l'association, comme la rédaction de nouveaux statuts qui l'accompagne, doivent être mis en relation avec un nouveau contexte. L'approche de la retraite des plus âgés des maquisards, l'arrivée en pleine maturité de la plupart d'entre eux, installés dans leur vie professionnelle et familiale, explique en partie la poussée des effectifs et la mobilisation des énergies nécessaires à la publication d'une revue fondée sur le bénévolat. La levée, par décret du 6 août 1975, de la forclusion pour le dépôt des demandes de cartes de CVR, contribue aussi à drainer vers l'association des anciens résistants soucieux de faire valoir leurs droits⁽²⁹⁾.

(26) Source : *Le Pionnier du Vercors*, pour les comptes rendus des congrès annuels de l'association.

(27) Le congrès de 1972 décide de l'ouverture d'une souscription pour la construction d'un mémorial sur un terrain offert par la municipalité de La Chapelle-en-Vercors, *Le Pionnier du Vercors*, 1, nouvelle série, décembre 1972.

(28) Reproduits dans le *Pionnier*..., 38, d'avril 1982, en contrepoint d'une nouvelle modification.

(29) Le numéro d'octobre 1980 du *Pionnier* publie, sous le titre « Carte de combattant et carte de combattant volontaire de la Résistance », un aide-mémoire précis pour l'obtention des deux cartes susmentionnées. Il rappelle que l'association « est là pour aider au maximum » les demandeurs.

Surtout, un quart de siècle après leur création, les Pionniers sont confrontés à de nouvelles préoccupations.

La disparition concomitante des deux principaux responsables du Vercors en 1944, François Huet, le chef militaire, en décembre 1968 et Eugène Chavant, le chef civil, en janvier 1969, fait prendre conscience aux anciens du maquis qu'il faut « laisser... quelque chose qui reflète le plus exactement possible ce que nous avons été⁽³⁰⁾ ».

La parution en 1972 du brûlot de Gilbert Joseph, *Combattant du Vercors*, alors que le vent des remises en cause sape les bases du consensus « résistancialiste », fait craindre aux Pionniers la falsification de ce qu'ils estiment être le sens de leur combat et l'érosion de la forteresse mémorielle qu'ils ont bâtie. L'ouverture en juin 1973 à Vassieux par Joseph La Picirella d'un musée de la Résistance, initiative privée d'abord approuvée par les Pionniers, est suivie, deux ans après, d'une rupture et d'un vif conflit entre le fondateur et ceux-ci, qui laisse de nombreuses séquelles locales. Enfin, la fondation en 1978 par Pierre Lassalle de l'ANAMCRV enlève aux Pionniers un monopole de représentation maintenu depuis 1944. La nouvelle association ne se dote pas d'une publication stable, mais organise rapidement sa propre commémoration avec un itinéraire centré sur La Chapelle-en-Vercors plutôt que Vassieux, et en présence de délégations des armées américaine et britannique, dont les uniformes de parade colorent spécifiquement ses cérémonies. Au-delà des différends personnels, la scission fait rejouer des lignes de faille anciennes entre maquisards « civils » et militaires, voire entre militaires eux-mêmes, chasseurs alpins et cuirassiers. La présence dans le noyau fondateur de l'ANAMCRV de nombreux cadres survivants du « 11^e cuir », l'apposition de stèles spécifiquement dédiées au souvenir de membres de cette unité, l'entretien du souvenir de la figure controversée du capitaine Geyer- « Thivollet », renforce cette impression⁽³¹⁾.

L'éditorial du *Pionnier du Vercors* de mars 1975 tire les conséquences de ce nouveau contexte. Constatant que « l'on tient sur l'Histoire – avec le grand H – des propos désarmants », l'éditorialiste poursuit : « Nous n'aimerions pas, et vous devez tous être de cet avis, que l'on dise plus tard, dans deux ou trois cents ans, que le Vercors est une légende. Il faut que l'on sache que c'est de l'Histoire. Et nous voudrions tous qu'elle soit connue telle que nous l'avons vécue. » L'article se conclut par un « appel à l'écriture » des anciens du maquis pour qu'ils apportent, « sans se soucier de littérature », un témoignage que « les historiens des années 2300 ou 2500 ne pourront inventer⁽³²⁾ ». Ce souci d'Histoire, constamment réitéré,

(30) *Le Pionnier*..., 3, juillet 1973.

(31) Source : presse locale. Le capitaine Narcisse Geyer (« Thivollet ») est chef militaire du Vercors de janvier à mai 1944, avant de commander le secteur sud. La presse locale rapporte la présence de son fils aux cérémonies de juin 2001 organisées par l'ANAMCRV. Les autres figures militaires survivantes, issues des troupes alpines, restent fidèles aux Pionniers : les généraux Costa de Beauregard (décédé en 2002) et Alain Le Ray.

(32) Notons que le bulletin d'une association au rayonnement plus restreint se fait, à peu près au même moment, l'écho de préoccupations semblables. *La Voix du Maquis*, « périodique d'information des anciens de l'AS et des maquis de l'Ain et du Haut-Jura », signale, dans son numéro du 1^{er} trimestre 1969 que « l'appel lancé par Alban (Vistel), lors du congrès d'Oyonnax, d'écrire notre histoire avant qu'elle ne soit écrite par ceux qui ne l'ont pas vécue a porté puisque notre ami C... nous fait parvenir le récit ci-dessous ». Une enquête plus étendue sur les publications des associations d'anciens résistants permettrait sans doute d'enregistrer les mêmes éléments.

se traduit par la publication de nombreux articles, qui ont valeur de source pour l'historien, rassemblés pour l'essentiel dans le recueil *Le Vercors raconté par ceux qui l'ont vécu*⁽³³⁾. Il se traduit aussi par la construction en juillet 1981 d'une « salle du souvenir » attenante à la nécropole de Vassieux, qui projette en permanence un diaporama de quinze minutes sur l'histoire du Vercors, réalisé par l'association⁽³⁴⁾. Il se traduit enfin par la multiplication d'initiatives aptes à inscrire le nom « Vercors » dans la toponymie urbaine ou comme nom de baptême de navires, motrices de chemins de fer ou corps constitués⁽³⁵⁾.

L'ensemble de ces initiatives est lié en gerbe par un contenu commun, inchangé depuis les années fondatrices, celui de l'« Esprit Vercors » qui astreint ses gardiens à une « ligne de conduite qui ne peut être que toute droite⁽³⁶⁾ ». C'est au nom de cette rectitude des combattants que les Pionniers, gardiens de cet Esprit, mettent en garde contre tout ce qui lui obvie. S'ils se réjouissent de la création du mémorial du col de La Chau, inauguré en juillet 1994 par le Premier ministre Édouard Balladur, ils réclament depuis lors l'apposition d'une plaque rappelant leur rôle et l'esprit qui devrait être le sien :

Il est demandé qu'une plaque commémorative aux effigies des chefs civil et militaire du Vercors soit posée à l'entrée du mémorial.

Sur cette plaque serait gravé le texte suivant :

« C'est pour la mémoire que l'association nationale des Pionniers et Combattants volontaires du Vercors a voulu que soit érigé le mémorial que vous allez visiter. »

Nous refusons le texte de l'écrivain Jean Bruller (dit Vercors) et qu'il soit remplacé par un texte rendant hommage aux combattants du Vercors.

« À ceux qui voudraient minimiser le mérite de nos maquis, le Vercors apporte son démenti. Ici, on n'a pas fait la petite guerre, on a fait la guerre ».

Maréchal de Lattre de Tassigny, discours de Vassieux, 21 juillet 1946⁽³⁷⁾.

Les associations au tournant du siècle : le souci de pérennité.

Depuis plusieurs années, à l'heure où les rangs s'éclaircissent, les associations d'anciens résistants du Vercors se posent, comme les autres associations de résistants ou d'anciens de la France libre, le problème de leur avenir.

Du côté des Pionniers, une première tentative est esquissée, dans les années 1980, avec le projet d'une Fondation Vercors Maquis de France chargée de maintenir « tous les éléments immobiliers, mobiliers, culturels ou artistiques, commémoratifs de la Résistance en Vercors⁽³⁸⁾ ». Après son abandon, pour des raisons principalement financières, l'association cherche sa prolongation par le partenariat

(33) ANPCVV, *Le Vercors raconté par ceux qui l'ont vécu*, Grenoble, 1990.

(34) Ce diaporama n'est plus projeté depuis l'été 2003.

(35) Une « place du maquis du Vercors » à Paris en 1980, une « rue du Vercors » à Lyon en 1982...

(36) *Le Pionnier du Vercors*, 1, décembre 1972.

(37) Motion adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale de l'association, Villard-de-Lans, 15 mai 1994.

(38) « Projets de statuts », *Le Pionnier...*, 62, avril 1988. La Fondation devait être administrée par un conseil de douze membres, dont six issus de l'ANPCVV, deux représentants de l'État, deux des départements de la Drôme et de l'Isère et les maires de Vassieux et Saint-Nizier-du-Moucherotte.

avec l'Union des troupes de montagne (UTM)⁽³⁹⁾, présidée par le général Le Ray, premier responsable militaire du Vercors, et, surtout, par la création, au sein de l'association, d'une « section jeunes », composée des descendants directs (enfants et petits-enfants) des résistants. Les statuts révisés en 1999 entérinent ce changement et reconnaissent les membres de la « section jeunes » comme membres actifs à part entière, au côté des résistants et des veuves, ascendants, frères et sœurs des résistants décédés⁽⁴⁰⁾. Parallèlement, l'ANPCVV entreprend les démarches de cession définitive des trois cimetières au secrétariat aux Anciens Combattants, ce qui décharge d'autant la « section jeunes » de tâches matérielles pour lui permettre de se concentrer sur son devoir mémoriel.

L'ANAMCRV de Pierre Lassalle traduit son souci de pérennité d'une autre manière, par la création d'une « association fille », nommée « Vercors sans oubli », qui se présente comme une association nationale de souvenirs des anciens maquisards combattants et résistants du Vercors⁽⁴¹⁾. Sa profession de foi indique qu'elle entend « regrouper des enfants et petits-enfants de résistants et leurs amis, ainsi que des membres sympathisants civils et militaires ». « Sans se substituer » à l'association mère, elle se propose d'ores et déjà « d'aider » les anciens à participer aux cérémonies, voire à les représenter « au titre de filleul ». Pour l'avenir, « le jour où il y aura lieu de devoir les suppléer », elle entend faire « perdurer leur mémoire »⁽⁴²⁾ en maintenant dans le temps le rite commémoratif. Quant à l'association des Amis du musée de la Résistance du Vercors, sa réactivation en 1997 n'est pas sans rapport avec les négociations qui aboutissent en novembre 1999 à la cession du musée au département de la Drôme : son contenu et son message doivent demeurer pérennes malgré le transfert de propriété⁽⁴³⁾.

Il est difficile de se prononcer sur l'avenir de ces perspectives. La place du Vercors dans l'histoire et la mémoire nationales semblent assurées, au moins pour une durée raisonnable, mais les contours et le contenu de la « mémoire culturelle » ne sont pas définis de façon immuable. La conjoncture actuelle, après l'extinction progressive des polémiques, est marquée par la « patrimonialisation » du Vercors et la généralisation d'un discours doloriste privilégiant le souvenir des victimes civiles plus que celui des combattants et émuissant le rappel des réalités d'un engagement : l'horreur de la mort subie l'emporte largement dans les consciences sur les risques assumés de la mort au combat. Les différentes associations, au premier chef les Pionniers du Vercors depuis 1944, ont finalement tenté de préserver un même type de souvenir collectif, organisé autour des *topoi* de l'héroïsme et du

(39) L'UTM fédère des associations d'anciens combattants « en montagne », en uniforme (anciens de Narvik) ou dans la Résistance (Glières, Vercors), des amicales régimentaires et des associations d'entretien du patrimoine militaire des Alpes (fortifications...). Elle est à l'origine d'un mémorial des troupes de montagne installé au mont Jalla, au-dessus de Grenoble.

(40) Statuts de 1999 de l'association, document fourni par l'ANPCVV. L'article 3 des statuts ne reconnaît plus ainsi que des membres actifs, des membres d'honneur et des membres honoraires. La catégorie « membres participants » qui regroupait jusque-là les veuves, ascendants et descendants, frères et sœurs des résistants tués au combat ou décédés ultérieurement, disparaît, ses membres devenant membres actifs.

(41) Nous remercions M. Daniel Loyer, président de l'association de nous avoir communiqué la profession de foi de « Vercors sans oubli ».

(42) Selon les termes de M. Loyer (courrier du 18 novembre 2003).

(43) « Hommage aux victimes de la grotte de la Luire » (compte rendu des commémorations du 29 juillet), *Le Dauphiné libéré*, 30 juillet 2000.

sacrifice. C'est la base d'un bref rapprochement entre l'ANPCVV et l'ANAMCRV, scellé par une célébration commune du 21 juillet 2004⁽⁴⁴⁾, avant la dissolution de cette dernière à l'été 2005.

Ce discours s'est incorporé à la mémoire du Vercors dans son ensemble, devenant une des strates de cet édifice complexe, un « lieu de mémoire » en lui-même. Mais il n'est pas devenu « la » mémoire du Vercors, seulement une de ses composantes.

(44) *Le Pionnier*..., avril 2004; *L'Impartial*, 8 avril 2004.

2^e Partie

LA FABRIQUE DE LA MÉMOIRE : LES AXES NATIONAUX

Le concours national de la Résistance : une pédagogie de « l'esprit de la Résistance »

Denis MAZZUCCHETTI,

historien

« Un concours sur un sujet de l'histoire de la Résistance et de la Déportation sera ouvert le 12 mai 1961 dans tous les départements aux élèves âgés de 15 au moins, désireux d'y participer. Il sera ensuite organisé annuellement⁽¹⁾. »

C'est en ces termes que le ministre de l'Éducation nationale de l'époque, Lucien Paye, donnait le coup d'envoi de ce qui devait devenir l'une des plus originales institutions scolaires de la v^e République : le concours national de la Résistance et de la Déportation.

Cette création répondait à des logiques largement conjoncturelles : la première édition, organisée à l'occasion de l'inauguration du mémorial de la Déportation sur l'île de la Cité, à Paris, s'inscrit de toute évidence dans le cadre général de l'établissement de la politique gaulliste de mémoire⁽²⁾. Pourtant, en dépit du changement radical de contexte, l'innovation s'est avérée durable. Si préparation et épreuves ont évolué, suivant notamment les mutations de l'enseignement scolaire de la discipline historique, le principe de base du concours est demeuré inchangé et son succès ne se démentit pas : chaque année, il mobilise plus de 40 000 concurrents de la troisième à la terminale⁽³⁾, ainsi que les enseignants, les services administratifs de l'Éducation nationale, la quasi-totalité du tissu associatif et quelques grands noms de la recherche historique sur la période. Bien que la rhétorique ait changé, le concours est de nos jours encore destiné à rappeler et conserver le souvenir des résistants et des déportés⁽⁴⁾. Et cette commémoration n'a rien d'une survivance désuète ou d'un « archaïsme » destiné à une minorité d'anciens combattants : elle se déroule dans l'espace scolaire et se fonde sur la participation active, volontaire et renouvelée des élèves.

Une telle réussite contredit bien évidemment le discours médiatique sur « l'oubli » par la société française des faits survenus pendant l'Occupation et, plus particulièrement, sur l'ignorance des nouvelles générations en la matière. Mais elle nuance aussi les conclusions des travaux historiques menés sur la commémoration de ces événements, qui situaient au milieu des années 1950 la « désaffection » et le « déclin » des cérémonies commémoratives⁽⁵⁾ : c'est en effet à ce moment précis

(1) Circulaire DAG/SAG n° 891 du 11 avril 1961, *Bulletin officiel de l'Éducation nationale* (14), 20 avril 1961.

(2) « L'honneur inventé » selon Henry Rousso, qui reprend une expression de François Nourissier. H. Rousso présente d'ailleurs le concours de la Résistance et de la Déportation comme un des éléments constitutifs de cette politique. H. Rousso, *Le syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*, 2^e édition revue et mise à jour, Paris, Éditions du Seuil, 1990, p. 100-101.

(3) Lors de l'édition 2005, le nombre de concurrents a même dépassé les 63 000.

(4) *Le Guide social des anciens combattants et victimes de guerre* en fait par exemple un élément central de la « politique de mémoire » destinée à témoigner aux anciens combattants la « reconnaissance collective » « de la société » (Claude Petit, André Delvaux, *Guide social des anciens combattants et victimes de guerre : 1914-1918 1939-1945 T.O.E. Indochine Tunisie Maroc Algérie*. 5^e éd., Paris, Charles-Lavauzelle, 1993, p. 347 sq.)

(5) Par exemple *La mémoire des Français : Quarante ans de commémorations de la seconde guerre mondiale*, Paris, CNRS/ IHTP, 1986.

que s'élaborent de nouvelles formes de transmission intergénérationnelles du souvenir, dont le concours de la Résistance, les expositions itinérantes et le témoignage oral en milieu scolaire sont les manifestations les plus éclatantes.

Il est important de considérer que ce qui nous paraît aujourd'hui « normal » et « consensuel » constituait à l'époque des innovations radicales au sein d'un monde scolaire encore très refermé sur lui-même. D'ailleurs, ces innovations ne se sont étendues que très tardivement et très timidement à d'autres périodes historiques. Il y a, en ce domaine, une réelle spécificité de la Résistance. Et cette spécificité découle, en grande partie, des enjeux très vifs qui traversaient alors un tissu associatif fortement clivé.

L'initiative du concours est en effet à porter au crédit de quelques groupements départementaux affiliés à une organisation très précisément située au sein du paysage associatif : la Confédération nationale des combattants volontaires de la Résistance (CNCVR). Dans quel objectif ? Au nom de quelle légitimité ? Et comment les modestes « prix de la Résistance » des années 1950 sont-ils devenus la grande institution scolaire que nous connaissons aujourd'hui ? C'est ce que je vous propose d'étudier dans le cadre de cette communication.

L'exercice impose une esquisse à grands traits – et des choix draconiens. J'aborderai ici le concours de la Résistance sous l'angle de l'histoire d'une institution de mémoire, sachant qu'on peut en choisir d'autres. Et je privilégierai, vu le thème de notre journée, le point de vue des associations d'anciens résistants – en particulier celui de l'association fondatrice ; je m'attarderai par conséquent sur la genèse et les premiers pas du concours.

J'envisagerai dans un premier temps la création des prix de la Résistance comme un pari des CVR sur l'avenir. J'analyserai ensuite comment ces prix deviennent un enjeu national de mémoire, donnant naissance à cet objet complexe qu'est le concours national de la Résistance et de la Déportation. Je terminerai en retraçant rapidement les grandes étapes de l'évolution et en proposant quelques pistes de réflexion générale sur la transmission scolaire de la mémoire de la Résistance.

1. Les prix de la Résistance, un pari sur l'avenir Maintenir « l'esprit de la Résistance »

Pourquoi des unions départementales de la Confédération des combattants volontaires de la Résistance, qui regroupe depuis 1954 les titulaires de la carte verte⁽⁶⁾, prendraient-elles l'initiative d'organiser un concours scolaire ? Ce n'est pas

(6) La Confédération est créée au début de 1954, à l'occasion des commémorations du 10^e anniversaire de la Libération, dont elle assume l'organisation des cérémonies. L'objectif est, à plus longue échéance, de fournir aux pouvoirs publics un interlocuteur qui soit représentatif de l'ensemble des résistants sur la base de la définition légale du « combattant volontaire de la Résistance », adoptée en 1949. La Confédération regroupe ainsi des unions départementales exclusivement constituées de titulaires de la carte verte ; elle est administrée par un conseil confédéral composé pour moitié de représentants des unions départementales et pour moitié de représentants des chefs des diverses formations de combat pendant la Résistance, élus parmi leurs pairs (ils doivent assurer une représentation égale des trois grandes structures de Résistance : FFL ; Réseaux ; Mouvements). Sur la définition administrative du résistant et la carte verte, voir O. Wiewiorka, « Les avatars du statut de résistant en France (1945-1992) », *Vingtième siècle : revue d'histoire* (50), avril-juin 1995 et S. Barcellini, « Les résistants dans l'œil de l'administration », *Guerres mondiales et conflits contemporains* (178), 1995.

a priori leur domaine d'activité. L'intrusion d'anciens acteurs historiques dans les établissements d'enseignement, qui nous paraît aujourd'hui si normale, est alors totalement inédite. L'espace scolaire ne s'ouvre encore, sous de très strictes conditions, qu'à quelques privilégiés : des militaires, des membres de la Ligue coloniale, quelques conférenciers, acteurs et autres passeurs culturels dûment habilités. Quant aux concours scolaires, le ministère tente plutôt d'en restreindre la prolifération.

Pour comprendre cette prétention, il faut considérer deux phénomènes concomitants.

D'une part, l'Éducation nationale s'interroge à l'époque sur les valeurs de l'enseignement républicain et les modalités de leur enseignement. Cette interrogation s'exprime, entre autres, par un renouvellement didactique et la quête d'une instruction civique et morale adaptée à l'après-guerre. La réforme Monod-François de 1945-1948 et la place toute particulière qu'occupe la célébration de l'université résistante au tournant des années 1940-1950 s'inscrivent dans cette perspective.

Or les CVR sont précisément à la recherche d'une forme d'activité sociale spécifique, qui soit non seulement corporatiste mais aussi à vocation universelle. Comme l'affirme haut et fort leur secrétaire général Henri Bailly, « la Résistance française ne doit pas être une image glorieuse du passé, un souvenir attachant avec lequel on vit, mais une source d'engagements, une ligne de conduite que nous avons le devoir de poursuivre à tous moments⁽⁷⁾ ».

Pendant longtemps, cette « permanence du combat » fut définie en termes politiques. « Nous n'avons pas achevé notre tâche à la Libération », « La Résistance n'a pas été seulement un moment de l'histoire. C'est un état d'esprit permanent », « Un CVR ne se démobilise jamais » sont les litanies du discours résistant. Mais cet espoir se heurte à des échecs et à des déceptions successives – le retour au pouvoir de Charles de Gaulle en constituant à la fois le point d'orgue et le chant du cygne.

Aussi, dans le courant des années 1950, les CVR abandonnent-ils l'action politique au profit d'une triple préoccupation historique, civique et éducative. C'est le moment où la jeunesse commence à s'affirmer comme un enjeu spécifique, dans le contexte très particulier du *baby-boom* et de la crainte des blousons noirs et des embrigadements politiques. Or la nature particulière de la Résistance, présentée comme un mouvement de jeunes, ardents, ayant promu l'intransigeance et la révolte en valeurs humaines et civiques, pare celle-ci de toutes les vertus éducatives. C'est au nom d'une similitude de condition entre la jeunesse des années 1950 et l'expérience des résistants, d'une ressemblance supposée entre la France de 1939 et celle du milieu des années 1950, qu'un pont est jeté, par-dessus le présent, entre la jeunesse d'hier et les adultes de demain. Les résistants seront les éducateurs et les guides qui font tant défaut à la jeunesse, de manière à, « par leur exemple et leur action, assurer la relève des générations, gage de la continuité du pays⁽⁸⁾ ».

L'expression « esprit de la Résistance » donne corps à ce projet, en assurant la mobilisation des troupes autour d'un socle de valeurs communes : la permanence

(7) H. Bailly, « Rapport moral », assemblée générale, 1^{er} Congrès national de la CNCVR, 5-6 novembre 1955, dans *Écho de la Résistance* (10), novembre 1955, p. 9-10.

(8) H. Bailly, « Rapport moral », 5^e congrès national de la CNCVR, *Écho de la Résistance* 1960 (56-57), mai-juin 1960, p. 12.

d'une source d'engagement ; l'intemporalité des valeurs qui la constituent ; l'obligation du souvenir et la nécessité de l'enseignement de l'histoire ; le rôle toujours actuel des résistants – tout en laissant prudemment dans le vague la définition précise de ces composantes. Ainsi la Résistance française se trouve-t-elle projetée, au-delà de son existence en tant que fait historique circonscrit dans le temps et dans l'espace, aux sources d'un « humanisme » moderne. C'est ce qu'exprime très bien celui que l'on peut considérer comme le « père spirituel » du concours de la Résistance – bien qu'il n'ait jamais œuvré directement en sa faveur : Alban Vistel, ancien chef régional R1 des MUR et auteur en 1955 de *l'Héritage spirituel de la Résistance* :

Si la Résistance Fût vraiment, elle survit et survivra sous d'autres avatars. Ce que sa pensée et son action recèlent de valeur sera cet héritage qui méritera d'être recueilli. Si vraiment elle éveilla et enrichit les consciences à une heure donnée du destin de ce pays, peu importe que sa partie anecdotique soit couverte par la pénombre ou l'ombre de l'oubli. Ainsi que ces sources qui se perdent soudain, puis resurgissent en d'autres lieux, ce qui fut l'essentiel d'elle-même resurgira dans d'autres consciences, au jour où d'autres menaces pèseront sur l'homme⁽⁹⁾.

La Résistance... à l'écrit ?

Une fois affirmée la légitimité de l'intervention éducative des résistants, restent à trouver les modes d'actions appropriés. La création des prix de la Résistance s'inscrit dans les balbutiements de cette tâche inédite.

Les années 1950 voient une floraison d'initiatives destinées à toucher, directement ou indirectement, la jeunesse – depuis les plus traditionnelles, comme la participation des enfants aux cérémonies commémoratives, l'encadrement de groupements de jeunes ou la publication d'ouvrages spécialisés, jusqu'à l'utilisation de vecteurs plus novateurs, comme les expositions itinérantes, la projection de films ou les conférences, causeries et autres exposés en milieu scolaire, qui apparaissent à cette époque. La difficulté est d'adapter la forme au fond : il ne faut pas se comporter en « anciens combattants », mais renouveler les outils pédagogiques afin d'actualiser le message de Résistance. Bref, il faut trouver un vecteur de propagande général, qui mette au contact direct les deux générations tout en requérant la participation active des élèves ; peu à peu, l'idée d'un concours d'écriture fait son chemin.

Sa première mention date du 1^{er} congrès national de la CNCVR, les 5 et 6 novembre 1955. En réponse au discours de rentrée de l'université de Paris que le recteur Sarrailh avait consacré aux questions civiques et morales, l'union départementale de Haute-Savoie propose la création de prix de civisme et de morale, qui récompenseraient les élèves s'étant distingués dans l'étude de ces questions⁽¹⁰⁾. Le secrétaire général Henri Bailly reprend l'idée au bond et érige la création de tels prix départementaux en grand projet d'action collectif : « Ce sont avec de petites choses pratiques que s'établissent les grands courants ! », souligne-t-il⁽¹¹⁾. Encore faut-il s'entendre sur les « petites choses »...

(9) Alban Vistel, *Héritage spirituel de la Résistance*, Lyon, Lug, 1955, p. 62.

(10) *Écho de la Résistance* (10), novembre 1955, p. 17-18.

(11) *Ibid.*, p. 10.

Pour Henri Bailly et ses partisans, un prix de civisme et de morale ne peut, pour les raisons que nous avons vues, que se confondre avec un concours de rédactions sur la Résistance. « La Résistance n'est pas seulement un sursaut de volonté et de foi pour reconquérir la Patrie perdue [...] La Résistance est le choix lucide d'une conception de l'homme, et j'ose dire d'un véritable humanisme, une foi rationnelle dans la dignité de l'homme », explique celui qui sera l'une des chevilles ouvrières du concours, Sacha Feinberg, professeur de philosophie au lycée Jacques Decour. Mais d'autres ne partagent pas cette pensée anhistorique, soit en exigeant un ancrage historique plus marqué, soit, au contraire, en souhaitant détacher l'éducation civique de l'exaltation de la Résistance.

Pour les premiers, souvent eux-mêmes membres de l'Éducation nationale, un prix ne peut servir qu'à sanctionner les valeurs de l'enseignement. Or, l'histoire de la Résistance n'est pas encore inscrite aux programmes scolaires, sinon à celui d'instruction civique de seconde. Il faut donc assurer la promotion et la transmission de l'histoire de la Résistance dans le cadre scolaire traditionnel avant de développer ce type d'outils pédagogiques. « Ce n'est pas le prix qui compte en soi, c'est la façon dont il a été préparé et ce qu'il représente aux yeux des enfants⁽¹²⁾ », souligne ainsi Marc Ballot, président de l'UDCVR de Gironde, vice-président de la confédération et par ailleurs inspecteur de l'enseignement primaire, l'un des principaux représentants de ce courant. Leurs efforts tendront à insérer le concours dans un vaste plan d'enseignement de la période, destiné à toucher prioritairement les enseignants.

Les seconds voient dans les prix un outil pervers : ils risquent de déresponsabiliser les jeunes en affirmant la primauté du discours sur l'acte. Cette critique, aux échos très contemporains, est notamment formulée par le promoteur du vœu initial, Marcel Fivel, qui estime que la Résistance « n'était pas une partie de rigolade » et qu'il est dangereux de juger le sens civique d'un jeune sur la manière dont il renvoie une image dévoyée, car héroïsée, de la période⁽¹³⁾. Marcel Fivel créera finalement, avec le soutien de l'Union fédérale, son propre vecteur dans les années 1960 : les prix de civisme et de dévouement à la collectivité.

Apprendre à transmettre

L'absence de réelle définition de ces prix de la Résistance, dans l'esprit comme dans la forme, est plus généralement frappante. Pour Henri Bailly, de toute évidence, l'exigence prime, et personne à la Confédération ne vient combler cette lacune. Nous rencontrons ici ce qui fera à la fois la force et la faiblesse des prix, à savoir un sentiment de « normalité » extrême, qui évacue tout questionnement et permet en retour toutes les appropriations personnelles ou collectives : chacun interprète le principe général à sa manière et l'engage dans une direction inédite.

Cela a deux conséquences sur les premières années des prix.

En premier lieu, le projet souffre de l'absence d'une dynamique nationale et rencontre bien des difficultés à s'imposer dans le cadre du consensus mou qui

(12) Intervention de Marc Ballot, discussion du rapport moral, transcription du quatrième congrès national de la CNCVR, 23 mai 1959, p. 63. Archives de la CNCVR.

(13) Entretien avec l'auteur, 6 septembre 2000.

l'accueil. Le Territoire de Belfort et l'Ain font figure de précurseurs en 1956. Il faut toute l'énergie et la force caractère d'Henri Bailly pour mobiliser ses camarades sur le dossier ! Objectivement, les difficultés sont nombreuses : beaucoup d'unions départementales manquent de moyens, privilégient d'autres formes de transmission du souvenir (comme l'érection d'un monument), ou se heurtent à l'opposition de l'Éducation nationale. Parfois, ce sont les clivages internes au tissu associatif qui bloquent le projet. Surtout, le contexte politique troublé des années 1956-1958 n'est guère favorable : pour la plupart des CVR, la création de prix de la Résistance n'est certainement pas une priorité !

Ensuite, les premières éditions sont largement soumises aux initiatives et aux variables locales. Chaque département fait ses propres choix : classes concernées (du primaire aux lycées), sujets, forme et durée des épreuves (composition française, devoir d'histoire, dessin), partenaires sollicités (inspection académique, associations amies comme la Fédération nationale des déportés et internés de la Résistance (FNFIR), l'Union nationale des anciens déportés, internés et familles de disparus (UNADIF), le Comité d'action de la Résistance (CAR), l'association des Français libres (AFL), la Confédération des réseaux, pouvoirs publics...), modalités de sélection des lauréats ou les cérémonies de remise de prix. En ce domaine, les explications pratiques et structurelles s'associent à des divergences de fond sur la conception du prix.

On peut grossièrement distinguer deux conceptions principales. Certains départements conçoivent le prix dans la lignée des formes commémoratives antérieures⁽¹⁴⁾ : un jour donné, un hommage est rendu aux héros de la Patrie par la jeunesse reconnaissante, une sorte de recueillement, de prière laïque, qui s'élève de toutes les écoles françaises, rehaussée d'une leçon de morale ; dans ces cas-là, on sollicite en grande majorité les enfants du CM1 à la cinquième, sans un souci très pointilleux de l'exactitude historique. D'autres unions l'envisagent au contraire comme un échange dynamique, le passage de flambeau d'une génération à une autre, fondée sur des connaissances historiques précises ; cette fois, ce sont plutôt les élèves du secondaire qui participent. Mais dans tous les cas, le dosage s'avère délicat entre les aspects commémoratif, civique, pédagogique et historique. Et dans tous les cas, se pose la question cruciale des destinataires : l'objectif est-il de sensibiliser l'ensemble de la société au message de la Résistance ou de renouveler une élite ? Ce débat se focalise sur des points qui peuvent paraître anecdotiques mais engagent la nature même du concours : l'âge des concurrents ; leurs antécédents familiaux (il est question, dans le Jura, de n'ouvrir le concours qu'aux enfants de résistants !) ; la qualité et la valeur des prix remis.

Bref, contrairement à la présentation qu'en fera postérieurement la CNCVR, l'apparition des prix de la Résistance s'apparente à des éclosions désordonnées plutôt qu'à un projet mûrement réfléchi !

(14) Voir l'intervention de S. Barcellini aux *Journées d'étude du témoignage oral des déportés et internés dans les établissements scolaires : 23-24 novembre 1990*, Paris, FNDIRP/APHG, 1992, p. 9 et A. Prost, *Les Anciens Combattants et la société française : 1914-1939*, vol. 3, *Mentalités et idéologies*, Paris, Presses de la FNSP, 1977, p. 52-62.

Vers le prix national

Peu à peu, l'idée d'une impulsion par le haut fait son chemin. Lors de la deuxième assemblée générale de la Confédération, on suggère ainsi d'organiser un prix national qui permettrait de décupler l'audience des CVR et de toucher indirectement les adultes. Le projet suppose cependant des moyens matériels qui font encore défaut à la CNCVR. Il faut se rendre à l'évidence : un tel prix ne peut être créé qu'avec le soutien officiel et l'aide matérielle de l'Éducation nationale. Le changement de conjoncture politique survenu en mai 1958 semble favoriser cet objectif.

Les instances nationales de la Confédération s'engagent en effet avec enthousiasme aux côtés du nouveau gouvernement. La v^e République naît sous le signe du renouveau civique et moral : « Comme dans les années sombres, la Résistance doit montrer la voie », affirme le président de la Confédération, le général Jean Ginas⁽¹⁵⁾. Un partage des tâches est même proposé au Premier ministre Michel Debré présent au 4^e Congrès, en mai 1959 : au gouvernement, le règlement politique des problèmes de la nation, aux résistants la formation civique des citoyens, l'éducation des jeunes, la régénération du pays. Le prix de la Résistance devient l'institution emblématique de cet engagement.

Il faudra cependant encore plusieurs mois d'efforts, de négociations avec le cabinet du ministre, d'activation des réseaux, de *lobbying* intensif et de multiplication des implantations départementales, avant que le « grand projet » d'Henri Bailly n'aboutisse. Entre-temps, le dossier corporatiste est devenu un véritable enjeu social : comment assurer la transmission de la mémoire de la Résistance à la jeunesse ?

2. Quand le concours de la Résistance devient un enjeu national La Résistance, du passé à l'avenir : la transmission à la jeunesse

Dans le courant des années 1950, la relation de la société française à la Résistance a en effet évolué. L'événement a été progressivement réifié et rejeté dans le passé, tout en conservant une grande force d'actualisation, concentrée dans sa dimension éducative. Ce qui était à l'origine une sensibilité associative particulière devient un phénomène social généralisé.

Plusieurs groupes sociaux se préoccupent désormais de la transmission scolaire du souvenir de la Résistance : les dirigeants associatifs réclament la transmission de leur idéal, les pédagogues souhaitent une réappropriation éthique du passé par leurs élèves et les historiens insistent sur la dimension civique de leur travail. Pour tous, l'enjeu est l'élaboration d'une forme commémorative passant par une pédagogie active de la Résistance. Un nouveau rapport de la société au temps se profile, où l'évocation du passé vaut engagement présent et retour sur le passé, et où la transmission passe par la réappropriation. Ce nouveau rapport rend caduc le modèle hérité de la première guerre mondiale et nécessite un nouvel espace privilégié de commémoration : après le monument aux morts, l'école – et un nouveau destinataire : le jeune.

(15) J. Ginas, « Et la France sera la France ! », *Écho de la Résistance* (37-38), juillet-août 1958.

Pour toucher les élèves s'élaborent ainsi des vecteurs et des outils de transmission spécifiques, que l'on peut diviser en quatre catégories :

1. Les commémorations, première forme historique de transmission. Celles de la deuxième guerre mondiale se caractérisent par leur précocité (les premières ont lieu dès 1944), leur émiettement (il n'existe pas de grande commémoration nationale annuelle), leur caractère conflictuel, leur dimension locale et l'importance des anniversaires marquants (les grandes commémorations ont lieu en 1949, 1954, 1964-1965, 1974, 1983, 1990, 1995). Le public scolaire en est un destinataire privilégié mais non exclusif.
2. De nouveaux outils pédagogiques émergent à cette époque et vont constituer un relais privilégié pour la Résistance, dans la mesure où ils offrent une solution à la fois au renouvellement des formes commémoratives et à celui des modes d'enseignement : l'exposition, le film, la radio, les enquêtes sur le terrain, le travail en groupe, la visite des musées – bref, le socle des méthodes dites « actives ».
3. Les innovations pédagogiques propres à l'enseignement de la Résistance (ce qui n'est pas le cas des précédentes) : le témoignage oral en milieu scolaire et le concours scolaire spécifique.
4. Enfin, le cadre traditionnel de l'enseignement scolaire : le cours, dans le cadre du programme d'histoire, soutenu par des manuels et des publications pédagogiques. L'étude de la deuxième guerre mondiale est prévue au programme d'histoire de première lors de la réforme de juillet 1957, mais ne sera effective qu'à la rentrée scolaire 1962-1963, dans le cadre des programmes de terminale. Chronologiquement parlant, c'est la dernière forme de transmission ; la transmission scolaire passe *d'abord* par les autres formes, ce qui marquera fortement la diffusion du savoir historique.

Aussi la formation des enseignants et l'instruction des élèves font-elles, au début des années 1960, l'objet d'une vive concurrence entre plusieurs groupes producteurs de mémoire.

Le Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale, complexe organisme interministériel composé d'historiens, d'archivistes, de grands témoins et de responsables associatifs (les appartenances n'étant pas exclusives), milite ainsi pour le développement d'une connaissance historique de la guerre tout en se donnant la mission de diffuser une culture sociale de la Résistance. Il privilégie, pour sa part, le renouvellement des formes muséographiques et la réalisation de films – *Nuit et Brouillard* étant le plus célèbre.

Le tissu associatif est scindé en deux. D'un côté, la CNCVR et les associations dites « amies », c'est-à-dire de la mouvance anticomuniste : Fédération nationale des déportés et internés de la Résistance (FNFIR), Union nationale des anciens déportés, internés et familles de disparus (UNADIF), Confédération des réseaux, Association des Français libres (AFL), Comité d'action de la Résistance (CAR). Cette mouvance s'engage très tôt dans la transmission scolaire, mais avec des objectifs qui hésitent encore entre la perpétuation d'une élite et une œuvre de propagande générale. Ils privilégient le prix de la Résistance, l'édition de brochures,

les témoignages et les commémorations : autant d'outils qui permettent de maintenir l'ambiguïté de la transmission.

L'autre sensibilité est représentée par les deux grandes associations de masse proches de la mouvance communiste : la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes (FNDIRP) et l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance (ANACR). Dans un premier temps, celles-ci avaient montré une relative indifférence aux questions civiques et éducatives, leur action s'enracinant plutôt dans le présent et la défense des droits. Ce n'est qu'en 1963 que leur attitude change et qu'elles partent à la conquête de la jeunesse, en privilégiant les expositions et les débats comme modes de transmission. Par ce biais, elles commencent à s'intéresser aux prix de la Résistance : la FNDIRP dès 1963-1964, l'ANACR plus tardivement, vers 1966-1967. Après avoir essayé sans succès de lancer un concours concurrent, elles tentent, une fois le prix de la Résistance devenu un concours officiel de l'Éducation nationale, d'intégrer le jury national.

Enfin, il faut bien sûr ajouter à ces acteurs spécifiques, les forces sociales traditionnelles : partis politiques, médias, pouvoirs publics, etc.

Dans cette période charnière, la construction d'un savoir historique s'effectue sous la pression de sa transmission scolaire préalable, dans une sorte de bouillonnement mémoriel. De ce chaudron émerge le concours national de la Résistance.

La création du concours national de la Résistance

La circulaire de 1961 est une réponse à une démarche du Réseau du souvenir, étrange structure à mi-chemin entre l'association d'anciens et le groupe de pression, qui se donne pour objet « une mission d'enseignement auprès des générations qui ne compteront plus parmi elles d'acteurs ni de témoins du drame ». Son action se déploie dans trois directions : spirituelle (réunir les grandes familles religieuses), artistique (provoquer et rassembler des œuvres évoquant la tragédie) et historique (encourager l'écriture de l'histoire de la Déportation).

Le grand œuvre du Réseau est alors l'édification en plein Paris du mémorial de la Déportation. C'est pour financer ce projet que ses responsables vont voir le ministre de l'Éducation nationale – et accessoirement, pour lui demander de le soutenir par des actions de sensibilisation de la jeunesse, dont l'octroi d'un prix spécial aux lauréats du concours général. À cette occasion, on évoque le projet des CVR de créer un prix national de la Résistance, et l'on décide de préparer une circulaire globale : lancement d'une souscription nationale, prescription de causeries à l'occasion de la Journée de la Déportation, création d'un concours annuel sur la Résistance. La première remise des prix aura lieu à l'occasion de l'inauguration du monument. On évite ainsi d'en faire une décision à part entière⁽¹⁶⁾.

De fait, le concours qui naît en 1961 ressemble davantage à un patronage accordé à une manifestation associative plutôt qu'à une véritable création institutionnelle. Si les dimensions idéologiques voire politiques de l'institution sont atténuées

(16) La genèse de la décision a été reconstituée en croisant plusieurs fonds d'archives (Archives nationales : CAC 770593-9 ; CAC 771174-1 ; 72 AJ/2158. archives de la CNCVR) et des entretiens avec les acteurs (dont Louis François et Jean Auba).

au profit d'une exaltation unanimiste de la patrie libérée par les armes, les aspects pédagogiques sont singulièrement délaissés. On se borne à reprendre un projet présenté en 1959 par la CNCVR⁽¹⁷⁾, en insistant sur la dimension départementale et en précisant que les jurys doivent comprendre des CVR. La seule intervention visible des services ministériels consiste à restreindre la participation aux élèves de plus de quinze ans afin de garantir une certaine maturité des concurrents. Aucun cadre réglementaire n'est fourni. Les modalités de composition ne sont pas définies, ni les qualités récompensées, ni même la composition du jury national.

À quoi celui-ci ressemble-t-il ? Les onze membres du premier jury sont constitués de six représentants d'associations d'anciens résistants ou déportés et de cinq fonctionnaires de l'Éducation nationale, dont le président Jean Auba, inspecteur général conseiller technique du ministre⁽¹⁸⁾. Les seconds associent légitimité professionnelle (deux inspecteurs généraux d'histoire-géographie et deux enseignants), et personnelle : ce sont des personnalités jugées « incontestables », parfois eux-mêmes membres d'associations d'anciens, comme Louis François ou Marc Zamensky, membres du Réseau du souvenir. Les premiers appartiennent tous à la même obédience : deux membres de la CNCVR, deux de l'UNADIF et deux du Réseau du souvenir. Les organisations concurrentes, contestées dans leur nature même, n'ont aucune place dans ce schéma.

Le jury ainsi constitué apparaît plutôt homogène. Il réunit des hommes de la Résistance intérieure civile, pour la majorité déportés dans les camps de l'Ouest (Mauthausen, Buchenwald, Neuengamme), qui se trouvent à l'aube des années 1960 parmi les animateurs du tissu associatif de sensibilité gaulliste. Le président montre une compréhension bienveillante. Quant à l'organisation matérielle du concours, elle est assumée par la CNCVR, les frais généraux étant pris en charge par le Réseau du souvenir. Le premier sujet national reprend le libellé de plusieurs épreuves départementales antérieures : « Vous avez entendu parler d'un événement se rattachant à l'histoire de la Résistance. Faites-en le récit et dites brièvement quels sentiments il vous inspire. » Et la visite à Paris, présentée dans la circulaire du 11 avril comme la consécration des lauréats et un pèlerinage du souvenir, n'est plus que l'occasion de « recevoir les prix offerts par les organisations de déportés résistants et CVR ». Conciliant habilement pèlerinages du souvenir (crypte de la Sorbonne, mont Valérien, mémorial de la Cité), honneurs et plaisir, elle apparaît comme le point d'orgue d'une démarche proprement mémorielle.

Car le concours de la Résistance, en ce début des années 1960, c'est d'abord la remise des prix. En cela, il n'est pas encore très éloigné des initiatives favorables à l'attribution d'un prix particulier à la Résistance et à la Déportation dans le cadre de la remise générale des prix scolaires. Du coup, la préparation des épreuves ne provoque guère l'enthousiasme du corps enseignant, sans susciter pour autant la mobilisation des militants associatifs.

(17) Le premier projet avait été traité par l'inspecteur général Louis François, alors conseiller technique du ministre André Boulloche. Il avait été emporté dans la bourrasque du vote de la loi Debré en décembre 1959, qui avait entraîné la démission du ministre.

(18) Normalien, agrégé de lettres, Jean Auba est un proche de Louis Joxe. Il appartient pendant trois ans, entre 1960 et 1963, au cabinet des ministres de l'Éducation nationale successifs, où il détient la haute main sur les questions touchant à l'enseignement primaire et secondaire. Il sera par la suite directeur du CIEP de Sèvres.

Aussi, malgré la préparation par la CNCVR et l'UNADIF de recommandations nationales sur l'organisation départementale des épreuves, Henri Bailly doit-il admettre en 1963 son « demi-échec ». De même que la décision administrative de sa création fut prise dans le cadre plus large de la construction du mémorial de la Cité, la greffe du concours ne prendra véritablement qu'à l'occasion d'un événement commémoratif exceptionnel : la célébration du 20^e anniversaire de la Libération. Ce sera au prix d'une totale redistribution des cartes entre les acteurs en présence et d'une modification substantielle du sens du concours.

Un tournant : les commémorations du 20^e anniversaire de la Libération

La crise qui affecte le concours entre 1964 et 1967 s'inscrit en effet dans le contexte d'une mutation globale des conditions d'élaboration et de diffusion d'un savoir social sur la Résistance : réorientation politique du gaullisme après la victoire de 1962, nouvel usage des références au passé, nouvelle déception politique des CVR, renouveau des inquiétudes concernant la transmission de la mémoire à la jeunesse suite notamment au scandale provoqué par le film de Bertrand Blier *Hitler, connais pas !* inflexion éducative de l'activité du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale, qui se voit confier l'organisation des manifestations commémoratives du 20^e anniversaire de la Libération. Ce contexte suscite une véritable concurrence pour le contrôle du concours.

Le Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale est le premier à remettre en cause le monopole associatif. Dès lors que l'histoire de la Résistance fait son entrée dans l'espace scolaire (nouveaux programmes d'histoire, création du concours national de la Résistance), il revendique son rôle de producteur et de passeur de connaissances. Il propose donc en 1962 au ministre Lucien Paye un vaste « plan d'enseignement de l'histoire de la Résistance et de la Déportation », fondé sur la formation et le soutien aux enseignants⁽¹⁹⁾. Si les mesures présentées ne seront que partiellement appliquées, le comité obtient l'année suivante deux décisions importantes : sa représentation au jury national du concours et la création d'une « commission ministérielle chargée d'étudier et de promouvoir les mesures propres à perpétuer le souvenir de la Résistance et de la Déportation dans l'enseignement public ».

S'engage alors la reprise en main de l'institution par les représentants du Comité et par les services de l'Éducation nationale, Louis François en tête⁽²⁰⁾. L'objectif affiché est de transformer le concours associatif en véritable concours scolaire, à l'organisation duquel les associations d'anciens résistants – et non une partie minime d'entre elles – seraient intéressées dans le cadre d'un simple partenariat : elles interviendraient à titre consultatif au sein d'un comité élargi où les « associations fondatrices » seraient diluées dans un échantillon représentatif de toutes les tendances de la Résistance et de la Déportation : CAR, Confédération des réseaux, AFL, ANACR, ADIR, FNDIRP. Les initiatives locales seraient pour leur

(19) Archives nationales, 72 AJ/678 et 72 AJ/2158

(20) Agrégé d'histoire, inlassable promoteur de l'article 2 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen, Louis François est un ancien du réseau CND-CASTILLE. Arrêté en septembre 1942, il est déporté à Saarbruck, Sachsenhausen, Wattenstelt puis Neuengamme. À sa libération, il est nommé inspecteur général et devient la figure morale de l'université renaissante. Il sera le président du jury national et le grand animateur du concours de la Résistance de 1964 à 1993.

part réduites, même si le principe d'un double concours est maintenu : choix d'un thème national, décliné dans des sujets départementaux ; première sélection et remise de prix à l'échelon départemental et deuxième concours national entre ces premiers lauréats. Ainsi serait garantie la pérennité de l'institution, alors incertaine, grâce à l'adoption de quelques principes élémentaires : définir un règlement précis ; obtenir le soutien de l'ensemble des partenaires intéressés et éviter tout sentiment de récupération au profit d'une ou plusieurs associations ; se nourrir d'une demande provenant des milieux concernés par le concours et donc contribuer à la susciter ; enfin, garantir la neutralité du message véhiculé et réorienter le concours sur la voie d'un outil d'enseignement et d'éducation. D'où la nécessité d'en renforcer le caractère historique.

Car l'enjeu fondamental est bien le contrôle de la parole historique légitime sur la Résistance. Il s'agit de transférer celle-ci des CVR aux historiens, érigés en conseillers scientifiques et en interlocuteurs privilégiés des inspections académiques.

La réforme n'aboutira pas. Soumis le 11 juin 1964 aux membres du jury national, le projet de la commission provoque un tollé⁽²¹⁾. Les associations fondatrices dénoncent une manipulation politique. Durant trois ans, la situation demeure bloquée et le concours de la Résistance se trouve écartelé entre deux options incompatibles, matérialisées par deux institutions : un concours associatif à vocation mémorielle, patronné par le ministère et administré par le jury national ; et un concours scolaire à vocation historique, administré par une commission ministérielle spécifique. Le projet d'arrêté demeure en suspens, seule une circulaire récapitulant, sur le modèle de celle de 1961, les points d'accord⁽²²⁾ – soit, pour l'essentiel, les critères de participation (troisième et terminale, ouverture au privé) et les modalités de sélection ; sont évités les sujets qui fâchent, à commencer par la composition des jurys. Faute d'accord ultérieur, ce texte va servir de base réglementaire au concours jusqu'en 1977 ! L'indécision laisse libre cours aux rapports de force, dans chaque département comme à l'échelon national. Le concours résulte dès lors d'un équilibre précaire, sans cesse susceptible d'être révisé, entre les producteurs de mémoire scolaire sur la période.

3. Itinéraire d'un concours scolaire

Je survolerai très rapidement les étapes postérieures du développement de l'institution.

La fin des années 1960 et les années 1970 sont marquées par son enracinement dans le système scolaire français : c'est l'histoire d'une acculturation finalement réussie, après ces débuts difficiles. Les commémorations du 20^e anniversaire de la Libération sont un jalon fondamental de ce processus : elles marquent la naissance d'une véritable démarche de transmission intergénérationnelle. À partir de 1967-1968, se mettent en branle les puissants moyens de l'ANACR et la FNDIRP. Bien qu'exclues de son organisation nationale, les deux associations contribuent à assurer le succès du concours sur le terrain, directement grâce au démarchage actif des chefs d'établissement, un *lobbying* auprès des inspections académiques, la sensibilisation

(21) CAC 771174-1

(22) Circulaire n° 65-96 du 24 février 1965, *BOEN* (9), 4 mars 1965

des enseignants, l'organisation de conférences dans les établissements scolaires, la réalisation d'expositions itinérantes, des numéros spéciaux de leurs revues, etc. – et indirectement en alimentant la concurrence associative. Leur perspective est en effet bien différente de celle des associations dites « fondatrices » : alors que celles-ci visaient à la régénérescence civique et morale de la nation par la transmission du souvenir de la Résistance, il s'agit ici d'un clair souci de vigilance politique et de mobilisation de la jeunesse autour des « idées » de la Résistance – en particulier, à partir de 1970, du programme du CNR. La transmission à la jeunesse s'intègre en outre dans la construction d'une organisation de masse, bénéficiant du soutien de l'opinion publique, et susceptible dès lors de modifier la mémoire sociale de la période, d'influencer la gestion administrative du souvenir et de se positionner en instance de légitimation politique. Le discours mémoriel sert ainsi la mobilisation politique dans le présent et le concours va polariser autour de lui les autres vecteurs de transmission auparavant concurrents : expositions, causeries, projections, ouvrages, etc.

L'évolution propre du système scolaire français, avec son ouverture au monde et le développement des méthodes actives (notamment par l'intermédiaire des 10 %, puis des PAE), la mutation de l'enseignement de l'histoire, l'éclatement de la mémoire sociale de la période et la prolifération de la parole médiatique font le reste. Dans un contexte social devenu favorable, les épreuves du concours touchent désormais la France entière et enregistrent des taux de participation croissants : elles attirent jusqu'à 50 000 concurrents à l'aube des années 1980.

Ce succès se paie néanmoins de la remise en cause des fragiles équilibres antérieurs. La concurrence entre les associations s'affirme de plus en plus vivement. Le verrouillage des instances nationales est la réponse des fondateurs à l'ancrage local de leurs concurrents. Une nouvelle circulaire « réglementaire » de 1972, si elle conserve la liberté d'organisation des jurys départementaux, rappelle l'identité des trois associations fondatrices. Puis la circulaire de lancement de l'édition 1975 restreint pour la première fois la composition des jurys départementaux aux professeurs d'histoire et aux « représentants des organisations de la Résistance qui participent au jury national⁽²³⁾ » ; cette formulation perdurera jusqu'à l'édition de 1983. Et en 1977 paraît enfin le texte réglementaire attendu depuis quinze ans par Henri Bailly, qui donne la définition statutaire du jury national en restreignant la participation associative aux trois « fondateurs ».

C'est une grave erreur stratégique. Le texte sème le trouble dans les esprits et déclenche une crise profonde qui facilitera l'ouverture du jury en février 1982, à la faveur du changement de gouvernement. Le jury national va dès lors connaître une croissance exponentielle, en s'ouvrant successivement à l'ANACR, la FNDIRP, l'ANMRF, l'ADIR, l'AFL, l'ANCVR, puis aux représentants des déportés juifs. Le nombre de ses membres double en huit ans ! Les arbitrages internes et la direction de l'institution sont transférés aux services des ministères de l'Éducation nationale et des Anciens Combattants, désormais partie prenante dans l'institution. Le concours associatif a vécu.

(23) Circulaire n° 74-460 du 11 décembre 1974, *BOEN* (47), 19 décembre 1974, p. 3736. L'expression sera réitérée dans les circulaires suivantes.

La composition du jury en fonction des organismes d'appartenance, plutôt que de critères personnels, favorise d'autre part le renouvellement des générations. De nouveaux acteurs, qui n'ont pas nécessairement été contemporains des événements, font leur apparition. Au début des années 1980, l'éclatement du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale au profit de l'Institut d'histoire du Temps présent, de l'Institut d'histoire des conflits contemporains et de la Délégation à la mémoire et à l'information historique contribue à infléchir le concours dans une perspective de plus en plus historique. Celle-ci est renforcée par l'ouverture, en 1979, d'une nouvelle catégorie de concurrents : les travaux de groupe. Cette décision marque l'abandon définitif du modèle du concours général au profit d'un média de masse, et la disparition du lien personnel direct entre l'élève et son sujet au profit d'un travail de recherche.

À la même époque, l'éclatement de la mémoire sociale de la période commence à nourrir de nouvelles interrogations sur le message véhiculé par le concours. À l'origine créée afin de promouvoir une conception très restreinte de la Résistance (celle de la Résistance intérieure civile au sein des mouvements, la Déportation n'entrant qu'indirectement dans son champ d'action dans une acception redondante des deux termes), l'institution est désormais appelée à refléter le kaléidoscope mémoriel des années 1980 : réorientation vers une mémoire propre de la Déportation, émergence de la mémoire de la Shoah, représentation de mémoires spécifiques (les Français libres, les femmes, les résistants juifs). Si le concours de la Résistance n'intègre pas ces nouvelles voix, les créations concurrentes risquent de se multiplier. Mais en le faisant, sa signification se brouille. Quels enseignements veut-on transmettre ? Ceux de la Résistance intérieure civile clandestine ? Ceux du combat militaire des Français libres ? Ceux de l'univers concentrationnaire ? Ceux de la Shoah ? Seule l'éthique des droits de l'Homme, avec toute son ambiguïté et son imprécision, permet d'établir une base consensuelle minimale.

Les années 1980 sont ainsi celles des incertitudes. Critiqué dans sa forme et sa nature scolaire, le concours est même remis en cause sur le fond à l'heure de la construction européenne. La crise débouche, au début de la décennie suivante, sur une profonde modification de ses structures mémorielles, favorisée par la disparition des derniers fondateurs historiques. Les créations concomitantes d'une association d'anciens lauréats, de la Fondation de la Résistance et de la Fondation pour la mémoire de la Déportation, la représentation croissante de personnalités issues de l'enseignement secondaire, supérieur et de la recherche au sein des jurys, marquent de toute évidence l'entrée dans un autre régime mémoriel. Comment le définir ? Parler de temps de l'histoire serait réducteur, car le concours possède toujours une forte dimension civique et morale. Disons que les enjeux se modifient : alors qu'il était un vecteur de transmission intergénérationnelle directe, il devient un relais de mémoire. De quelle(s) mémoire(s) et dans quels objectifs ? Telles sont les questions cruciales auxquelles se trouvent confrontés ses organisateurs.

Les résistants et l'invention du « devoir de mémoire »

Olivier LALIEU,

historien

Ce titre est un détournement de celui d'un article consacré « à l'invention du devoir de mémoire », dans lequel l'auteur de ces lignes revenait sur l'histoire de cette notion, en forme de slogan, se rapportant initialement à la Déportation et sanctifiée par la société civile et politique, comme par les médias, au cours des années 1990⁽¹⁾. La lecture des journaux ou l'écoute des informations montrent combien cette expression est désormais passée dans le langage courant, débordant largement de son champ d'origine.

Pourtant, si l'expression est relativement nouvelle, ses fondements et sa légitimité remontent à la seconde guerre mondiale et à ses lendemains. En effet, l'obligation morale et politique d'entretenir la mémoire des disparus, le souvenir des événements historiques et d'en tirer des leçons pour le présent ne sont en rien des idées récentes. Dans ce processus, les résistants furent à la pointe de ces combats, frange la plus militante d'entre tous. Pour autant, les associations traditionnelles, amicales de réseaux ou fédérations nationales, si elles n'ignorent pas loin s'en faut ces préoccupations, ont souvent été perçues comme inadaptées pour les porter pleinement. C'est vrai dans le milieu associatif issu de la Résistance, c'est également le cas dans celui issu de la Déportation.

Le « culte du souvenir », une expression forgée après la première guerre mondiale, n'est pas l'apanage de l'un ou de l'autre, mais l'un et l'autre se le sont appropriés et l'ont nourri mutuellement, sans que les deux univers ne se recoupent complètement. La distinction entre les deux ne doit cependant pas être caricaturée, comme nous le montrerons à la lumière du cycle de leur « mémoire », et du portrait de deux associations atypiques et majeures par leurs réalisations : le Comité d'action de la Résistance et le Réseau du souvenir⁽²⁾.

Ainsi, la « mémoire » n'apparaît pas seulement comme un processus psychologique individuel, mais d'abord comme une construction historique et politique, qu'il est possible et nécessaire d'incarner. Cette communication ne prétend ainsi pas aborder sur le plan théorique la notion de mémoire, ni dresser l'historique complet des engagements observés depuis 1945 ; elle vise à souligner l'apport largement ignoré de nos jours d'associations pionnières et de leurs militants.

Les cycles de la mémoire

Dans un colloque consacré à la mémoire et l'histoire de la Résistance, tenu à Toulouse en décembre 1993, Jean-Marie Guillon distingue trois grandes phases dans l'historiographie de la Résistance qui, à bien des égards, charpentent également la mémoire de ce phénomène historique, sensible et complexe.

(1) Olivier Lalieu, « L'invention du "devoir de mémoire" », *Vingtième siècle*, n° 69, janvier-mars 2001, p. 83-94.

(2) C'est volontairement que le concours national de la Résistance ne sera pas évoqué, bien que son rôle soit fondamental, le sujet faisant l'objet d'une communication distincte.

La première période débute avec la Libération et s'achève en 1951. Il s'agit d'une période « d'exaltation⁽³⁾ », marquée par l'importance du nombre de titres sortis, soit trois quarts des ouvrages publiés jusqu'en 1963, essentiellement des témoignages et des monographies régionales. La guerre froide marque un reflux, sensible dès 1949. De 1952 à 1963, « un grand creux⁽⁴⁾ » s'installe, même après le retour du général de Gaulle en 1958 et prolongé par la guerre d'Algérie.

L'année 1964 marque un véritable tournant, correspondant à « l'apologie de la mythologie gaulliste » selon Henry Rouso, faite d'une littérature largement apologétique, de témoignages parcellaires et d'ouvrages grand public à la portée limitée. Ce corpus occulte le plus souvent les questions sensibles liées aux enjeux politiques, à l'efficacité militaire et aux dissensions internes. Pour autant, c'est aussi l'amorce d'un renouvellement de l'historiographie et d'une augmentation des titres publiés. Dans les années soixante-dix, « s'impose l'image d'une France lâchement passive ou complice, comme sa bourgeoisie, où la Résistance n'est plus qu'un phénomène marginal et exceptionnel, mythifiée après guerre pour mieux masquer la "collaboration"⁽⁵⁾ ». Au cinéma, la sortie du documentaire *Le Chagrin et la Pitié* en 1971 consacre cette évolution capitale.

Le mouvement se poursuit dès lors, marqué par des études universitaires explorant de nouvelles facettes de l'histoire de la Résistance, selon des approches renouvelées, alors que, dans le même temps, les fondements de la Résistance sont parfois remis en cause, à l'image de prétendues révélations sur Jean Moulin.

À partir de monographies sur les mouvements et les situations locales et régionales, la Résistance devient ainsi des « Résistances », selon Jean-Marie Guillon⁽⁶⁾. Il poursuit : « La motivation est moins exclusivement antifasciste, mais prend mieux en compte le patriotisme, le sursaut républicain, la réaction morale. À l'aventure héroïque, souvent individuelle, marginale, se substitue une construction plus humble, plus humaine, plus collective⁽⁷⁾. »

La mémoire de la Déportation, comme Annette Wieviorka l'a bien démontré au fil de ses ouvrages⁽⁸⁾, suit un rythme comparable, marquée par une production éditoriale importante jusqu'à la fin des années 1940 avec un net recul provoqué par la guerre froide et le désintérêt croissant de l'opinion. Le sort des résistants dans les camps domine alors la représentation de la Déportation, alors que la Shoah demeure un phénomène sinon ignoré, du moins largement occulté. Buchenwald est alors le camp de référence dans la conscience collective, même si Auschwitz est déjà perçu, certes de manière plus ou moins diffuse, comme un camp à part, au régime particulier. Ce n'est qu'avec le procès d'Adolf Eichmann en Israël en 1961, une série de procès en Europe, une prise de conscience nouvelle au sein de la communauté juive et une lente évolution de l'opinion publique que la Shoah acquiert, depuis la fin des années 1970, une importance inédite.

(3) Jean-Marie Guillon, « 50 ans et 2 000 titres après », in Jean-Marie Guillon et Pierre Laborie, *Mémoire et Histoire : la Résistance*, Toulouse, Éd. Privat, 1995, p. 30.

(4) *Ibid.*, p. 31.

(5) *Ibid.*, p. 37.

(6) *Ibid.*, p. 42.

(7) *Ibid.*, p. 43.

(8) Nous renvoyons le lecteur vers *Déportation et Génocide. Entre la mémoire et l'oubli*, Paris, Hachette Littérature, 2003, 506 p. (coll. « Pluriel ») (2^e édition) et *L'ère du témoin*, Paris, Plon, 1998, 185 p.

Au croisement de ces approches, Henry Rousso avait déjà souligné le rôle charnière des années 1970 et 1980 dans le renouvellement de l'approche historique, politique et mémorielle du régime de Vichy, parallèlement avec l'émergence de la mémoire de la Shoah⁽⁹⁾.

Pourtant, derrière le creux apparent de la guerre froide, se situe un foisonnement associatif capital dont les conséquences demeurent aujourd'hui encore prégnantes.

Le Comité d'action de la Résistance

La création du Comité d'action de la Résistance en mars 1948 est largement due à l'initiative d'un homme : le général Cochet, ancien chef d'état-major des Forces françaises libres⁽¹⁰⁾. L'association tient cependant son premier congrès les 3 et 4 juin 1950, alors qu'elle demeure en voie de constitution, avec un tiers de comités départementaux formés. De nombreuses personnalités sont présentes, issues de diverses sensibilités, socialistes et gaullistes pour l'essentiel, sans participation des communistes. Les rangs du CAR comprennent des membres de divers mouvements, dont la Fédération nationale des déportés et internés de la Résistance (FNDIR), comme l'avocat Jean Kréher ou Edmond Debeaumarché, des résistants déportés, tels Christian Pineau ou Rémy Roure, des résistants comme Jean Texcier.

À l'occasion du congrès de 1950, le général Cochet revient sur les raisons qui l'ont poussé à créer le Comité d'action de la Résistance afin, dit-il, « de tirer certains enseignements des divisions qui la menaçaient intérieurement et des désirs de revanche de tous ceux qu'on appelait les Vichyssois ». Robert Salmon, le secrétaire général, confirme ces menaces extérieures : « La Résistance a pu croire qu'elle n'était destinée qu'à entretenir un certain culte du souvenir et que les associations de Résistance devaient ressembler à ces amicales régimentaires que l'on avait connues entre les deux guerres. Mais il est apparu que l'œuvre de la Résistance était, sur un autre plan, tout autre : rassembler les résistants et contre-attaquer la collaboration. » D'emblée, le Comité d'action de la Résistance se place donc sur le terrain de l'action. D'emblée aussi, il vise une cible particulière comme l'expose Daniel Mayer : « Je vous demande de trouver le moyen d'intéresser la jeunesse, celle qui a 25 ans aujourd'hui, qui n'a pas connu la Résistance, pour qu'elle nous respecte peut-être, pour qu'elle nous admire, on s'en fout ! Mais pour qu'elle continue notre action dans l'histoire. »

L'année suivante, Jean Texcier confirme cet intérêt particulier pour la jeunesse, dans un article dont la sensibilité et l'intelligence ne cessent de nous interpeller aujourd'hui encore, à l'instar de ce constat : « On parle d'oubli. Mais comment oublierait-on ce que l'on ne sait pas⁽¹¹⁾. »

(9) Voir l'ouvrage fondateur : Henry Rousso, *Le syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*, Paris, Éd. du Seuil, 1990, 414 p. (coll. « Points Histoire ») (2^e éd.).

(10) Né en 1888, le général Gabriel Cochet commande lors du déclenchement de la seconde guerre mondiale les forces aériennes de la V^e armée et refuse l'arrêt des combats après la défaite du printemps 1940. Après avoir rejoint Londres, il devient chef de l'état-major des Forces françaises libres en 1943, puis délégué militaire du gouvernement provisoire de la République française pour le théâtre d'opération sud en 1944.

(11) Jean Texcier, « Les jeunes d'aujourd'hui », *La Voix de la Résistance*, 29 septembre 1951, p. 1.

Pour l'auteur, il est nécessaire de rappeler aux générations nouvelles le sens des combats passés, notamment ceux menés par les plus jeunes durant la guerre et dont l'exemple demeure d'actualité :

Leurs aînés se sont sacrifiés pour une cause toujours de saison : celle de la liberté française accordée à la défense de la dignité humaine.
C'est cet esprit – qui fut celui de la Résistance – qui doit revivre dans la conscience alertée de cette jeunesse qui, dans ce monde d'aujourd'hui en quête d'un équilibre, dramatiquement mais tenacement, prépare la France de demain. Aidons cette jeunesse et redonnons-lui confiance en elle-même en lui permettant de découvrir ce qu'on néglige trop de lui montrer : le courage et la foi de ses jeunes aînés qui, souriant dans les combats, ont su, parce qu'ils savaient avoir fait leur devoir, sourire aussi devant la mort.

À l'issue des débats de son premier congrès, l'assemblée du CAR adopte le serment suivant, qui définit et exalte les valeurs sur lesquelles elle construit son engagement « citoyen », dans lequel le patriotisme constitue une puissante motivation.

Le serment de la Résistance

Nous Résistants,
Fidèles à l'exemple de nos camarades tombés pour la libération de l'homme et l'honneur de la France,
Fidèles à l'esprit de la Résistance qui fut la révolte de la liberté contre l'asservissement de la personne humaine,
Résolus de défendre, partout et toujours, l'action de la Résistance contre les lassitudes oubliées et contre les intolérables audaces des évadés du déshonneur qui osent prétendre nous juger,
Hostiles à la vengeance, prêts à l'indulgence pour les égarés conscients de leur erreur, mais refusant la clémence aux coupables ancrés dans leurs crimes,
Convaincus qu'il importe pour restaurer l'esprit civique, de faire connaître et partager par la nation entière les hautes aspirations de la Résistance,
Soucieux de demeurer fraternellement unis sans distinction de parti ni d'opinion, hormis ceux qui veulent davantage aujourd'hui se servir de la Résistance que la servir,
Acceptant le combat que nous imposent les hommes qui cherchèrent naguère leur triomphe et le profit dans le désastre de la France,

Nous Résistants,
Nous jurons de n'oublier jamais nos martyrs et nos morts et de n'accepter ni qu'ils soient accaparés par les uns, ni qu'ils soient insultés par les autres,
Nous jurons de conserver en nous, dans sa pureté première et dans sa rigueur exemplaire, l'esprit de la Résistance, cette passion citoyenne qui, malgré le désastre et malgré la trahison, sut maintenir l'amour de la Patrie, le sens de l'honneur et l'espérance d'un peuple.
Nous jurons, dans le respect des croyances et des opinions, de rester unis comme les couleurs de notre drapeau, pour défendre la liberté de l'homme et l'indépendance de la France,
Nous jurons de concourir par l'exemple à rétablir la nation dans son intégrité morale et dans son unité afin, tous ensemble, de restaurer dans la plénitude de

son rayonnement notre Patrie, gardienne des libertés, de la Justice et de la Civilisation⁽¹²⁾.

Au fil des décennies, le Comité d'action de la Résistance n'aura de cesse d'alerter contre le renouveau de l'extrême droite et de dénoncer les attaques envers la mémoire de la Résistance, tout en appelant à une meilleure connaissance de son histoire. Elle s'appuiera notamment sur son journal : *La Voix de la Résistance*. L'organe trouve son origine dans *La Voix du Maquis*, l'organe bimensuel de la Fédération nationale des maquis et de la Fédération nationale des anciens de l'Armée secrète. Fondé sous l'Occupation dans l'Ain par le colonel Romans-Petit, le journal mêle à la Libération l'évocation de l'actualité nationale et internationale avec des articles inspirés par les combats de la seconde guerre mondiale. Il s'intéresse ainsi au plan Marshall comme à l'histoire des mouvements de Résistance en Europe, en passant par le portrait de figures disparues, comme Jean Moulin ou Maurice Ripoché. *La Voix du maquis* se livre également à des enquêtes sur le devenir de la Résistance, telle « La Résistance est-elle morte ? » en 1946, et dénonce ce qu'elle estime être de véritables scandales. Elle relève à de multiples reprises l'attribution inadéquate de la Médaille de la Résistance⁽¹³⁾, remise le plus souvent « aux biffins de la Résistance » selon le journal, et surtout les graves lacunes de l'épuration contre les anciens partisans du régime de Vichy. Surtout, elle constate le retour dans la vie politique et culturelle française d'anciens collaborateurs, comme les écrivains Maurice Bardèche ou Louis-Ferdinand Céline, alors que le souvenir de la Résistance et la légitimité de son action se trouvent de plus en plus contestés ouvertement, à l'image des textes publiés par la revue *Réalisme*, qui exalte la mémoire de Vichy tout en affichant une sympathie pro-allemande à peine voilée.

Le titre évolue en janvier 1949 pour traduire cette large ouverture des contenus. *La Voix du maquis* devient ainsi *La voix du maquis et de la Résistance française*, avant qu'en novembre le sous-titre, *La Voix de la Résistance française*, prenne le pas sur *La Voix du maquis*, avant de se résumer à *La Voix de la Résistance*, consécration de l'évolution du journal devenu désormais l'organe du CAR.

Le Réseau du souvenir

À la fin des années quarante, d'autres militants, issus quant à eux du monde de la Déportation et pour la plupart anciens résistants, souhaitent également exalter le culte du souvenir en dépassant les pratiques en vigueur au sein des associations existantes. Deux personnalités s'en trouvent à l'origine : Annette Lazare, née en 1883, catholique fervente et veuve du banquier Christian Lazare, déporté en raison

(12) *La Voix de la Résistance française*, n° 89, 18 juin 1950, p. 1.

(13) 50 000 Médailles de la Résistance ont été distribuées en 1949 selon *La Voix des maquis*. En fait, elle n'est plus accordée depuis 1947, sauf à titre posthume pour les personnes tuées pendant la guerre. Près de 44 000 individus se sont vus décorés de leur vivant et 22 000 la reçoivent à titre posthume. Créé en février 1943 par le général de Gaulle, et attribué par décret du chef de la France libre, du président du GPRF puis du président de la République, elle vise à « reconnaître les actes remarquables de foi et de courage qui, en France, dans l'Empire et à l'étranger, auront contribué à la Résistance du peuple français contre l'ennemi et contre ses complices depuis le 18 juin 1940 ». (Voir le site Internet : www.ordredelaliberation.fr)

de sa judéité et mort à Auschwitz, auquel se joint l'avocat Paul Arrighi, né en 1895, rescapé du camp de Mauthausen⁽¹⁴⁾.

D'abord membres de la Fédération nationale des déportés et internés, résistants et patriotes (FNDIRP), la principale organisation française de rescapés et de familles de déportés, ils la quittent à la fin de l'année 1949 lors d'une scission provoquée par le refus d'une large minorité de non-communistes de suivre l'évolution de ce mouvement, devenu une organisation de masse du Parti communiste dans le contexte de la guerre froide⁽¹⁵⁾. Ils participent à la création d'une nouvelle association, regroupant déportés et internés pour motifs politiques et raciaux, l'Union nationale des déportés, internés et familles de disparus (UNADIF), étroitement liée à la FNDIR. À l'initiative d'Annette Lazard, ils forment une commission du souvenir au sein de l'UNADIF, dans laquelle siège à leurs côtés Irène de Lipkowski, présidente de l'Association nationale des familles de résistants et d'otages morts pour la France (ANFROMF), Marcel Stourdze, ancien déporté à Auschwitz et le révérend-père Michel Riquet, un résistant jésuite rescapé de Mauthausen et désormais prédicateur de Carême à Notre-Dame de Paris, une personnalité de premier plan du mouvement déporté. Ils sont également à l'initiative d'une commission identique au sein de la section Ile-de-France (ADIF), vice-présidée par ailleurs par Annette Christian Lazard.

Depuis 1945 et l'annonce du décès de son époux, Annette Christian Lazard demeure profondément marquée par le sort des déportés et se sent investie d'une mission spirituelle et morale pour entretenir leur mémoire. Elle entend de ne pas ménager son temps, ni ses moyens. Dans les premiers mois de 1950, Maurice Azoulay, un avocat proche de Paul Arrighi, rapporte les motivations principales d'Annette Christian Lazard, résumées par cette phrase : « Que subsisterait-il, parmi les générations qui montent, du culte dû à ces martyrs de la Liberté ?⁽¹⁶⁾ » Pour être en accord avec sa conscience, elle décida d'organiser, poursuit M^e Azoulay, « une croisade du souvenir » afin d'assurer le culte des martyrs de l'Occupation. « Mais il lui apparut bientôt que la tâche était trop vaste pour être accompli par les seuls survivants des bagnes nazis, dont beaucoup, du reste, sont retournés à leurs égoïsmes et dont les autres sont divisés. Au surplus, c'est la nation entière qu'il s'agit d'atteindre, de troubler, d'émouvoir, de blâmer et de fustiger au besoin, pour la faire sortir de son indifférence et de sa torpeur, obtenir son adhésion morale et son concours financier. »

(14) Paul Arrighi est une figure du barreau de Paris dès l'avant-guerre. Secrétaire de la conférence de stage des avocats en 1926, il devient membre en 1945 puis responsable du conseil de l'ordre, avant d'occuper les fonctions de bâtonnier du barreau de Paris en septembre 1959. Élu local, il occupe jusqu'à la fin de ses jours de nombreux mandats dont ceux de maire et de président du conseil général de l'Yonne depuis 1958. Il entre par ailleurs à l'Académie des sciences morales et politiques en 1963. Déporté à Mauthausen pour faits de Résistance, il apprend en 1945 que son fils Pierre, lui-même jeune avocat et organisateur du mouvement CEUX DE LA RÉSISTANCE, fut également déporté dans ce camp où il devait décéder.

(15) Voir Olivier Laliou, « Le mouvement déporté face à la guerre froide », in Claire Andrieu, Gilles Le Beguec, Danielle Tartakowsky (dir.), *Associations et champ politique*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, p. 379-389.

(16) Arch. nat., 72AJ2141, Note de M^e Azoulay, janvier 1950.

L'auteur remercie vivement Patricia Gillet, conservatrice aux Archives nationales, pour sa disponibilité et son aide précieuse dans la consultation des archives du Réseau du souvenir.

Les termes de ces extraits sont éloquentes. Ils traduisent la vigueur de sa réflexion et de son engagement, qu'elle poursuivra jusqu'à son dernier souffle de vie, un engagement pour lequel sa conviction se fonde tout autant sur sa conscience que sur un amour éperdu pour son défunt mari. Ils témoignent également d'un sentiment de défiance naissant, ou tout du moins de désillusion, à l'égard des associations constituées au sein du mouvement déporté durement éprouvé par une récente et profonde scission. De plus, ces associations ne seraient pas adaptées pour conduire pleinement cette véritable « croisade du souvenir », entravées par leurs statuts généralistes et leur recrutement trop exclusif, estiment Annette Christian Lazard et Paul Arrighi.

En effet, Annette Christian Lazard ne se satisfait pas de l'action en la matière de l'UNADIF qui ne traduit pas pleinement ses préoccupations. Au cours de l'année 1950, elle souhaite donc fonder un nouveau mouvement et entame discrètement une série de rencontres avec des personnalités issues de la Déportation et de la Résistance. L'un des premiers, en décembre, se trouve être Julien Cain, rescapé de Buchenwald et administrateur de la Bibliothèque nationale, dont les qualités humaines et intellectuelles ont été unanimement appréciées par ses camarades de camp et qui, depuis, est resté en marge des conflits entre les associations⁽¹⁷⁾. Julien Cain insiste d'emblée sur la difficulté de mettre en place une énième structure, dans le contexte de la guerre froide, qui risque de se voir attribué dès sa fondation une étiquette, communiste ou anticommuniste. Il n'en soutient pas moins cette initiative et lui conseille de rencontrer Henri Michel, avec sa recommandation⁽¹⁸⁾.

Elle s'exécute quelques jours plus tard, afin de recueillir son sentiment et connaître les travaux de la Commission d'histoire de la guerre et de la Commission d'histoire de la Déportation et de l'Internement. Leurs travaux furent stoppés en 1946 faute de crédits, sans avoir donné lieu à aucune publication. Henri Michel est alors secrétaire général du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale, une institution naissante née de la fusion, par décret du 20 décembre 1950, du Comité d'histoire de la guerre, jusqu'à lors rattaché à la présidence du Conseil, et de la Commission d'histoire de l'Occupation et de la Libération de la France, dépendant quant à elle du ministère de l'Éducation nationale⁽¹⁹⁾. Ce nouvel organisme se trouve placé sous la présidence d'honneur de Georges Bidault, alors président du Conseil, et effective de Lucien Febvre, de l'Institut.

(17) Sur Julien Cain, on pourra consulter sa notice biographique dans Olivier Lalieu, *La zone grise ? La Résistance française à Buchenwald*, Paris, Tallandier, 2005, p. 196-198.

(18) Né le 28 avril 1907 à Vidauban (Var), Henri Michel poursuit ses études à Draguignan, Marseille puis au lycée Henri IV à Paris avant de rejoindre la faculté de lettres. Agrégé d'histoire et géographie, docteur ès lettres, il enseigne au lycée de Toulon entre 1934 et 1944. À cette date, il devient inspecteur d'académie dans le Var jusqu'en 1946. Secrétaire général du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale et des commissions d'histoire de la Déportation, de la captivité et de la Résistance, il anime en outre à partir de 1957 puis préside en 1970 le Comité international d'histoire de la deuxième guerre mondiale. Il est par ailleurs directeur de recherche au CNRS.

(19) La Commission d'histoire de l'Occupation et de la Libération de la France (CHOLF) est créée après la Libération de Paris, afin d'étudier l'histoire de la Libération. Il s'agit d'une initiative privée de Georges Bourgin, alors directeur des archives de France, désigné par la Résistance. Elle vise à recueillir documents et témoignages, à Paris et en Province. En 1950, la Commission dispose d'environ 2000 rapports sur l'action de la Résistance en France.

Les travaux du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale sont fondamentalement marqués par l'expérience des acteurs de la Résistance et reposent entièrement sur eux, comme le souligne Jean-Marie Guillon. L'auteur relève que ces derniers s'estiment en outre détenteurs d'une « vérité » basée sur leur expérience propre, eux seuls étant aptes à saisir la complexité de l'engagement résistant comme du phénomène même de la Résistance, et donc de « comprendre⁽²⁰⁾ ». Il faut cependant souligner qu'ils sont aussi les seuls, alors et pendant plusieurs décennies à s'y intéresser.

La rencontre entre Annette Christian Lazard et Henri Michel s'avère déterminante. Elle aboutit à la formation aux côtés d'un comité officiel, le CHDGM, d'un comité privé, le Comité d'histoire de la Déportation qui devient en fait une sous-commission du premier, sur une idée d'Henri Michel, approuvée par Julien Cain et suivant une initiative financière d'Annette Christian Lazare. En juin 1951, sa structure est adoptée, présidée par Julien Cain, avec pour secrétaire général Henri Michel. Son siège s'installe au domicile même d'Annette Christian Lazard.

La commission entend recueillir la documentation la plus large possible, à l'étranger et en France, avec notamment une campagne de recueil de témoignages de rescapés, afin d'établir « une sociologie du système » concentrationnaire, en vue de la publication d'ouvrages de deux types : scientifique pour les uns, comme des monographies sur les camps, et grand public pour les autres. En effet, « le but à atteindre n'est pas seulement de reconstituer le plus objectivement et le plus complètement possible l'ambiance des camps, mais aussi de faire qu'un public aussi nombreux que possible en comprenne l'horreur et en garde le souvenir⁽²¹⁾ ».

À cet effet, Annette Christian Lazard propose de financer une bourse afin de lancer la réalisation d'un ouvrage de vulgarisation sur la Déportation.

Il ne faut pas se méprendre. Ses motivations, comme celle des promoteurs de la commission, ne visent pas la seule satisfaction intellectuelle de la recherche historique. Le projet de réalisation d'un ouvrage sur la Déportation est rendu nécessaire par l'augmentation du nombre d'ouvrages contre la Résistance, voire contre les camps, selon eux. Impossible d'attendre pour s'engager dans un travail scientifique afin de réfuter les contrevérités énoncées, d'une manière plus efficace que les procès, assurant une publicité inespérée pour ces publications⁽²²⁾. Le contexte est alors marqué par les ouvrages de Paul Rassinier et leurs suites judiciaires, qui touchent tout autant les milieux de la Résistance que de la Déportation⁽²³⁾.

L'historien Henri Michel apporte immédiatement son adhésion et son entier concours à ce vaste projet, alors que les organismes officiels sont en pleine restructuration et demeurent entravés par des contingences politiques et des financements limités. Il souligne l'intérêt en particulier d'accorder des bourses de recherche et la réalisation d'un travail de synthèse attendu. Il confirme également

(20) Jean-Marie Guillon, *op. cit.*, pp.29-30.

(21) Arch. nat., 72AJ2141, Intervention d'Henri Michel devant l'assemblée générale du Réseau du souvenir, 20 mai 1952.

(22) Arch. nat., 72AJ2141, Compte rendu de la visite d'Annette Christian Lazard chez Julien Cain, 27 janvier 1951.

(23) Voir Nadine Fresco, *Fabrication d'un antisémite*, Paris, Éd. du Seuil, 1999, 792 p.

la nécessité de donner une orientation la plus large possible au groupement afin de faire collaborer toutes les compétences, au-delà des étiquettes politiques et des clans. Il cite les noms d'Edmond Vermeil, Germaine Tillion, Léon Poliakov, David Rousset, Vercors, d'Astier de la Vigerie, Louis Martin-Chauffier, François de Menthon. Cette démarche doit, selon Henri Michel, permettre de réunir le cercle le plus large autour de la seule pensée du souvenir des déportés, un souvenir à perpétuer objectivement dans l'Histoire. L'initiative naissante va également bénéficier du soutien de plusieurs personnalités majeures, dont Andrée Jacob, la responsable des archives du ministère des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre, ou Germaine Tillion, qui projette même la création d'un comité ethnologique destiné à travailler notamment sur la constitution des convois de déportation⁽²⁴⁾. Comme Henri Michel, Andrée Jacob insiste sur les nombreuses difficultés qui se profilent. Elle lui conseille en outre de rencontrer Olga Jungelson, une historienne, son adjointe à la Commission d'histoire du ministère des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre.

Forte de ces soutiens, la Commission d'histoire de la Déportation est officiellement lancée à l'issue d'une réunion plénière le 30 avril 1951.

Sous-commission du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale, elle est à l'origine de l'enregistrement et de la collecte de plusieurs centaines de témoignages de rescapés des camps nazis, dont de nombreuses personnalités, recueillis avec une grande pertinence pour la plupart par Olga Jungelson, qui prend désormais son nom d'épouse Wormser, et Marie Granet. Elle s'attache également à rassembler la documentation la plus large. Henri Michel rend compte de ses travaux en 1954 dans un article publié au sein de la *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, dans un numéro entièrement consacré au système concentrationnaire allemand, avec des contributions émanant pour l'essentiel de membres de la Commission⁽²⁵⁾.

La création de la Commission d'histoire de la Déportation ne suffit pour autant pas à remplir pleinement la mission qu'Annette Christian Lazard s'est assignée. Elle se lance donc parallèlement dans une autre entreprise, plus ambitieuse encore et dépassant le seul cadre historique. Le Réseau du souvenir naît ainsi au printemps 1952 et demeure à ce jour une initiative inédite aux réalisations éminentes. Edmond Michelet, alors garde des Sceaux du général de Gaulle et adhérent de la première heure du Réseau, le définit ainsi en 1959 :

C'est un réseau, c'est-à-dire un groupe d'amis qui travaillent dans un même but. Quel but ? Conserver le souvenir de nos camarades, ceux que nous avons laissés derrière nous, innombrables. C'est en quoi d'ailleurs, je le dis tout de suite, nous nous distinguons des autres associations d'anciens combattants ou de déportés, dont la tâche est différente, parfois nécessaire et parfois même indispensable.

(24) Ethnologue, résistante, déportée à Ravensbrück, Germaine Tillion s'attache dès l'après-guerre à reconstituer l'historique et la composition d'un convoi de déportation, celui du 15 août 1944, d'après les archives trouvées à la prison de Romainville.

(25) *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, n° 15-16, juillet-septembre 1954, p. 114-125.

Notre but est à la fois plus désintéressé en ce qui nous concerne, mais aussi plus concret dans la mesure où nous voulons extérioriser notre action⁽²⁶⁾.

Le Réseau n'a en effet qu'une seule légitimité et une seule mission : entretenir par des actions conséquentes et pérennes le souvenir de la Déportation et de ses martyrs, dans leur toute diversité, aussi bien les résistants que les victimes juives ou les otages, à l'exclusion des droits communs. Le cadre de cette communication n'autorise malheureusement pas de les détailler, mais la seule évocation de certaines d'entre elles permet d'en saisir l'importance : la Journée nationale de la Déportation, dont la loi est adoptée le 14 avril 1954, l'anthologie *Tragédie de la déportation*, dirigée conjointement par Henri Michel et Olga Wormser, publiée chez Hachette également en 1954, l'initiative du film *Nuit et brouillard*, réalisé par Alain Resnais en 1956 et dont les deux historiens sont les conseillers historiques, ou encore le mémorial des martyrs de la Déportation, une crypte conçue par l'architecte Henri Pingusson située sur l'île de la Cité et inaugurée par le général de Gaulle le 12 avril 1962⁽²⁷⁾. Il s'agit d'autant de projets qui marquent durablement les cadres de la mémoire de la Déportation en France, au point d'ailleurs d'en faire un exemple rare en Europe.

Autour d'Annette Christian Lazard, la vice-présidente qui souhaite demeurer publiquement au second rang, se retrouvent de fidèles soutiens, Paul Arrighi nommé président, Maurice Azoulay, le révérend-père Riquet, tous deux vice-présidents. Signe de l'étroite filiation entre la création du Réseau et la commission d'histoire de la Déportation, Henri Michel en devient le secrétaire général⁽²⁸⁾. Il est secondé par une proche de la fondatrice du RDS, Germaine Ayle, une ancienne déportée membre de l'Association des anciennes déportées et internées de la Résistance, veuve de Robert Ayle, fusillé par les Allemands au mont Valérien.

Le Réseau du souvenir s'appuie sur un nombre somme toute restreint d'adhérents, sans doute jamais supérieurs à deux mille, mais issus des élites politiques, intellectuelles, culturelles et artistiques, surtout parisiennes⁽²⁹⁾. Parmi eux, on remarque la présence de Jean Oberlé, Jacques Lecompte-Boinet, Pierre de Gaulle, Léo Hamon, Michel Debré, Claude Aveline, Vercors ou le général Cochet, le fondateur du Comité d'action de la Résistance. D'abord réticents à l'adhésion des communistes lors du lancement du Réseau, par méfiance d'un éventuel noyautage, les dirigeants accepteront progressivement la présence de personnalités comme Marie-Élisa Cohen, qui demeureront toutefois minoritaires.

(26) Arch. nat., 72AJ2171, assemblée générale du Réseau du souvenir, 28 février 1959.

(27) Serge Barcellini, Annette Wiewiorka, *Passant, souviens-toi ! Les lieux du souvenir de la seconde guerre mondiale en France*, Paris, Plon, 1995, p. 413-414.

(28) Henri Michel démissionne de cette fonction en décembre 1956 pour devenir vice-président du RDS jusqu'en février 1957. À partir de cette date, il demeure membre du conseil d'administration jusqu'en 1969. Les raisons de sa prise de distance demeurent floues. Officiellement liées à une surcharge de travail au sein du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale, elles pourraient avoir été influencées par des relations conflictuelles avec Paul Arrighi. Il n'en demeure pas moins membre du comité honneur. Henri Michel sera remplacé au poste de secrétaire général par Max Gouffrey puis, en 1974, par le colonel Léon Debord.

(29) Le RDS compte 563 membres en mai 1953 et 1 155 en 1955. Sur près de 1 000 cartes d'adhérents en 1954, 253 appartiennent à d'anciens déportés, 351 à des familles de disparus, 388 à des « amis ». 609 sont issues de la région parisienne et 383 de Province.

Le Réseau se dote en outre de plusieurs commissions chargées de réunir les bonnes volontés dans les domaines artistiques et spirituels. La commission artistique est présidée par Jean Cassou, conservateur en chef du musée national d'Art moderne et compte parmi ses membres Agnès Humbert, le musicien Maurice Hewitt ou l'éditeur d'art Michel de Romilly. Dirigée par le révérend-père Riquet, la commission spirituelle reçoit le soutien du pasteur Boegner et du rabbin Kaplan, tout en accueillant des laïcs comme Edmond Michelet pour les catholiques.

En fait, la naissance et le développement du Réseau du souvenir, porté par Annette Christian Lazard et Paul Arrighi, suscitent rapidement des crispations avec la FNDIR-UNADIF qui demeure en phase de construction, avant d'évoluer vers une hostilité flagrante. Le développement d'actions sur le plan national et l'appel à des cotisants font du RDS une association perçue comme concurrente, dépassant le cadre strict de l'entretien du souvenir et suspecte de promouvoir une action unitaire entre les associations. En cela, ne ferait-il pas le jeu de la FNDIRP ? Cette situation conduit Annette Christian Lazard à quitter la vice-présidence de l'ADIF de la région parisienne au cours de l'été 1952. Premier président de l'UNADIF avant de démissionner, Paul Arrighi a depuis plusieurs mois abandonné toutes fonctions. Seul, le révérend-père Riquet continuera d'assurer le lien entre ces organisations⁽³⁰⁾. En fait, les dirigeants de l'UNADIF ont à tort prêté des intentions politiques à ceux du RDS, à moins que l'écho des réussites de cette dernière n'ait contrarié l'ambition d'une association qui se voulait à la pointe du mouvement déporté. Il n'en demeure pas moins que des membres éminents de la FNDIR-UNADIF apportent un concours important à des initiatives du RDS, comme la journée nationale de la Déportation dont le projet de loi est défendu par Irène de Lipkowski.

À la fin des années soixante, désormais reconnu d'utilité publique, et alors que la plupart de ses projets constitutifs ont été menés à bien, le Réseau du souvenir tente de trouver un nouveau souffle. Il ambitionne de mener à l'étranger des manifestations similaires à celles conduites en France. De plus, à l'image de pratiques en vigueur dans d'autres associations, son conseil d'administration et son recrutement sont ouverts à des éléments plus jeunes, ayant vécus la seconde guerre mondiale ou à leurs enfants. Mais, c'est pourtant la fin d'une époque. Paul Arrighi et Annette Christian Lazard décèdent tous deux en 1976. Malgré le dévouement de ses nouveaux dirigeants, le Réseau s'éteint peu à peu, avant d'être dissous en 1993.

Selon les termes éclairants de Jean-Pierre Rioux, évoquant la complexité du souvenir et de la commémoration de la seconde guerre mondiale, « des valeurs qu'on répugne à passer au crible de la hiérarchisation par l'oubli : l'associationnisme de 1939-1945 baigne dans les valeurs éternelles de la Résistance et n'oublie pas qu'il a été baptisé par la Libération⁽³¹⁾ ». Ces valeurs rayonnent en effet bien au-delà des rangs de la Résistance ; elles ont d'ailleurs puissamment contribué à construire le souvenir de la Déportation et étayer le discours du mouvement associatif né après 1945.

(30) En 1970, le révérend-père Riquet succède à Paul Arrighi à la présidence du Réseau du souvenir, avant d'être remplacé en 1985 par le général Pierre Saint-Macary, le directeur du musée de l'Armée.

(31) Jean-Pierre Rioux, « Associations et souvenir de la seconde guerre mondiale », in Alfred Wahl (dir.), *Mémoire de la seconde guerre mondiale*. Actes du colloque de Metz, 6-8 octobre 1983, Metz, Centre de recherches « Histoire et Civilisation » de l'université de Metz, 1984, p. 297.

L'écho actuel à la Shoah, dont il n'est pas insensé de croire qu'il peut bénéficier à la Déportation dans son ensemble, est la consécration indirecte d'un combat pour le souvenir initié dès la Libération. Dans ce combat, où la mémoire de la déportation résistante a été l'élément moteur pendant plusieurs décennies, nous l'avons dit, les résistants exercent un rôle déterminant, à la fois idéologique et militant par leur présence massive parmi les cadres des organisations. Certes, le souvenir de la Résistance ne recoupe pas entièrement le souvenir de la Déportation. Le premier véhicule un combat contre l'occupant et la France de Vichy, promeut des valeurs démocratiques et un patriotisme exacerbé, voire un projet de société à l'image du programme du Conseil national de la Résistance. Mais le résumé n'est guère satisfaisant, car François Marcot a bien montré la difficulté de définir avec précision ces valeurs, au-delà des discours convenus⁽³²⁾. Le second est l'écho de l'expérience des camps de concentration et d'extermination, expérience de souffrance, d'une proximité intime avec la mort, et aussi, pour certains, d'une solidarité voire d'un combat clandestin effectif contre les nazis. En ce sens, les déportés résistants insistent sur le prolongement pour eux, minorité parmi les *Häftlinge*, de leur engagement résistant en déportation, dans des conditions où la survie constituait le seul horizon de la plupart. Les déportés rescapés de la Shoah, déportés pour mourir, apportent un témoignage souvent similaire quand il s'agit d'évoquer la vie quotidienne, ce qui n'exclut nullement le rappel d'actes héroïques, à l'image des révoltes des *Sonderkommando* de Birkenau, de Treblinka ou Sobibor, et d'autres encore d'apparence plus modeste. Ceci dit, la Résistance concentrationnaire ne saurait pas se mesurer à l'aune de son efficacité militaire, mais bien selon une approche davantage compatible avec la réalité tragique des camps.

De plus, il faut observer que, si la Shoah bénéficie aujourd'hui d'un intérêt certain, c'est finalement au terme d'un effet de basculement par rapport à l'écho accordé à la Déportation dite « résistante » jusqu'alors, comme si les deux ne pouvaient coexister dans les esprits, dans leurs différences et leurs complexités intrinsèques. Ne doit-on pas travailler à cette plus juste représentation des faits, où le respect des expériences individuelles ne se ferait pas au détriment de la réalité historique de phénomènes liés mais non similaires ?

Le Comité d'action de la Résistance et le Réseau du souvenir sont nés à quelques années de distance au cap des années 1950, l'un comme l'autre pour répondre à un impératif mémoriel puissant et en réaction aux attaques dont la Résistance et la Déportation étaient alors la cible. Ils n'ont cessé depuis, et aujourd'hui encore pour le CAR, d'impulser des initiatives majeures avec une même préoccupation précoce pour la transmission aux jeunes générations d'expériences uniques, mais dont les fondements et la portée demeurent d'actualité.

La Résistance s'est ainsi toujours conjuguée au présent en pensant à l'avenir.

De nouvelles associations plus récentes visent à perpétuer cet héritage, la Fondation pour la mémoire de la Déportation, la Fondation de la Résistance ou l'Association pour des études sur la Résistance intérieure (AERI). Mais il est frappant de constater la proximité des préoccupations qui les animent avec celles de

(32) François Marcot, « Réflexions sur les valeurs de la Résistance », in Jean-Marie Guillon et Pierre Laborie, *op. cit.*, p. 81-90.

leurs devancières. L'AERI, désormais affiliée à la Fondation de la Résistance, fut créée en 1993 à l'initiative d'anciens résistants et impulsée par le CAR, en vue de la création d'un mémorial national de la Résistance. L'idée d'un mémorial n'est pas nouvelle, loin s'en faut. Déjà, à l'issue d'une exposition organisée en 1954 avec succès par le Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale au musée pédagogique à Paris, consacrée à la Résistance, la Déportation et la Libération, Henri Michel déplorait que la France soit l'un des rares pays occupés par l'Axe, à ne pas disposer d'un musée sur ces thématiques. « Il importe », note-t-il, « que la Résistance française [...] puisse être étudiée dans son ensemble avec tout le relief qu'elle mérite, tant par son caractère exceptionnel que par les leçons de patriotisme et de civisme qu'elle ne peut qu'inspirer⁽³³⁾. »

L'association Mémoire et espoir de la Résistance (MER) est née à l'initiative de la Fondation de la Résistance pour « pérenniser au plan national les héritages humanistes de la Résistance française », là où la Fondation entend « pérenniser la mémoire et l'histoire de la Résistance et transmettre les valeurs de la Résistance aux jeunes générations », dans le prolongement des actions entreprises par les associations depuis 1945.

Car comment adapter cette expérience et ce message à l'aube du XXI^e siècle, comment le faire vivre sans ceux qui en furent les détenteurs, sans le travestir ni le ternir, c'est tout l'enjeu de la période actuelle, dans un débat qui concerne tout autant l'historien que le citoyen.

(33) Arch. nat., 72AJ2159.

Anciens combattants, musées et fabrique du passé

Jean-Yves BOURSIER,

professeur d'ethnologie, université de Nice

CIRCLES (Centre Interdisciplinaire Récit, Culture, Langue et Société)

« Anciens combattants »

L'appellation « anciens combattants », renvoie immédiatement à la guerre et à l'armée parce que la guerre rime avec soldat, avec combattant. En tout cas, il en était ainsi après 1914-1918. C'était *Le feu*⁽¹⁾ de Barbusse. « C'est ça la guerre », écrivait-il en évoquant « les corps anéantis qui y respirent ou s'y décomposent ». Les « anciens combattants » de 1939-1940 furent oubliés rapidement parce que devenus des « anciens prisonniers ». Quant à la « Résistance » de 1940 à 1944, elle ne se réduisait pas à la guerre et ne fusionnait pas avec armée. D'ailleurs, symboliquement, les Forces françaises de l'intérieur (FFI) furent dissoutes en octobre 1944 et « intégrées » à la nouvelle armée. La « Résistance » demeurera à tout jamais « l'armée des Ombres » mais surtout un nom polysémique qui requiert l'enquête.

Ceux qui étaient devenus « les anciens combattants » de 1914-1918, avaient été mobilisés pour un temps au sein d'une armée régulière et nationale. Le dispositif mémoriel mis en place après guerre releva en grande partie de la prescription de l'État. Sur ce point, il faut se référer aux travaux d'Antoine Prost⁽²⁾. Ce dispositif s'organisa autour des monuments aux morts, des cérémonies du 11 novembre, du tombeau du soldat inconnu. Plus tard, la dépouille de Foch fut déposée le 25 mars 1929 aux Invalides, ce « temple de la gloire militaire⁽³⁾ ». C'était le temps du deuil national. Des associations conduisirent à la construction de mémoriaux et l'on entretint les immenses cimetières, les ossuaires, les nécropoles. Toutefois, l'État intervint peu dans le domaine des musées⁽⁴⁾. Les Invalides, le musée de l'Armée, étaient dédiés au soldat, à la figure du soldat, celle dont se revendiquait Marc Bloch dans son texte testamentaire, *L'Étrange défaite*, lorsqu'il se référait à la Grande Guerre : « De nos jours, quiconque en a la force se fait soldat, personne, dans la localité menacée, n'échappe à la levée en masse, à ses gênes ni à ses risques⁽⁵⁾. » C'est la Nation dans son ensemble engagée dans la défense de la République et du territoire.

Après cette première guerre mondiale, Clemenceau disait à propos des « anciens combattants » : « Ils ont des droits sur nous. » L'entre-deux-guerres fut effectivement le temps des puissantes associations jouant un rôle de groupes de

(1) Henri Barbusse, *Le feu*, Paris, LGF-Le livre de poche, 1988.

(2) Antoine Prost, *Les Anciens Combattants et la société française, 1914-1939*, Paris, Presses de la FNSP, 1977 ; Antoine Prost, « Verdun » in Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Quarto Gallimard, 1997, t. 2, p. 1755-1780.

(3) Jean Tulard, « Le retour des cendres » in Pierre Nora, *op. cit.*, t. 2, p. 1749.

(4) Serge Barcellini, « L'intervention de l'État dans les musées des guerres contemporaines », in Jean-Yves Boursier (dir.), *Musées de guerre et mémoriaux*, Paris, Éd. de la MSH, 2005, p. 35-48.

(5) Marc Bloch, *L'Étrange défaite*, Paris, Gallimard, 1990, p. 164 ; et dans ce même texte : « Car il n'est pas de salut sans une part de sacrifice, ni de liberté nationale, qui puisse être pleine, si on n'a pas travaillé à la conquérir soi-même. »

pression sur l'État et notamment l'ARAC⁽⁶⁾ et l'UNC⁽⁷⁾. Ce « mouvement anciens combattants » de vaste ampleur, sombrera en 1940 dans le maréchalisme et la « légion des combattants » de Vichy.

L'enjeu réel après 1918, alors que les temps avaient changé avec la Révolution bolchevique, était l'organisation du bilan politique de l'engagement de la France dans la guerre. Face à la mémoire officielle, la mémoire d'État, les jeunes intellectuels de *Clarté* proclamaient leur « dégoût » pour cette France qui avait poussé sa jeunesse dans les tranchées et leur « espoir » total en la révolution russe⁽⁸⁾. C'était une façon de dire qu'il n'y avait rien à traiter sur le plan de la politique dans ce pays, qu'il était impossible de constituer une autre historicité⁽⁹⁾ que celle qui avait cours, fondée sur la défense du territoire, de l'Empire et de la République.

En ce qui concerne la seconde guerre mondiale, les anciens résistants durent déjà se faire reconnaître comme « combattants ». À la Libération, les gaullistes imposèrent leur vision de la guerre, celle de l'armée, du combattant, l'armée de l'extérieur (celle de la France libre), et cela eut des effets sur le mode de délivrance des cartes de combattant volontaire de la Résistance (CVR). L'autre grande force politique issue de la Résistance, le PCF, préféra mettre en avant « les services rendus à la Résistance », ce qui, en retour, ouvrit la voie au débat sur ces « services ». Cela souleva de façon récurrente la question des attestations dans des unités qui ne relevaient pas d'un gouvernement français légal, celui de Vichy, « l'État français » de Pétain, et en ricochet, celle de sa légitimité de 1940 à 1944. Sur ce point, l'ouvrage de Robert O. Paxton⁽¹⁰⁾, publié près de trente ans après la fin de la guerre, a constitué une rupture. Les demandes de « carte de combattant » ont nécessité des attestations, des témoignages, avec ce que cela entraîne sur le plan clientélaire et relationnel. Aujourd'hui, des demandes d'attribution de cartes de combattant volontaire de la Résistance sont encore déposées et l'on peut dire qu'il en sera ainsi jusqu'à l'extinction de cette génération.

En fait, après la guerre, d'un côté les résistants furent encensés : noms de rue, etc., mais de l'autre, ce fut le retour des anciens collaborateurs, dans une société composée d'une masse de gens qui avait attendu, oscillé selon les événements. La « Résistance » avait été un processus ultra-minoritaire jusqu'en 1943, un processus dont Germaine Tillion écrivait dans la *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale* d'avril 1958 qu'il pénétrait « la masse amorphe de la population ». Le vote précipité des lois d'amnistie de 1947 à 1952 par les gouvernements de la IV^e République, empêtrés dans les guerres coloniales et dans la guerre froide, mit définitivement au second plan « la Résistance ». Des procès comme celui intenté à Georges Guingouin à cette époque donnent la mesure de cette France. Cela en a fait ce pays singulier évoqué par Raoul Hilberg dans son livre *La Politique de la Mémoire* : « Pays compliqué où d'anciens résistants vivent porte-à-porte avec d'anciens collaborateurs⁽¹¹⁾. »

(6) Association républicaine des anciens combattants, proche du PCF.

(7) Union nationale des combattants, proche des nationalistes.

(8) *Clarté*, novembre 1924.

(9) Historicité au sens de capacité au changement, de capacité à ouvrir à une autre histoire que celle qui a cours.

(10) Robert O. Paxton, *La France de Vichy*, Paris, Le Seuil, 1973.

(11) Raoul Hilberg, *La politique de la mémoire*, Paris, Arcade-Gallimard, 1996, p. 118.

Transmission et musée

Il existe différentes façons de transmettre une mémoire pour un individu ou un groupe social, que ce soit par l'écrit, le monument, le musée et également par ladite « tradition orale », parfois en combinant ces différents modes. Encore s'agit-il de savoir quelle mémoire est transmise.

Par exemple, nous pouvons rencontrer ceux qui souhaiteraient être les « grands hommes » locaux ou nationaux, plus exactement voudraient exercer le rôle de « personne-ressource » dépositaire de « la mémoire ». Pierre Laborie exprime les problèmes que cela soulève dans un article publié dans la revue *Esprit* en signalant l'existence de pressions qui mettent les « historiens sous haute surveillance⁽¹²⁾ ». Ainsi, le président de l'ANACR⁽¹³⁾ de Saône-et-Loire écrit dans un courrier du 16 juin 1994 au sujet de deux historiens locaux, qu'ils « ont écrit pour nous résistants ce que nous voulions voir écrit [...]. Chacun de nous s'y retrouve [...]⁽¹⁴⁾ » (*sic*). Ce même président, avec un petit groupe, défend la notion de « témoins notoires⁽¹⁵⁾ » aptes à décerner des certificats de bonne parole sur l'histoire régionale de la Résistance. Nous constatons donc que ladite « mémoire collective » est souvent celle d'un individu ou d'un groupe, répétée à satiété dans des opérations de transmission⁽¹⁶⁾. Il s'agit d'une prise de pouvoir sur l'événement au sens de fabriquer le passé que l'on veut voir raconter.

S'agit-il d'avoir « une histoire à soi⁽¹⁷⁾ » ? Certes, le musée peut être le lieu où s'exprime la mémoire d'un groupe. Le propos de Françoise Zonabend : « La mémoire collective apparaît comme un discours de l'altérité, où la possession d'une histoire qu'on ne partage pas, donne au groupe son identité⁽¹⁸⁾ » reflète nombre de situations dans lesquelles est mise en valeur la mémoire de tel groupe ou de telle amicale de résistants. Par exemple, le musée de l'Armée secrète à Estivareilles dans la Loire présente la mémoire d'un groupe (l'AS) mais l'exposition ne se réduit pas à lui ; toutefois, il demeure au cœur du parcours muséographique. Nous en avons un autre cas avec le musée de la Résistance d'Anterrieux, de la 7^e compagnie et du maquis du réduit de la Truyère, à proximité de Chaudes-Aigues (Cantal), qui fait une très large place au SOE⁽¹⁹⁾ et à l'un de ses agents présent dans la région.

Serge Barcellini a parlé de « lieux chauds⁽²⁰⁾ » pour désigner les premiers musées de la Résistance dans lesquels les résistants tenaient une place importante,

(12) *Esprit*, n° 198, janvier 1994, p. 36.

(13) Association nationale des anciens combattants de la Résistance, fondée par Charles Tillon, l'ancien chef des FTP.

(14) Archives privées.

(15) *Ami entends-tu*, Journal de l'ANACR de Saône-et-Loire, n° 133, 2^e trimestre 2002, p. 6.

(16) Moses I. Finley, *Mythe, mémoire, histoire*, Paris, Flammarion, 1981, p. 32-33.

(17) Daniel Fabre, « L'Histoire a changé de lieux », in Alban Bensa et Daniel Fabre (dir.), *Une histoire à soi*, Paris, Éd. de la MSH, 2001.

(18) Françoise Zonabend, *La mémoire longue*, Paris, PUF, 1980, p. 310.

(19) SOE : Special Organisation Executive, services spéciaux britanniques pour les actions dans les territoires occupés.

(20) Serge Barcellini, entretien avec Marie-Hélène Joly, le 8 janvier 1996. À l'époque, inspecteur général des Anciens Combattants, et délégué à la Mémoire et à l'information historique du ministère des Anciens Combattants entre 1982 et 1992.

notamment en organisant des visites guidées. Pour une part, ces musées témoignaient de la volonté d'anciens résistants de transmettre la mémoire de l'événement « Résistance », ou encore, du souhait de laisser une trace de la part de certains groupes de résistants, dans une sorte de combat contre l'oubli définitif. D'une certaine façon, au travers de ces résistants, au contact de la mémoire vive lorsqu'ils assuraient les visites, s'établissait un rapport de proximité avec l'histoire, une manière de faire reculer le temps et la distance. C'est sans doute, dans nos sociétés « inauthentiques » au sens lévi-straussien, la possibilité de pouvoir toucher le vrai, « l'authentique », et d'éviter les discours convenus des cérémonies officielles, sans doute parce que la transmission orale constitue la garantie de la vérité des faits avancés.

Pourquoi le musée est-il devenu aussi central dans cette organisation mémorielle ? J'ai écrit sur ce point qu'il existait un déficit de monument, un déficit de considération. Le musée est un lieu intéressant dans la mesure où il rend présent le passé et permet d'être en contact avec lui par des objets. Mais il est également, selon Georges-Henri Rivière, le lieu où le muséologue doit parvenir « à faire chanter les objets » en se situant dans une filiation avec Marcel Mauss : « Branche de l'ethnographie descriptive, la muséographie enregistre les produits d'une civilisation, tous les produits, sous toutes leurs formes. [...] Les collections de musée restent le seul moyen d'écrire l'histoire⁽²¹⁾. »

Le muséologue met en scène les objets comme l'historien effectue une « mise en intrigue » au sens de Paul Ricœur⁽²²⁾. La muséologie peut reconstituer le passé, voire le fabriquer ; elle peut servir de support à un message idéologique au sens de manière de penser. Georges-Henri Rivière l'énonce clairement : « Le programme d'une exposition [...] est acte scientifique dans la mesure où il constitue l'armature idéologique de la présentation. [...]. Il faut en effet parvenir à une ponctuation de l'espace adéquate à l'organisation idéologique du message à transmettre⁽²³⁾. » C'est donc un lieu où l'on transmet une manière de penser sur les questions traitées dans le musée.

Dans le Limousin

Sur le site de l'office du tourisme de la commune de Peyrat-le-Château en Haute-Vienne, située sur le plateau de Millevaches à proximité de la Creuse, le musée de la Résistance est ainsi présenté : « Musée de la Première Brigade de Marche limousine du colonel Georges Guingouin, Premier maquisard de France », accompagné du texte suivant : « LA RÉSISTANCE. Histoire de la Première Brigade de Marche Limousine des Francs-Tireurs Partisans du Colonel Georges Guingouin (1^{er} Maquisard de France). Exposition retraçant la naissance, la vie et les activités du Maquis Limousin. » Cette qualification fait référence notamment à un ouvrage publié en 1983 par Georges Guingouin et Georges Monédiaire intitulé *Georges Guingouin. Premier maquisard de France*⁽²⁴⁾.

(21) Marcel Mauss, *Manuel d'ethnographie*, Paris, Payot, 1989, (1^{re} éd., 1947), p. 16.

(22) Paul Ricœur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Éditions du Seuil, 2000.

(23) Georges-Henri Rivière, *La muséologie*, Paris, Dunod, 1985, p. 269.

(24) Georges Guingouin et Gérard Monédiaire, *Georges Guingouin, premier maquisard de France*, Limoges, Éd. L. Soumy, 1983.

Si nous remontons à Limoges, nous trouvons dans la vieille ville le musée de la Résistance Henri Chadourne qui présente la particularité d'exposer dès l'entrée un avion abattu par les maquisards de Georges Guingouin. L'association des amis du musée de la Résistance de Limoges a été fondée par Georges Guingouin qui en est aujourd'hui le président d'honneur. Pendant longtemps, le proscrit, a fait deux apparitions annuelles publiques dans le département où il avait été si puissant à la Libération. Il prononçait deux discours : à l'assemblée annuelle de l'association des Amis du musée, et au mont Gargan, à environ 50 km au sud-est, lors de la commémoration des combats de juillet 1944, à proximité du village de Saint-Gilles-les-Forêts où il était instituteur en 1939 et à partir duquel il avait organisé sa base de partisans. Il avait annoncé en 1938 que le canon tonnerait un jour sur le mont Gargan qui domine le village ; en juillet 1944, ses maquis affronteront sur ce terrain la brigade von Jesser et la Milice qui seront défaites.

À l'entrée du musée de Limoges, figure une inscription en lettres gravées et dorées : « À la mémoire des Maquisards du Limousin Morts au Champ d'Honneur. Avion abattu à Jumeau-le-Grand, le 15 juin 1944, par les Francs-Tireurs et Partisans Français pendant les bombardements du Maquis de Châteauneuf-la-Forêt. » Le conseil municipal de Limoges du 29 août 1947, lorsque Georges Guingouin était maire de Limoges⁽²⁵⁾, avait pris la décision de marquer l'événement. Lors de l'inauguration officielle du musée, le 21 août 1989, pour le 45^e anniversaire de la Libération de la ville de Limoges, l'avion avait disparu de son socle, entreposé dans un atelier. Aujourd'hui, restauré, il est placé à l'entrée du musée comme trophée à la mesure du combat mené par Guingouin.

« Premier maquisard de France » ? Si nous nous en tenons au sens strict de l'expression « prendre le maquis », Guingouin n'était certainement pas le premier, ni le seul dans l'histoire de France. Les francs-tireurs dont parle Victor Hugo, ceux qu'évoquent Erkmann et Chatrian dans *l'Invasion*, ces francs-tireurs qui « marchaient sur le talus, sans rien dire, comme des ombres » et dont les héros disent : « Nous venons de décider que l'on pousserait la Résistance jusqu'au bout », l'avaient précédé. Si nous parlons strictement de la deuxième guerre mondiale, « prendre le maquis » dans le cas de Guingouin n'est pas très éloigné de ce qu'a pratiqué Tito en Yougoslavie lorsqu'il a constitué des zones libérées et une armée de libération nationale. Cependant, Guingouin n'était pas qu'un « hors-la-loi », pas plus que Tito n'était l'un de ces Haïdoucs étudiés par Eric Hobsbawm : « Si les hors-la-loi vivaient en communautés masculines très strictes, ne reconnaissant d'autres liens que ceux de "la bande de camarades fidèles et unis", ils ne le faisaient que pendant la saison des opérations⁽²⁶⁾. » La guerre de libération nationale et la guerre nationale conduites en Yougoslavie par les communistes yougoslaves impliquaient qu'ils aient d'autres perspectives qu'une simple réaction d'éléments de communautés paysannes, et Georges Guingouin dépassait largement la simple opposition d'éléments « périphériques » des métropoles au centre dominateur.

(25) Élu le 13 mai 1945, sur une liste intitulée « Union progressiste antifasciste et républicaine » (UPRA). Il demeurera maire jusqu'aux élections d'octobre 1947 au cours desquelles Léon Betoulle (ayant voté les pleins pouvoirs à Pétain) reprenait la ville. Georges Guingouin, calomnié, était exclu du PCF en 1952, puis, emprisonné à la suite d'une provocation, victime d'une tentative de meurtre en prison ; libéré, il reprenait son poste d'instituteur dans l'Aube en 1954.

(26) Eric Hobsbawm, *Les bandits*, Paris, Maspero, 1972, p. 76.

En même temps, il existe quelque chose de nouveau par rapport au PCF : la prescription par Guingouin du possible d'une guerre de libération nationale, ce qui le fait condamner par la direction du « Parti » comme étant « le fou qui vit dans les bois » alors que la ligne était de conduire des actions en ville. Les directives du PCF étaient de constituer des petits groupes dispersés et séparés : « L'encadrement dans les groupes de combat ou de réserve de partisans pour ceux qui acceptent l'action immédiate, soit en groupe de maquis pour les autres⁽²⁷⁾ », façon d'indiquer que le maquis renvoie à l'inaction. Nous retrouvons cette critique dans *France d'Abord*, du 15 avril 1944 qui persiste à opposer le maquis au reste de la Résistance : « FTPF, groupes francs, réfractaires des maquis... », comme si le maquis n'était qu'un rassemblement de réfractaires associé à des groupes francs, en somme l'opposition entre l'inaction et l'action.

« Premier maquisard de France » est à mon sens une qualification imprécise parce qu'elle se situe dans le registre de l'ancienneté : être avant d'autres. Mais la nomination interroge sur le bilan politique. Dans ce cas, la figure du grand homme masque une question politique et l'on demeure dans le registre de l'« oppositionnel » au « Parti » et non dans une radicalité autre. C'est bien là la différence entre Guingouin et Tito : le premier demande des comptes à l'appareil stalinien⁽²⁸⁾, le second le contrôle et le soumet.

En outre, le mot de « maquis », ce mot de la Résistance, désigne une situation où la guerre de libération n'est pas déclarée et énoncée, mais où elle est pratiquée ; c'est une guerre sans nom et c'est bien là une singularité politique de la situation en France. Or, l'option politique prise par Georges Guingouin, est tout autre. Il s'agit de conduire une guerre de libération nationale. Passer d'une base d'appui aux partisans à une zone libérée nécessite un changement politique qui se traduit par l'existence d'un pouvoir démocratique de la Résistance sur un territoire. En effet, la capacité à exercer une autorité s'éprouve sur un territoire comme pratique de la souveraineté et de la légitimité politique. Cette forme de pouvoir s'oppose au pouvoir d'État en place et se manifeste concrètement lorsqu'il signe ses textes « le préfet du maquis », référence au nom du représentant du pouvoir d'État en France, avec comme en-tête « Honneur et Patrie » et lorsqu'il taxe les denrées en pratiquant une sorte de maximum des prix du même type que celui instauré par la Convention montagnarde.

Au regard de ces différents éléments, il apparaît que la qualification adaptée à Georges Guingouin serait : « Organisateur de la guerre de libération nationale en France ».

En région parisienne

Le musée de la Résistance de Champigny-sur-Marne se nomme « musée de la Résistance nationale ». Le nom lui-même est à interroger. L'adjectif « nationale » peut s'opposer à l'adjectif « locale ». Mais la « Résistance » ne fut-elle pas partout locale au début ? Les nombreux travaux d'historiens, tant à l'échelle départementale, notamment ceux du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale dirigé par Henri Michel, ont balisé le terrain de l'étude de cet objet, en publiant

(27) Charles Tillon, *Les FTP*, Paris, Julliard, 1964, p. 660.

(28) En octobre 1949 lorsqu'il demande des explications sur la politique conduite dans l'illégalité.

des travaux souvent intitulés : « La Résistance dans le département de... », ou encore des recherches qui ont porté sur une autre échelle : « Le mouvement COMBAT », « le mouvement LIBÉRATION-NORD », etc⁽²⁹⁾. Toutes dégagent bien le rôle décisif du ou des fondateurs, et le développement du « mouvement » ou du « réseau » autour de lui.

À cet égard, le réseau du MUSÉE DE L'HOMME est exemplaire. Les liens de proximité, tissés par des intellectuels travaillant ensemble dans une institution de recherche, Boris Vildé et Anatole Léwitzky, leur permettent d'organiser ce groupe qui va diffuser peu à peu à partir d'un lieu, jusqu'à son écrasement par les Allemands⁽³⁰⁾. Germaine Tillion exprimait dans la *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale* d'avril 1958 les difficultés à organiser la Résistance en évoquant des « noyaux qui vont se multiplier à la vitesse des infusoires dans une eau tropicale ». Cela donne la mesure de la Résistance à ses débuts. Le réseau, c'est le résultat « de relations humaines authentiques », de « relations directes entre les hommes », différents des formes sociales officielles. Nous sommes véritablement dans la situation évoquée par Françoise Proust : « Résister, c'est échapper à un contrôle des conduites par un pouvoir⁽³¹⁾ » écrit-elle, c'est-à-dire dégager des espaces stratégiques de liberté, à partir de relations de proximité. Ces fondateurs de réseau sont inscrits dans des relations qui préexistent et qui délimitent des territoires sur lesquels s'exercent leur action, leur mode de traitement de la situation.

Mais même lorsque nous passons à l'échelle supérieure, à l'organisation d'ensemble, à caractère national, l'élément local demeure décisif, ce dont témoigne Claude Bourdet : « Les villages fourmillaient déjà d'hommes-orchestres jouant le rôle de chefs pour plusieurs mouvements, quand ce n'est pas par-dessus le marché, pour quelque réseau français ou allié. Penser que, à côté d'eux, on allait créer une AS distincte, enlevée à leur contrôle, tenait du conte de fée ou du mauvais rêve⁽³²⁾. »

On constate ces difficultés d'ailleurs avec le PCF et les FTP. Il s'agit sans doute de la seule formation militaire dont la fondation soit prescrite par un centre, le secrétariat clandestin du PCF. Toutefois, l'enquête montre des tensions entre les décisions nationales et les modes d'application locaux ; le rôle des individus devient essentiel dans ce cas. Il en subsiste des figures locales qui incarnent le groupe : c'est « Roland », « Guingouin », « Soleil », « Hercule », « Castagne », « Charlot », « Théo », etc...

Dans la Nièvre, en 1943, les FTP avaient un jeune chef de 21 ans, Roland Champenier, originaire de Marseilles-les-Aubigny (Cher). Il fut glorifié par le PCF après sa mort sur le front d'Alsace en novembre 1944 dans une brochure intitulée *Roland, le paladin du maquis* et en donnant son nom à des rues ou places dans les

(29) Par exemple : Madeleine Baudoin, *Histoire des groupes francs (MUR) des Bouches-du-Rhône*, Paris, PUF, 1962 ; Jean-Claude Martinet, *Histoire de l'Occupation et de la Résistance dans la Nièvre. 1940-1944*, La Charité-sur-Loire, Éd. Delayance, 1978.

(30) Martin Blumenson, *Le réseau du Musée de l'Homme. Les débuts de la Résistance en France*, Paris, Le Seuil, 1979 et Daniel Fabre, « L'ethnologie française à la croisée des engagements. 1940-1945 », in Jean-Yves Boursier (dir.), *Résistants et Résistance*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 319-400.

(31) Françoise Proust, *De la Résistance*, Paris, Éd. du Cerf, Collection « Passages », 1997, 186 pages.

(32) Claude Bourdet, *L'aventure incertaine, de la Résistance à la restauration*, Paris, Stock, 1975, p. 185.

municipalités de la Nièvre et du Cher qu'il contrôlait (Vierzon, Varennes-Vauzelles, par exemple). Or, pendant la guerre, la direction du PCF l'avait éloigné de ses hommes en le nommant à un poste de responsable interrégional. Il est revenu de Dijon au bout d'une semaine en disant : « Je veux rester avec mes gars⁽³³⁾. » Ce maquis FTP s'installa pendant le printemps et l'été de 1943 dans les îles de la Loire, entre Cher et Nièvre, territoire peu favorable à l'établissement d'un maquis, mais tout simplement parce que ce jeune chef était originaire de cette région et que sa famille, toute entière engagée dans la Résistance, se trouvait à proximité, qu'une partie des jeunes combattants provenaient de son village ou des villages voisins. C'est l'aspect local déterminant et significatif dans l'existence du maquis. Dans la Nièvre, c'est lui qui a dirigé les plus grandes opérations militaires comme la bataille de Donzy le 1^{er} juillet 1944, l'attaque de l'hôpital de Nevers où étaient emprisonnés des FTP torturés par la police anticomuniste de Vichy et ce sont ses maquis FTP qui ont joué un rôle décisif dans la Libération de Nevers.

Est-ce de ces questions complexes dont est porteur le « musée de la Résistance nationale » ?

Pendant longtemps, ce musée exposa côte à côte un panneau relatif à « l'Appel du 10 juillet de Maurice Thorez et Jacques Duclos » et un autre à « l'Appel du 18 juin du général de Gaulle », avec les photos des trois personnages. Or, dans le premier appel, la phrase « Jamais un grand peuple comme le nôtre sera un peuple d'esclaves enchaîné au char de l'impérialisme britannique » invite à ne pas combattre avec de Gaulle et les Britanniques contre l'occupant allemand. Georges Guingouin explique son effarement au cours de l'été 1940 lorsqu'il lut les instructions de la direction nationale du PCF préparant le retour à la légalité du Parti sous occupation nazie, contemporain des négociations entreprises pour la réparation légale de *L'Humanité*⁽³⁴⁾ dans le cadre d'une application du pacte germano-soviétique.

Aujourd'hui sur le site de ce musée, la propagande est toujours mise sur le même plan que la lutte armée dans une grande continuité. On peut lire à ce sujet : « Presse clandestine. Première arme de la Résistance. » Il est évident que le travail de propagande s'articule avec l'activité militaire. Mais qu'est-ce qui est significatif ? Diffuser de la propagande ou organiser la guerre de libération nationale ? On peut également s'interroger sur la nature de cette propagande « clandestine ». En effet, il est possible d'être « clandestin » sans être résistant antinazi. C'est le cas du PCF interdit, réduit à la clandestinité, mais qui ne conduit pas en tant que parti⁽³⁵⁾ la Résistance à l'occupant jusqu'en juin 1941.

Être propagandiste ou soldat ? Rappelons que le premier réseau de Résistance en zone occupée, celui du MUSÉE DE L'HOMME, avait commencé à organiser des groupes militaires dès la fin de l'année 1940. D'emblée la question de la rentrée en guerre est posée aux groupes de résistants. La présentation dans « le musée de la

(33) Témoignage de Pierre Barbier, Commissaire aux opérations, in Pierre Demongeot, *Les FTP du groupement Cher et Nièvre dans la bataille de la Libération*, Nevers, Amicale des anciens FTPF du groupement Cher et Nièvre, 1975, p. 191-193, et mes entretiens avec Marcel Barbot, responsable interrégional du PCF en Bourgogne.

(34) Georges Guingouin, *Quatre ans de lutte sur le sol limousin*, Paris, Hachette-Littérature, 1974, p. 25-26. Il publie en annexe le n° 9 de *La vie du parti*, de septembre 1940.

(35) Des communistes seront engagés dans la Résistance avant cette date, sans directive du PCF.

Résistance nationale » contraste notamment avec la plupart des musées de la Résistance, que ce soit celui de la 1^{re} brigade de marche limousine à Peyrat-le-Château ou celui de Vassieux-en-Vercors ou encore celui du mont Mouchet en Auvergne, où dès l'entrée, une vitrine d'armes et un texte invitant à « honorer la mémoire de ceux qui sont tombés dans la lutte victorieuse contre le fascisme et l'hitlérisme », donnent la mesure du combat patriotique antinazi.

De manière récurrente, dans ce « musée de la Résistance nationale », l'accent est mis sur le Conseil national de la Résistance (CNR). Nous pouvons lire sur le site Internet du musée : « Le CNR donne à la Résistance intérieure une cohérence et une force d'attraction qui en font, face à l'occupant et à Vichy, le pôle de rassemblement de la nation », ou encore : « Son "programme d'action immédiate" appelle à l'engagement massif des Français dans un combat immédiat, incessant, et multiforme. Les mesures à appliquer pour la libération du territoire dessinent, dans les domaines politiques, sociaux, économiques, les traits d'une République nouvelle, profondément démocratisée. » La question du pouvoir d'État, de l'État, des partis, est présentée comme principale par rapport aux processus locaux de la Résistance où ces questions n'étaient pas au centre des préoccupations des résistants, ce que montrent les multiples enquêtes. Claude Bourdet pense que le CNR noyait les mouvements de Résistance par « les anciens partis » ; il évoque même les « représentants de ces partis fantômes », « inactifs », « revenants »⁽³⁶⁾. Effectivement, les partis obtenaient quitus sur la politique qu'ils avaient conduite de 1939 à 1941 : pour le PCF le soutien sans faille au pacte germano-soviétique ; pour les autres, la participation à l'assemblée du 9 juillet 1940 à Vichy et la légitimation du régime de Pétain⁽³⁷⁾. N'est-ce pas une façon d'assurer la continuité et d'éviter de traiter des turbulences des années 1939-1940 ?

Quant à « la République nouvelle », celle des partis du CNR au pouvoir à la Libération avec de Gaulle, les panneaux placés en conclusion de l'exposition sur « l'œuvre du gouvernement de la France à la Libération », oublient au compte de cette « œuvre » Sétif et les massacres colonialistes de mai 1945 en Algérie, ceux de Madagascar en avril 1947, tout comme la guerre déclenchée en Indochine en 1946.

En guise de conclusion

Le musée n'est plus seulement le témoignage du passé par les objets. Il reflète beaucoup plus les intentions de ceux qui l'ont organisé et non le passé qu'il est censé représenter. Ces musées dans leur grande majorité sont, pour paraphraser Reinhart Koselleck, des petits monuments construits par des vivants pour des vivants, et qui transmettent une histoire, le point de vue de ces vivants sur l'histoire. Plus précisément, ils servent à légitimer par le passé des politiques présentes. Pierre Nora écrit à juste titre : « On ne parle tant de mémoire que parce qu'il n'y en a plus. »

(36) Claude Bourdet, *op. cit.*

(37) On retient souvent le 10 juillet 1940 date du vote des pleins pouvoirs à Pétain mais le 9 juillet, les parlementaires, moins les députés communistes déchus de leur mandat, avalisaient la révision constitutionnelle (par 395 voix contre 3 sur 398 votants) permettant ainsi « l'État français ».

La mémoire étant de retenir du passé ce qui en est vivant ; alors, lorsque ces résistants auront totalement disparu en tant que génération, il n'existera plus le prétexte de cette mémoire vivante et l'on se trouvera brutalement confronté au retour de la question : Comment écrire notre histoire nationale ? Comment penser notre temps sans faire référence au passé⁽³⁸⁾ ?

(38) Sous la plume d'un courageux anonyme, ma phrase est devenue dans *Le Journal de la Résistance*, n° 1178-1179, novembre-décembre 2005 : « Bientôt il n'y aura plus de résistants et nous serons libérés (*sic* !) de la pression de la mémoire vivante dans l'écriture de l'histoire... », p. 3, note 10. Pour certains, qui relèvent de l'archéologie politique, le temps des procès staliniens n'est pas révolu et cela assure la continuité avec le passé. Cela peut être mis au compte du souhait de se valoriser en devenant soi-même un objet de musée, témoin du temps passé ou en étant « Amis de la Résistance » sans jamais avoir résisté.

CONCLUSION

par Antoine Prost,

professeur émérite, université Paris I

Le premier trait qui frappe, quand on s'interroge sur le rôle des associations d'anciens résistants dans la construction de la mémoire de la Résistance, est le contraste qui oppose, de ce point de vue, les deux guerres mondiales.

La mémoire de la Grande Guerre est relativement unifiée. Certes, il existe entre les associations d'anciens combattants des différences idéologiques, où s'exprime tout le spectre des opinions politiques. Mais ces différences n'introduisent dans la construction mémorielle que des nuances dans le dosage du patriotisme et du pacifisme. C'est que le front a unifié la mémoire tandis que l'uniforme rassemblait et identifiait clairement les victimes/héros. L'événement commémoré était massif, compact en quelque sorte : sur tout le front, pendant cinquante-deux mois, la nation en armes résistait à l'envahisseur. Les mémoires locales des batailles sont peu actives et plutôt tardives : l'association « Ceux de Verdun » se crée à la fin des années trente, et le Comité du souvenir de Verdun en 1951 seulement. Les monuments aux morts enracinent le souvenir dans l'immense majorité des communes⁽¹⁾ et les cimetières militaires, ces hauts lieux de la mémoire, sont honorés nationalement : on y vient en pèlerinage de toute la France et, au lendemain du 11 novembre 1938, des flambeaux partent de Paris pour les cinq principaux d'entre eux.

Pour la seconde guerre mondiale, il n'en va pas de même. Une première distinction sépare la mémoire de la Déportation de celle de la Résistance, distinction que confirme aujourd'hui l'existence de deux fondations nationales. À certains égards, la mémoire de la Déportation s'apparente à celle de la première guerre mondiale. Elle est mémoire d'une mort de masse, d'un long supplice, et le fait qu'elle soit advenue hors de France la prive longtemps d'enracinements hexagonaux ; il faut attendre pour que l'emplacement du Vél' d'Hiv et Drancy deviennent des lieux de mémoire. Le camp de Royallieu, dont partirent 50 000 déportés, n'accède pas durablement à ce statut, explique ici même Jean-Pierre Besse. Cette mémoire est servie par de grandes associations nationales, certes différentes de celles de la première guerre mondiale, mais qui présentent avec elles plusieurs caractères communs, comme l'importance de leur action revendicative, et les clivages idéologiques qui opposent la FNDIRP à l'UNADIF rappellent, en plus vif, ceux qui séparaient l'UF de l'UNC.

La mémoire de la Résistance est au contraire inexorablement éclatée. Éclatement des actions et des acteurs collectifs tout d'abord, qui n'ont ni même importance numérique ni même visibilité. Les réseaux sont moins étoffés que les mouvements, et moins visibles que les maquis. L'enracinement local de ceux-ci suscite une commémoration locale précoce : les Glières, étudiées ici par Marina Guichard, le Vercors, le mont Mouchet, appellent dès les années 1940 des initiatives associatives et commémoratives. Éclatement des acteurs individuels ensuite : l'armée de l'Ombre ne portait pas l'uniforme, et le cloisonnement imposé par l'impératif de sécurité dans la clandestinité ne contribuait pas à nouer une solidarité comparable à la « fraternité des tranchées », même si celle-ci a été quelque peu

(1) 5 % seulement des communes semblent dépourvues de monument.

idéalisée. Enfin beaucoup d'acteurs ont disparu sans laisser derrière eux des camarades qui pérenniseraient leur souvenir. Les porteurs de mémoire ont été décimés. Jean-Pierre Besse nous montre ainsi comment, dans l'Oise, la mémoire d'un groupe de volontaires ouvriers et paysans a pu se perdre, avant que les historiens ne la redécouvrent.

La difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité, d'une mémoire unifiée de la Résistance s'explique donc aisément. Elle n'en rend que plus intéressante l'étude des cheminements multiples par lesquels des mémoires se tracent une voie. Les analyses qui ont été ici réunies témoignent de leur diversité. Trois démarches principales s'y laissent discerner.

La première est d'ambition nationale. Elle est illustrée par les actions du Comité d'action de la Résistance et du Réseau du souvenir, analysées par Olivier Lalieu, et par le concours national de la Résistance dont Denis Mazzucchetti retrace les figures successives. D'autres exemples auraient pu être retenus, comme celui de l'AERI (Association pour des études sur la Résistance intérieure) qui s'attache à réaliser des CD-Rom départementaux ou régionaux à l'intention du grand public, mais aussi de plus en plus des lycéens et de leurs professeurs. En effet, mobilisés au départ pour défendre l'esprit de la Résistance contre sa trahison, son instrumentalisation ou son oubli, ces groupes n'y peuvent réussir durablement que s'ils se font éducateurs de la jeunesse qui monte. Nationales dans leur projet, ces entreprises mémorielles sont en général centralisées, mais l'initiative ne part pas nécessairement de Paris. Le Réseau du souvenir, né de la commission du souvenir de l'UNADIF, puis de celle d'histoire de la Déportation, touche surtout des personnalités parisiennes et son action débouche sur la construction dans l'île de la Cité du mémorial de la Déportation. Mais avec le CAR, on se trouve dans la mouvance non-communiste de la Résistance armée, et si l'initiative est parisienne, il n'est pas indifférent que son journal, *La Voix de la Résistance*, ait pris la suite de *La Voix du Maquis* fondée dans l'Ain pendant la guerre par le colonel Romans-Petit. Quant au concours national, il trouve son origine dans des initiatives départementales aussi diverses par leur nature que par les niveaux scolaires visés, avant de devenir l'entreprise pédagogique que pilote aujourd'hui en partenariat avec les associations le ministère de l'Éducation nationale.

Une seconde démarche part du local pour tenter de l'inscrire dans un cadre plus large. Elle est illustrée ici par la construction de la mémoire des Glières, par les musées étudiés par Jean-Yves Boursier ainsi que par le cas de l'Oise sur lequel travaille depuis longtemps Jean-Pierre Besse, auteur du CD-Rom de l'AERI sur ce département. Cette démarche est ancrée dans un lieu précis, théâtre de l'événement dont une association d'anciens entend perpétuer le souvenir, mais elle reste souvent limitée à ces anciens mêmes et à leurs familles. Il faut qu'un épisode ait une très forte valeur symbolique pour qu'on puisse rassembler assez largement autour de sa commémoration ceux qu'il n'a pas peu ou prou concernés.

Une troisième démarche mémorielle s'inscrit dans une perspective très différente qu'on peut appeler corporatiste. Le cas de RÉSISTANCE-FER, étudié par Georges Ribeill, est sans doute exceptionnel. L'incontestable résistance cheminote s'était organisée dans le cadre de divers mouvements ou réseaux. L'association RÉSISTANCE-FER a réussi à imposer très vite l'image d'une corporation toute entière mobilisée contre l'envahisseur, image à laquelle *La Bataille du rail* donne la force

d'une légende épique. En produisant ce film, qui sort en février 1946 et connaît un immense succès, l'association s'assure en outre des ressources aussi considérables qu'imprévues et peut ainsi se renforcer par une action sociale de grande ampleur. Le soutien apporté par Louis Armand et la direction de la SNCF à cette construction mémorielle unificatrice et valorisante permet d'y voir une instrumentalisation de la mémoire de la Résistance au bénéfice de l'entreprise dont elle rassemble le personnel au moment d'un effort sans précédent de reconstruction et de modernisation. Mais le cas des pompiers de Paris n'est pas moins intéressant. Ici, au contraire, la mémoire d'une Résistance propre au groupe professionnel se construit très tardivement, puisque c'est seulement à la fin des années 1990 que se constitue une association des anciens de SÉCURITÉ PARISIENNE, organisation de Résistance des pompiers de Paris. Cette longue latence, explique Emmanuel Ranvoisy, tient à la fois au statut militaire des sapeurs-pompiers qui entrave la création d'associations, à l'échec des tentatives faites à la Libération pour distinguer SÉCURITÉ PARISIENNE de l'OCM dont elle était issue, et à la volonté de ses responsables de porter au crédit de l'ensemble du corps les actions menées en fait par une minorité.

Quel que soit leur mode de construction, ces mémoires affrontent l'épreuve du temps qui passe. Marina Guichard montre bien, à propos des Glières, une évolution qu'on retrouverait pour d'autres lieux : une commémoration rapide, dès la Libération, avec la constitution d'une association, la rédaction d'un bulletin et la réalisation d'un lieu de mémoire, le cimetière de Morette. Puis une longue période de latence, de sommeil, qui prend fin pour le 30^e anniversaire avec l'érection d'un monument. Bientôt l'inévitable interrogation sur la pérennité de la commémoration conduit à la création d'une association regroupant familles et sympathisants, qui fusionne ensuite avec celle des rescapés, pour finir par se tourner vers le conseil général du département et solliciter son soutien. Le processus d'institutionnalisation est ici tardif, mais il est partout inexorable. On le voit à l'œuvre notamment dans beaucoup de musées locaux, dont les collections appartiennent à des particuliers et dont l'ouverture au public repose sur des bénévoles. Sans prise en charge par les pouvoirs publics, c'est la survie même de tels musées qui serait en question.

De cette institutionnalisation générale, le concours national de la Résistance fournit un exemple un peu particulier. Ici, en effet, le type même d'action envisagé imposait le ministère de l'Éducation nationale comme interlocuteur, mais son rôle aurait pu se limiter à une simple autorisation, un patronage. De fait, les premiers prix de la Résistance sont organisés sur une base départementale, dans les années 1956-1959, par des groupes de la Confédération nationale des combattants volontaires de la Résistance qui s'associent des associations dont elles partagent les orientations : le ministère n'y prend pas part. Il entre en jeu à la suite d'une intervention du Réseau du souvenir qui voudrait faire de l'inauguration du mémorial de l'île de la Cité l'occasion de la première remise d'un prix national. Une circulaire de 1961 organise ce prix de façon très lâche, puisqu'elle se contente de hiérarchiser des prix départementaux et un prix national sans préciser le règlement du concours ni la composition du jury. L'organisation matérielle est assurée par la CNCVR et les frais généraux pris en charge par le Réseau du souvenir. Mais la création du prix ne suffit pas à mobiliser les enseignants. Le ministère tente alors de prendre la direction du concours, réservant aux historiens le monopole de la parole légitime sur la Résistance, ce qui ouvre une crise récurrente, autour notamment des associations appelées à participer aux jurys nationaux

et départementaux. Il faut attendre 1982 pour que le concours trouve sa formule provisoirement définitive.

L'exemple du concours de la Résistance illustre en outre, et de façon spectaculaire, l'intervention croissante des historiens dans la construction, y compris la construction associative, de la mémoire de la Résistance⁽²⁾. Au lendemain même de la guerre, la question de la légitimité d'une parole historienne sur la Résistance ne se pose pas : cette parole n'existe pas. Les historiens n'ont pas encore travaillé. Le Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale s'attaque bien à la tâche, mais il faudra du temps pour que ses travaux aboutissent. Pour l'heure, les témoins sont seuls à parler et leur parole est éminemment légitime : ils y étaient, et ils ont souvent payé cher le droit d'en parler. Progressivement, les historiens interviennent. Le Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale est étroitement lié à la Commission d'histoire de la Déportation, d'où sort le Réseau du souvenir. Au début des années soixante, sa notoriété est assez grande pour qu'on le charge d'organiser les manifestations commémoratives du 20^e anniversaire de la Libération. Il intervient simultanément dans la définition du concours national. Ses correspondants départementaux, souvent des professeurs d'histoire, multiplient son action. Des recherches s'amorcent, qui débouchent sur des thèses, des publications, si bien qu'à la fin du xx^e siècle, on trouve des spécialistes de l'histoire de la Résistance dans plusieurs universités de province. Les rencontres entre témoins et historiens se multiplient après le grand colloque organisé en 1974 par le Comité et le CNRS sur la Libération de la France. Les uns et les autres apprennent à se connaître, découvrent qu'ils ont besoin les uns des autres : à long terme, la mémoire de la Résistance dépend des historiens, qui ne peuvent en écrire l'histoire sans la collaboration des résistants, témoins irremplaçables. Les conflits s'apaisent sans nécessairement disparaître, car l'histoire peut paraître bien froide, comparée à la brûlure des souvenirs. Avec les responsables des associations, des collaborations locales se nouent autour des commémorations, des musées, des CD-Rom de l'AERI. Une sorte de partage des tâches s'esquisse entre témoins et historiens pour attester, dans leurs registres respectifs, la vérité, l'importance et le sens de la Résistance.

Nous entrons ainsi dans une autre époque, un nouveau siècle, où la mémoire de la Résistance se fait plus sereine, plus objective, plus vraie. Une construction mémorielle toujours diverse où trouvent leur place à la fois les associations qui l'ont portée, les historiens qui la précisent et les pouvoirs publics qui en assurent la pérennité.

(2) La lecture qui s'impose ici est celle de Laurent Douzou, *La Résistance française : une histoire périlleuse*, Paris, Seuil, 2005.

LISTE DES SIGLES

- ADIR** : Association nationale des anciennes déportées et internées de la Résistance
- AERI** : Association pour les études sur la Résistance intérieure
- AFL** : Association des Français libres
- AHICF** : Association pour l'histoire des chemins de fer
- ANACR** : Association nationale des anciens combattants de la Résistance
- ANAMCRV** : Association nationale des anciens maquisards, combattants et résistants du Vercors
- ANCAC** : Association nationale des cheminots anciens combattants, résistants prisonniers et victimes de guerre
- ANCVR** : Association nationale des combattants volontaires de la Résistance
- ANFROMF** : Association nationale des familles de résistants et d'otages morts pour la France
- ANMRF** : Association nationale des Médailleurs de la Résistance française
- ANPCVV** : Association nationale des Pionniers et combattants volontaires du Vercors
- ARAC** : Association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre
- AS** : Armée secrète
- BCRA** : Bureau central de renseignements et d'action
- CAR** : Comité d'action de la Résistance
- CHNRIF** : Commission nationale d'homologation de la Résistance intérieure française
- CHRD** : Centre d'histoire de la Résistance et de la Déportation
- CMNR** : Comité militaire national de la Résistance
- CNCVR** : Confédération nationale des combattants volontaires de la Résistance
- CNR** : Conseil national de la Résistance
- CVR** : Combattant volontaire de la Résistance
- DFL** : Division française libre
- FFCI** : Force française combattante de l'intérieur
- FFI** : Forces françaises de l'intérieur
- FNDIRP** : Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes
- FNFIR** : Fédération nationale des déportés et internés de la Résistance
- FNFL** : Forces navales françaises libres
- FTPF** : Francs-Tireurs et Partisans français
- GMR** : Groupe mobile de réserve

GPRF : Gouvernement provisoire de la République française

GTDP : Groupe technique de défense passive

MUR : Mouvements unifiés de la Résistance

OCM : Organisation civile et militaire

ODAC : Office départemental des anciens combattants

ONAC : Office national des anciens combattants et victimes de guerre

ORA : Organisation de Résistance de l'armée

OS : Organisation spéciale

RIF : Résistance intérieure française

STO : Service du travail obligatoire

UF : Union fédérale des associations françaises d'anciens combattants et victimes de guerre

UNADIF : Union nationale des déportés, internés et familles de disparus

UNC : Union nationale des combattants

SGA/SMG Impressions 05 55 93 61 00